

1874

Rapport de L. J. Rivard
sur toutes les agues
des Seig. des Jésuites
pages 36 à 43

Question des Cours des
Jésuites à Québec -

Ordre du Gouvernement
à Montréal.

Explication sur "fonds de
placement et fonds de
revenus" page 43

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR

LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1874.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.



MONTREAL :

DES PRESSES A VAPEUR DE "LA MINERVE," 212 & 214, RUE NOTRE-DAME

1874.

R A P P O R T

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC,

POUR

Les Douze mois expirés le 30 Juin 1874.

*A Son Excellence l'Honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la
Province de Québec.*

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Conformément aux dispositions de l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, j'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les transactions de mon département, comprises dans l'année fiscale terminée le 30 Juin 1874

TERRES DE LA COURONNE.

Durant les douze mois qui viennent de s'écouler, il a été vendu 162,770 acres de terre au montant de \$60,597.22, sur lequel, joint aux arrérages dus sur d'anciennes ventes, il a été perçu \$47,480.92.

Pendant ce temps, il a été octroyé gratuitement, sur certains chemins de colonisation, 49 lots contenant 4,271 acres en superficie.

En vertu de la 16^me clause du chap. 14 de la 32^me Victoria, 26,423 acres de terre ont été mis en réserve en faveur des sociétés de colonisation.

Le premier juillet de la présente année, la superficie des terres arpentées et en disponibilité s'élevait à 6,358,312 acres.

TERRES DU CLERGÉ.

Durant la période que comprend ce rapport, 6,839 acres de ces terres ont été vendus; ce qui déduit des 202,846 restant en vente le 1^{er} juillet 1873, laisse une balance de 196,007 acres actuellement disponibles. Le prix de vente de ces terrains s'est élevé à \$2,890.65 et les perceptions à \$5,857.57.

BIENS DES JÉSUITES.

\$16,201.25, provenant de ces biens, ont été recueillis durant les 12 mois échus le 30 juin 1873; les dépenses, frais de commission et déboursés se sont montés à \$1,792.87.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Le domaine de la couronne de la province de Québec a produit la somme totale de \$9,312.60 ainsi répartie : lots de grève et en eau profonde \$6,958.20; domaine proprement dit, \$2,354.40. Coût d'administration \$551.91.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les rentes et divers autres droits perçus dans cette seigneurie ont donné un revenu de \$9,352.27, les frais de perception se sont élevés à \$889.83

BOIS ET FORÊTS.

Les droits sur la coupe de bois, les primes et rentes foncières sur les limites ont produit durant l'année fiscale de 1873-74, la somme de \$527,976.87.

RÉCETTES TOTALES.

Pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1874, \$625,206.90.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Durant l'année fiscale terminée le 30 Juin dernier, 162,770 acres de terres de la Couronne ont été vendus; et, de cette superficie, 3058 acres ont été aliénés comme terre à bois de chauffage, en lots n'excédant pas 100 acres chacun, après inspection et évaluation spéciale. La balance, 159,712 acres, a été octroyée pour les fins de la colonisation seulement.

Dans la plupart des agences de notre Province, l'accroissement de la valeur du bois de commerce a donné lieu à une augmentation considérable dans la demande de terrains, de la part de personnes voulant les acheter sous prétexte de colonisation, mais, en réalité, ne cherchant qu'à s'emparer du bois qui s'y trouve et qui prennent tous les moyens d'éluder la loi et les règlements pour parvenir à leur but. Il a fallu, de la part des agents, l'exercice de beaucoup de discrétion pour distinguer entre le véritable colon et ces personnes.

Pour mettre fin à ces demandes et diminuer l'embarras où se trouvaient les agents, mon prédécesseur a dû prendre certaines mesures de précaution avant d'autoriser aucun de ces octrois : et, dans certaines régions, il a été forcé de suspendre complètement les ventes afin de prendre le temps nécessaire pour s'assurer de la nature et de la valeur de ces terrains. C'est ce qui engagea l'Honorable P. Fortin à continuer avec vigueur les explorations et inspections des terres publiques, inaugurées en 1869 par l'Honorable M. Beaubien, et qui nous procureront des connaissances plus certaines et plus précises de notre domaine et nous mettront en état de déterminer avec certitude quelles sont les régions vraiment propres à la colonisation et quelles sont celles qui devront par la suite être mises à part pour être laissées en forêts. Ce système d'inspection, auquel je désire donner autant d'extension qu'il sera possible, est d'ailleurs indispensable au bon fonctionnement des agences et pourra seul assurer la vente judicieuse de nos terres publiques et l'application rigoureuse de nos règlements et mettre fin par là aux entreprises illicites qui se font au préjudice et du véritable colon et du propriétaire de coupes de bois.

Les anciens règlements concernant la vente des terrains miniers offrant des avantages particuliers à ceux qui désiraient acquérir de grandes étendues de terrain, sous prétexte d'exploitation métallurgique, mais qui n'avaient d'autre but que de s'en approprier le bois et de spéculer sur le colon, ont été abolis et remplacés par d'autres dispositions qui rendront moins facile, pour ne pas dire impossible, le renouvellement de tels abus.

Outre ces changements faits dans le mode d'administration des terres de la Couronne, les mesures ordinaires de contrôle ont été suivies avec la plus scrupuleuse attention, et John Hume, Ecr., l'Inspecteur des Agences, a été constamment employé à inspecter les Bureaux des Agents et à surveiller leurs transactions, afin d'assurer la scrupuleuse application des règlements et l'exécution des instructions contenues dans les diverses circulaires qui leur ont été adressées.

Afin d'assimiler le système de correspondance et de comptabilité suivi par les agents des biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne à celui qui est en vigueur dans les Agences des Terres de la Couronne, mon prédécesseur, ainsi qu'il en annonçait l'intention dans son rapport de l'an dernier, a fait faire une inspection générale des Bureaux de ces agents par M. L. L. Rivard, Surintendant des biens des Jésuites : et, sur les suggestions faites par ce monsieur, divers changements ont eu lieu tendant à arriver au but proposé.

TERRES VACANTES DE LA COURONNE.

L'étendue totale des Terres de la Couronne subdivisées et livrables à la colonisation comprenait, le 1er juillet de la présente année, 6,358,312 acres en superficie, sur lesquels 118,979 acres avaient été arpentés durant la période de temps comprise dans ce rapport.

Les détails qui vont suivre, réunis aux diverses comptes-rendus des arpenteurs qui figurent dans les appendices ci-annexés, pourront donner une idée de l'ensemble de ces opérations. Dans le Comté de Pontiac, la subdivision des lots ne s'est bornée qu'à de courts travaux de vérification de lignes erronées, qui ont été confiés à John A. Snow, Ecr., A. P., opérations de bornage qu'il sera nécessaire de faire reconnaître par un acte de la Législature à sa prochaine session.

Quelques arrières-rangs, dans le canton Aumond, Comté d'Ottawa, ont été établis par B. McGrath, Ecr., A. P., durant le cours de l'automne dernier. La subdivision de ces lots permettra à la société de colonisation qui opère dans cette localité, d'étendre le champ de ses labours sur des terrains très-propres à la culture situés dans le voisinage de la réserve qu'elle a obtenue, en engageant les colons à s'y établir et en leur fournissant les moyens de venir s'y fixer.

Sur le St. Maurice, dans les comtés de Portneuf et de Champlain, un nouveau canton, portant le nom de Boucher, a été organisé, et J. Barnard, Ecr., A. P., a tracé sur les lieux la partie des limites extérieures de ce canton qu'il fallait établir. Ce monsieur a aussi subdivisé un rang de lots faisant front au St. Maurice, lesquels sont déjà couverts par les défrichements de quelques pionniers avancés de la colonisation et par des fermes considérables appartenant aux exploiters de bois, propriétaires du droit de coupe sur la région environnante.

L'arpentage de la partie non subdivisée du canton Massé, situé dans le comté de Rimouski, et traversé par la rivière Grand-Métis, a été exécuté, l'automne dernier, par E. Grondin, Ecr., A. P., et a ouvert à la colonisation 39,448 acres en superficie de terrain offrant de grands avantages à la culture.

La subdivision de trois rangs non arpentés de la seigneurie de Pabos, comté de Gaspé, faisant autrefois partie des terres de la Compagnie de Gaspé, ainsi que

le bornage des lots du premier rang, concédés par les propriétaires de cette seigneurie, avec le levé du plan du littoral sur la Baie des Chaleurs et celui de l'estuaire des rivières Petit et Grand-Pabos, ont été confiés à A. Painchaud, Ecr., A. P., qui s'est acquitté de cette tâche difficile à l'entière satisfaction de ceux des officiers de mon département ayant la direction générale des travaux d'arpentage. P. Murison, Ecr., A. P., chargé de subdiviser les derniers rangs du canton Carleton, a aussi, durant le cours de l'automne dernier, accompli d'une manière très-satisfaisante les opérations qu'il avait reçu instruction d'entreprendre.

Sur la demande de certains colons, établis sur les bords du Lac St. Jean, Geo. B. DuTremblay, Ecr., A. P., sur la fin de l'année fiscale 1873-74, a été officiellement requis de vérifier quelques lignes de rang du Canton Métabetchouan, comté de Chicoutimi, sur lesquels la subdivision des lots, exécutée à deux reprises, sur un principe différent, avait donné lieu à des sujets de difficultés entre les occupants qu'il était judicieux de faire disparaître.

À la même époque, M. DuTremblay fut enjoint de subdiviser en lots de ferme la réserve du village du canton Jonquière, et il est aujourd'hui engagé à terminer les travaux en question.

Afin de compléter la série des levés de plans de nos grandes rivières, si nécessaires à la localisation des coupes de bois qui bordent ces cours d'eau, plusieurs travaux importants ont été entrepris et menés à bonne fin durant l'année expirée le 30 juin 1874.

Ainsi, John Bignell, Ecr., A. P., chargé de relever la Rivière-du-Lièvre, depuis le canton Campbell, dans le comté d'Ottawa, jusqu'à ses sources, et de là faire le relevé de la Rivière au Ruban, jusqu'à son embouchure dans le St. Maurice, a pu, favorisé par un hiver exceptionnel, accomplir cette longue opération à travers une région lointaine, et de difficile accès. Du côté est du St. Maurice, G. Gagnon, Ecr., a fait le relevé de la rivière au Saumon et de ses tributaires, tombant dans le lac St. Jean, ainsi que celui de la rivière Windigo, affluent du St. Maurice. Dans la contrée traversée par ces cours d'eau, Mr. Gagnon a constaté l'existence de belles forêts non encore concédées, et de terrains propres à la culture d'une assez vaste étendue.

Durant l'hiver dernier, P. H. Dumais, Ecr., A. P., a fait le levé de plans des rivières Ouiatchouan, Croche, Petit-Bostonnais, Ouiatchouanish et partie de la rivière Batiscan, ainsi que les lacs Bouchette, Edouard et des Commissaires.

Dans ce parcours, Mr. Dumais a eu l'occasion d'étudier particulièrement les vallées des rivières surnommées et de constater les facilités qu'elles offrent à la construction d'un chemin de fer entre le lac St. Jean et la Tuque sur le St. Maurice et de ce dernier point en descendant par la vallée du Petit Bostonnais jusqu'à la rivière Batiscan.

M. Dumais, après avoir donné une description des plus favorables de la vallée de la Rivière Croche et des grands avantages qu'elle offre à la colonisation et à la construction d'un chemin de fer, (Voir ci-après. Appendice No. 47,) conclut le Rapport de son exploration dans les termes suivants :

CONCLUSION.

.....“ L'ensemble des explorations faites dans cette partie du Territoire du lac St. Jean et du St. Maurice donne une idée assez juste de l'importance relative de ces deux vallées, au point que l'on peut dire que l'une est presque la continuation de l'autre, tant sont insignifiants les obstacles qui se présentent entre elles. Les secrets de la géologie pourraient peut-être nous dire la date précise de leur séparation, car le lac St. Jean a dû, dans les temps reculés, décharger ses eaux dans le St. Maurice par la Rivière Croche.

“ On peut certainement supposer que les terres que nous cultivons aujourd’hui dans le comté de Chicoutimi étaient autrefois le fond de ce lac, et que la belle et fertile vallée de la Croche servait de passage à ses eaux vers le St. Laurent par une voie tout opposée à celle qu’elles suivent maintenant, et se mêlaient aux eaux du St. Laurent plus intimement qu’elles le font à Tadousac. Cela suffit pour démontrer grandement que la vallée du lac St. Jean n’est pas un bassin sans issue vers l’ouest, comme on l’avait cru d’abord, entourée de toute part par la chaîne élevée des Laurentides qui rendait l’ouverture des communications très-difficiles et impossibles surtout par voie ferrée, et isolait notre belle vallée de celle du St. Laurent et du St. Maurice par un espace de plus de cent milles de terre ingrate et stérile, entièrement impropre aux fins de la colonisation.

“ Nous avons nous-même traversé les Laurentides plusieurs fois dans des endroits reconnus les moins difficiles et les plus avantageux, mais chaque fois, nous sommes resté avec la certitude que ce vaste pays était uniquement propre à la chasse et à la pêche, convaincu, en même temps, de l’impossibilité d’y passer une voie ferrée, hormis d’y semer des millions.

“ Aujourd’hui, mettant en regard les explorations passées que nous avons faites et celles du moment, le contraste nous rassure, je vois une descente douce et presque sans obstacle vers le St. Laurent, cotoyant des montagnes et des précipices que nous regardions comme notre seule voie possible.

“ Nous y voyons aussi un terrain peu accidenté, bien propre à la culture et couvert de magnifiques bois de construction, avec facilité de transport ; un terrain capable de recevoir et d’établir une population de plusieurs milliers d’âmes ; de nombreux pouvoirs d’eau disposés ici et là pour l’utilité et l’industrie de cette population ; un terrain qui peut permettre d’y poser un chemin de fer de plus de 1000 pieds au-dessous du tracé actuel, et surtout traversant une région fertile qui ne demande que des bras pour la remuer et pour devenir riche et prospère.

“ Les vallées de Quiatchouan, Bostonnais, Batiscan, Petite Bostonnais et de la Croche que j’ai explorées, contiennent près d’un million d’acres de terre arable, avec un demi-million d’acres que renferme encore le comté de Chicoutimi. C’est bien plus que suffisant pour intéresser le gouvernement et les amis de la colonisation à favoriser et aider en même temps à l’établissement du vaste domaine que la province de Québec renferme, et qui peut si bien contribuer à son agrandissement et à sa prospérité.”

L’exploration et l’arpentage des principales rivières des comtés de Gaspé et de Bonaventure, qui se déversent dans la Baie des Chaleurs, ont été aussi poursuivis pendant les mois de Janvier, Février, Mars et Avril derniers. Ainsi, E. H. Legerdre, Ecr., A. P., qui avait la charge d’une partie de ces opérations, a relevé le principal affluent de l’ouest de la Rivière Pabos, celui de l’est de la Rivière Port-Daniel et les Livières Petit Cascapédia et Nouvelle. Dans le bassin de ces rivières le sol, en général, impropre à la culture, est couvert de forêts d’épinette, cèdre et mérisier, de la plus belle venue.

Durant le même temps et en rapport avec les travaux auxquels je viens de faire allusion, Hy. O. Sullivan, Ecr., A. P., a remonté la Rivière Bonaventure, depuis le point où le levé du plan de cette rivière avait été abandonné par les officiers de l’exploration géologique de l’année 1854 et continué les travaux commencés jusqu’aux sources de cette rivière, et a ensuite exécuté l’arpentage de ses principaux tributaires des deux rives.

Au moyen de ces derniers travaux géodésiques, il a été possible de placer sur les cartes régionales, dans leur vraie position, les locations des divers propriétaires de coupes de bois octroyées dans la péninsule de Gaspé, et ce, de la manière

la plus satisfaisante : ce qui a permis aussi de juger de l'étendue et de la nature des terrains qui resteront disponibles entre chaque limite. L'on ne saurait exagérer la valeur de ces travaux qui augmentent la somme des connaissances que nous possédons sur la géographie de notre Province, nous en font connaître les ressources forestières et qui sont indispensables aux officiers préposés à la perception des droits de coupe en leur permettant de suivre toutes les exploitations d'un chacun avec connaissances de cause : ce qu'il eut été impossible de faire sans ces données.

Par ce moyen, après s'être assuré de l'étendue des *gores* ou restes entre les limites concédées, il sera possible d'offrir aux enchères, en toute sûreté, ces superficies vacantes et d'en réaliser de fort bénéfiques.

Ayant recueilli les principales informations nécessaires à l'établissement des locations de coupes de bois, il sera possible, à l'avenir, de restreindre considérablement les travaux du genre de ceux que je viens d'indiquer, et je pourrai disposer de la majeure partie de l'appropriation destinée aux arpentages à la subdivision de lots partout où elle est le plus demandée, ainsi qu'au rétablissement d'anciens travaux dont les derniers vestiges ont été détruits par le temps ou par les incendies. Dans ce but, afin de faire cesser de bien justes sujets de plainte, je me propose de faire vérifier les travaux de subdivision, en partie inachevés qui ont été exécutés depuis nombre d'années sur le littoral du fleuve St. Laurent, rive nord, en bas du Sagueney, et de les faire poursuivre sur divers points de la côte, partout où l'on rencontre des groupes de familles de pêcheurs, afin de donner à ces personnes l'occasion de devenir propriétaires du sol qu'elles occupent souvent depuis très-longtemps et sur lequel elles ont fait des améliorations notables.

L'hiver et le printemps derniers, les travaux de l'établissement de la ligne frontière devant diviser la région nord-ouest de notre Province de l'extrémité nord-est de celle d'Ontario, depuis le haut du lac Témiscamingue jusqu'à la hauteur des terres, séparant les eaux se déversant dans le St. Laurent de celles de la Baie d'Hudson, se sont poursuivis et ont été complétés sous la direction des commissaires nommés spécialement à cet effet. Cette longue et dispendieuse opération termine la série de travaux commencés en 1872 par le levé du plan de la Rivière Ottawa et du lac Témiscamingue depuis le fort Mattawan. Vu le soin particulier que l'on a dû apporter à cette œuvre (et par un concours de circonstances incontrôlables) les deux subsides affectés à cet objet ont été absorbés, plus une balance d'assez peu d'importance comparée au prix total, qu'il sera nécessaire de combler par un crédit additionnel.

Relativement à cette ligne frontière, il ne reste plus donc qu'à soumettre à la Législature un projet de loi sanctionnant la ligne adoptée et à prendre ensuite les procédés nécessaires, conjointement avec la Province d'Ontario, pour que cette législation, si elle est approuvée, soit reconnue par le Parlement Fédéral.

Conformément aux suggestions de mon prédécesseur, il sera aussi soumis à la prochaine session de la Législature de cette Province un projet de loi afin d'amender le présent acte qui régit les arpentages et le mode à suivre pour l'admission à l'étude et à la pratique de cette profession, de manière à comprendre un cours d'étude plus élevé et plus étendu.

L'Honorable M. Fortin ayant conféré de ce sujet avec les membres du Bureau des Examineurs des Arpenteurs, ces Messieurs, dans un mémoire en date du 15 Janvier 1874, lui ont fait des suggestions très-pratiques que je tâcherai de faire entrer dans le projet auquel je viens de faire allusion. Comme il sera nécessaire de nommer quelques professeurs qui devront avoir la charge d'enseigner les sciences additionnelles qu'il est désirable de voir faire partie des études des candidats à la profession de l'arpentage et du génie civil, une somme spéciale à

cet effet sera insérée dans les estimations des dépenses de mon département qui devront être soumises au vote de la Législature pour l'exercice de l'année 1875-76.

BOIS ET FORÊTS.

Malgré les restrictions apportées à la vente des limites et le peu de territoire vendu en 1873-74, comparé à celui concédé en 1872-73, le revenu total de ce service, \$527,976.87, a excédé celui de l'année précédente de \$9,294.25. Ce résultat est dû à deux causes : 1o. au système de surveillance établi par mon prédécesseur, au moyen de gardes-forestiers chargés de suivre les opérations des fabricants et de vérifier les états qu'ils fournissent de la quantité de bois coupé, et, 2o. à la production plus considérable, laquelle a dépassé celle de toutes les années précédentes, ainsi qu'on pourra le voir par l'état suivant qui indique le développement de cette production depuis 1868.

TABLEAU A.

ETAT COMPARATIF des bois produits chaque année depuis 1868, Infractions, Rentes Foncières, Primes, Droits, etc.

SAISON.	Bois de sciage.		Bois carrés, pin blanc et pin rouge.		Méristier, orme érable etc.		Courbes genoux piquets etc.		Bois de chauffe.		Intérêt et infractions.		Rentes foncières.		Primes. (Bonus.)		Droits.		Total.		
	Pin.	Epinette.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	cordes.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1867-68..	1,101,800	370,785	83,953	4,892,699	3,813	71,916	6,308	1,446	3,404	66	3,404	22,401	03	3,928	50	65,381	77	95,115	96		
1868-69..	1,533,385	407,523	44,256	2,453,975	2,694	43,104	2,643	1,105	2,823	27	2,823	55,055	06	74,894	97	198,977	82	331,751	12		
1869-70..	1,514,806	386,947	67,198	3,590,416	4,858	94,954	22,680	1,156	7,208	37	7,208	64,089	20	24,102	37	267,468	08	362,868	02		
1870-71..	1,471,252	448,330	72,533	3,983,458	3,222	33,199	9,713	1,812	3,122	68	3,122	63,297	43	67,227	34	272,833	12	406,480	57		
1871-72..	1,609,852	369,676	94,657	5,017,439	2,345	46,372	53,423	4,351	4,102	44	4,102	86,783	01	60,877	81	292,989	42	444,752	68		
1872-73..	2,029,852	435,986	97,657	5,267,013	4,665	86,150	16,644	1,200	3,186	67	3,186	90,950	84	78,183	84	346,361	27	518,682	62		
1873-74..	2,243,714	890,388	80,976	3,138,229	8,628	147,805	148,105	7,428	32,906	06	32,906	97,220	37	36,769	93	361,080	51	527,976	87		

Pour donner une idée des services rendus par les gardes-forestiers, il me suffira de référer à la colonne des infractions, dans l'état inséré plus haut où l'on voit que les sommes perçues sur les bois coupés en contravention à la loi et aux règlements, durant l'année fiscale qui vient de finir, se sont élevées à \$32,906, tandis qu'elles n'étaient que de \$3,186 pour la période correspondante qui a précédé.

Si l'emploi de gardes-forestiers a pu produire d'aussi bons résultats dès la première année, et lorsque le système n'était que partiellement en opération, que ne doit-on pas en attendre par la suite ? N'est-il pas d'ailleurs indispensable que ce département exerce une surveillance et un contrôle efficaces sur les opérations du fabricant, afin d'assurer la perception pleine et entière des droits dûs à la Couronne, et l'application des règlements.

On ne saurait trop donner d'attention à l'aménagement de notre vaste et magnifique domaine, surtout à cette partie qui, étant impropre à la culture, devra être réservée comme territoire forestier. Ce territoire forestier, aménagé avec sagesse, fournira pendant de longues années à la Province un revenu considérable, tout en lui épargnant les inconvénients auxquels sont sujet les pays complètement déboisés.

J'aurai donc soin de continuer et d'étendre le système des gardes-forestiers et d'user des mêmes mesures de précaution et de rigueur mises en usage par mon prédécesseur, puisqu'elles ont été d'une aussi grande utilité.

De toutes les transactions qui ont eu lieu, pendant l'année fiscale 1873-74, dans la section des bois et forêts, la plus remarquable et la plus importante est celle de la vente publique des limites à bois qui s'est faite, conformément à l'acte 36 Vict. ch. 9, le 21 octobre de l'an dernier.

La superficie totale offerte en vente comprenait 1605 milles carrés repartis comme suit : 521 milles dans la division de Gaspé, 997 milles dans celle de Rimouski, 62 milles dans celle de Granville et 25 milles dans celle du Saguenay. Sur la quantité offerte, deux limites renfermant 72 milles carrés n'ont commandé aucune enchère et sont restées dans le domaine de la Couronne.

Le montant des primes réalisé s'est élevé à \$16,173.41 laissant, déduction faite des dépenses d'annonces (\$1703.31), comme produit net \$14,470.10.

Le maximum obtenu par mille carré a été de \$101, le minimum de \$5 00, et la moyenne de \$9.43.

Quoique le résultat de cette vente, au point de vue de la finance, n'ait point rencontré les prévisions et les souhaits de certaines personnes, il est de mon devoir de certifier que, sous le rapport administratif, il m'a parfaitement convaincu de la supériorité du système mis en force en 1872 sur celui en usage auparavant ; et, l'expérience acquise depuis cette vente a fait voir qu'il est absolument indispensable au bon fonctionnement de la section des bois et forêts du département auquel je préside.

Au nombre des mesures administratives qui ont été adoptées pour faciliter la gestion des affaires du service des bois et forêts de la Couronne, je dois d'abord signaler la refonte des règlements qui avaient été promulgués sur cette matière depuis 1851, puis amendés d'année en année pour rencontrer les besoins du moment et certaines exigences du commerce. Aujourd'hui, les divers dispositifs restés en force sont réunis sous une seule forme qui en rend l'intelligence plus facile.

La préparation des livres d'Agence, renfermant l'historique de toutes les licences et de toutes les transactions qui s'y rattachent, commencée en 1869 et laissée

de côté pour faire face à des demandes d'informations plus pressantes, a été continuée et terminée dans plusieurs divisions. Ce travail considérable, une fois completé, sera de la plus grande utilité comme livres de référence journalière. L'état de tout le territoire actuellement sous licence de coupe de bois, donnant la date de l'émission de chaque location et distinguant les ventes publiques des ventes privées, demandé par une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 10 décembre 1873, a été aussi préparé après de longues et minutieuses recherches dans les divers bureaux d'agence aussi bien qu'au département même.

Ce document se trouve annexé au présent rapport. (Voir appendice no. 50.)

La construction des cartes régionales, commencée en 1871, par ordre de l'Honorable J. O. Beaubien, pour la préparation desquelles il avait été jugé nécessaire de faire arpenter les principales grandes rivières servant de bases aux octrois de coupes de bois faits dans diverses parties de la province, a été poursuivie avec vigueur par l'Honorable P. Fortin, au fur et à mesure que les données requises étaient déposées à ce Département. Aujourd'hui, la section des Bois et Forêts possède d'excellents plans de la région du Saguenay, des agences de Gaspé, Bonaventure, Rimouski, Granville, Montmagny, Chaudière, St. François, Magog et Arthabaska.

Depuis quelque temps, l'on est occupé à construire (de novo) la carte de territoire du St. Maurice, comprenant une vaste région arrosée par un réseau compliqué de rivières et renfermant au-delà de 280 locations, ce qui nécessitera plusieurs mois d'un travail long et difficile. De nouvelles cartes de l'Ottawa supérieur ont été aussi dressées à Ottawa par A. J. Russell, écr., agent des Bois pour ce territoire ; mais, vu l'absence de données géographiques sûres et à cause des imperfections qui se rencontrent dans le levé du plan de la rivière Ottawa servant de point d'appui à toute cette projection, il sera nécessaire de remettre à l'étude certaines parties de ces travaux.

Ainsi, dans le but de procéder au plus tôt à la préparation d'une nouvelle carte de l'Ottawa supérieur et inférieur, et afin d'appuyer cette projection sur des bases inaltérables, conformément aux suggestions insérées dans le Rapport de mon prédécesseur, je me suis entendu avec un astronome bien connu dans la Puissance afin qu'il détermine la position géographique de quelques points saillants faisant front à la rivière Ottawa et sur lesquels l'on puisse relier les travaux géodésiques déposés à mon Département.

M. le commandant Ashe, de la marine royale, directeur de l'Observatoire de Québec, qui a bien voulu entreprendre cette série d'observations, devra prochainement, aidé de M. Deville, enseigne de vaisseau, procéder à ces déterminations.

En terminant ces quelques remarques sur les diverses transactions de la section des bois et forêts qui ont eût lieu pendant l'année fiscale qui vient de finir, je dois aussi ajouter que je me propose de soumettre à la législature quelques amendements à l'Acte concernant la vente et l'administration des bois de la Couronne, qui me semblent nécessaires pour faire face aux difficultés assez graves que suscite la mise à exécution de certaines dispositions de la loi et des Règlements aujourd'hui en force, et de plus, je dois aussi attirer l'attention sur le fait que l'état de gêne et de stagnation où se trouve le commerce de bois, causé par une production excessive, devra sans doute amener une diminution considérable dans la quantité qui se manufacturera durant l'hiver prochain et l'hiver suivant ; et il est bien à craindre que le revenu de l'année fiscale qui se terminera le 30 juin 1876 ne soit grandement diminué.

CADASTRE.

L'organisation du cadastre comprend aujourd'hui 9 bureaux, établis respectivement à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Montmagny, St. Jérôme, Sherbrooke, Beauharnais, Joliette et Hull. Sur ce nombre, les quatre derniers ne sont en état de fonctionnement que depuis le 1er. juillet dernier seulement. Les cinq autres, avec l'aide de quelques arpenteurs, ont complété le cadastrage de trois quartiers d'une Cité, une ville, 16 paroisses et 4 villages incorporés, formant en tout 24 divisions territoriales comprenant 11426 lots ou parcelles formant une superficie collective de 617.396 arpents, le tout tel qu'indiqué sur le tableau suivant :

TABEAU B.
TABEAU GÉNÉRAL montrant l'étendue de terrain et le nombre de lots cadastrés par les bureaux de Cadastre de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Terrebonne et Montmagny, depuis le 1er Juillet, 1873, au 30 Juin, 1874.

Division cadastrale.	Comté.	Paroisse, ville et village.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de parcelles désignées au Livre de Renvoi.	REMARQUES.
			Arpents.	Perches.		
Montréal.....	Jacques Cartier.....	Ville de Lachine.....	1448	40	805	
		Village Ste. Geneviève..	217	81	149	
		Paroisse Stc. Geneviève	11998	15	313	
		“ Ste. Anne.....	6895	74	334	
		Village de la Pte. Claire	334	78	103	
		Paroisse “	12886	96	183	
		Paroisse St. Raphael, (Ile Bizard.)	6647	14	154	
		Paroisse St. Vincent de Paul.	18354	75	548	
		Paroisse St. Edmond de Stoneham.	169350	00	902	
		Paroisse de la Pointe- aux-Trembles.....	20437	00	560	
Québec.....	Portneuf.....	Paroisse des Ecureuils... de Neuville.....	5189	00	134	
		Paroisse de St. Jeanne de Neuville.....	29835	00	430	
		Paroisse St. Raymond... de Neuville.....	171323	67	1723	Cadastrée par Alexr. Sewell, A. P.
		Paroisse Ste Catherine... de Neuville.....	67899	03	861	“ John Sullivan, A. P.
Trois-Rivières.....	St. Maurice.....	Paroisse L'ange Gardien.	21961	43	465	“ M. V. LeFrançois.
		Cité des Trois-Rivières... Par. des Trois-Rivières...	1659	67	1090	
		Paroisse de la Visitation. Par. de la Pointe du Lac..	18999	42	355	
Terrebonne.....	Terrebonne.....	Paroisse St. Jérôme.....	16738	66	654	
		“ St. Janvier.....	13783	34	306	
Montmagny.....	Montmagny.....	Village St. Jérôme.....	3091	25	499	
		Village Montmagny.....	1355	40	245	
		Totaux.....	617396	59	11246	

D'après les chiffres renfermés dans cet état, j'ai tout lieu de présumer que le nombre de paroisses qui seront cadastrées durant le cours de la présente année devra au moins s'élever à 36, dont 28 couvrant des terrains compris dans les Seigneuries.

Or, si nous ajoutons le résultat des travaux déjà exécutés avec ceux de 1873-74, nous avons comme résumé des opérations du Cadastre : 3 cités, une ville, 14 villages incorporés et 64 paroisses, en tout 82 divisions dont 8 comprennent des cantons déjà subdivisés et arpentés aux frais du gouvernement sous l'ancien régime : ce qui, en portants à 400 ou environ le nombre total de ces divisions territoriales comprises dans les parties dite seigneuriale de notre Province, laisserait 326 de ces circonscriptions à cadastrer, et fixerait à douze années de cette date le terme des travaux du Cadastre de cette partie du pays.

Resteraient encore le cadastrage des cantons, couvrant une superficie plus grande, mais qui seraient d'un travail plus facile, vu le soin apporté à leurs subdivisions et le peu de morcellement que les propriétés foncières y ont subi comparativement à celles des sections plus anciennes de la province.

Avant donc d'entreprendre le cadastrage des cantons proprement dits dont la subdivision a été faite sous la direction du département des terres de la Couronne et sur laquelle nous possédons en général les meilleures données, je suis d'avis que l'on devrait concentrer toutes ces opérations dans les circonscriptions territoriales formant partie des anciennes concessions seigneuriales dont les plans et l'arpentage, lorsqu'ils sont faits, ne l'ont été, à quelques exceptions près, que d'une manière fort imparfaite et aux frais seuls des parties intéressées.

Le coût total des travaux du cadastre, pour l'année fiscale 1873-74 a été de \$26,148.95 et le nombre de lots figurés aux plans et désignés aux livres de renvoi officiels étant de 11,426, nous donne \$2.28 comme coût moyen de chaque désignation.

Le tableau suivant renferme les détails du coût des opérations effectuées par les bureaux de cadastre respectivement, en regard de la somme d'ouvrage accomplie par chacun d'eux.

TABLEAU C.

COUT DES OPÉRATIONS des différents bureaux de Cadastre pour l'année fiscale finissant le 30 Juin 1874.

Bureaux.	Nombre de descriptions.	Coût Total.	
Montréal.....	2,589	6,271	59
Québec.....	2,026	5,054	26
Trois-Rivières.....	2,053	4,692	26
St. Jérôme.....	1,459	4,177	90
Montmagny.....	245	3,500	74
Arpenteur Prov. Sullivan, arpentage de Valcartier	866 a \$1 25/100	1,082	50
Arpenteur Provin. Sewell, arpentage Bourg Louis	1,723 a \$1 25/100	800	00
do do LeFrançois do l'Ange-Gardien.	Balance payée en Juillet 1874. 465 a \$1 25/100	543	65
Comté de Rouville.....	Balance payée en Juillet 1874 522 a 5 cents pour copies.	26	10
	11,948	\$ 26,148	95

Vu la formation des Bureaux dont j'ai parlé plus haut, il sera nécessaire, afin de faire face aux dépenses qu'ils ont occasionnées et qui n'étaient que partiellement prévues dans les estimations de l'année courante, de demander un crédit additionnel à la Législature pour combler ce déficit et pour subvenir aux frais devant résulter des nouvelles organisations qu'il faudra créer afin de hâter l'accomplissement des travaux entrepris.

Pour compléter ce résumé, où j'ai tâché d'exposer, le plus brièvement possible, le caractère saillant des principales opérations de mon département qui ont eu lieu durant l'année fiscale 1873-74, j'ai l'honneur de référer Votre Excellence aux Appendices ci-annexés renfermant les divers détails de ces mêmes opérations

Le tout respectueusement soumis,

Par le très humble et très obéissant serviteur,

De Votre Excellence,

H. G. MALHIOT,
Commissaire T. C.

Département des Terres de la Couronne.
Québec, 1er Décembre, 1874.

APPENDICE

DU

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE,

POUR

Les 12 mois expirés le 30 Juin 1874.

TABLE DES APPENDICES.

APPENDICES.	PAGES.
1.—Liste des Officiers, Clercs et Messagers du Département.....	2
2.—Liste des Agents des Terres et Bois de la Couronne, etc.....	3
3.—Liste Spéciale des Agents do do do	5
4.—Liste des Agents des Biens des Jésuites de la Seigneurie de Lauzon du domaine de la Couronne et des Mines d'or.....	6
5.—Etat du nombre d'acres vendus, etc., etc.....	7
6.—Etat du nombre d'acres vendus etc., et arpentés, aussi du nombre d'acres à vendre le 30 Juin de chaque année fiscale depuis le 1er Juillet 1867 au 30 Juin 1874.....	8
7.—Etat des recettes.....	9
8.—Etat des dépenses.....	10
9.—Etats des montants payés aux Gardes-forestiers.....	11
10.—Arpentages.....	12
11.—Revenu des Bois et Forêts.....	14
12.—Etat général des Bois et Forêts.....	15
13.—Etat général des transactions des différentes agences.....	19
14.—Bureaux de Cadastre, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Terrebonne et Montmagny.....	21
15.—Etat des terres octroyées par Lettres Patentes.....	22
16.—Lots de grève et en eau profonde octroyés.....	23
17.—Lettres et ordres en Conseil reçus et enregistrés.....	24
18.—Instructions aux arpenteurs. Copies de Plans, tracés, Rapports etc., préparés.....	25
19.—Terres Publiques inspectées et classifiées.....	26
20.—Terres réservées pour les sociétés de Colonisation.....	27
21.—Chemins de Colonisation et Agents.....	28
22.—Noms des Chemins de Colonisation et des Agents pour les dits chemins.....	31
23.—Rapport de l'Inspecteur des Agences.....	32
24.—Rapport de l'Inspecteur des Mines d'or.....	35
25.—Rapport de l'Inspecteur des Biens des Jésuites, District des Trois-Rivières.....	36
26.— do do do Batiscan.....	38
27.— do do do District de Québec.....	40
28.— do do do District de Montréal.....	42
29.—Rapport du Directeur du Cadastre de Montréal.....	44
29. A.—Tableau synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Montréal.....	45
30.—Rapport du Directeur du Cadastre de Québec.....	46
30. A.—Tableau synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Québec.....	47
31.—Rapport du Directeur du Cadastre des Trois-Rivières.....	48
31 A.—Tableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre des Trois-Rivières.....	50
32.—Rapport de N. V. LeFrançois, Ecr., A. P. sur les travaux du Cadastre de la paroisse de l'Ange-Gardien.....	51
32. A.—Tableau synoptique des travaux du Cadastre de la paroisse de l'Ange-Gardien.....	52
33.—Rapport de A. Sewell Ecr., A. P. sur les travaux du Cadastre de la paroisse de St. Raymond.....	53
33. A.—Tableau synoptique des travaux du Cadastre de la paroisse de St. Raymond.....	53
34.—Rapport de John Sullivan, Ecr., A. P. sur les travaux du Cadastre de la paroisse de Ste. Catherine.....	55
34. A.—Tableau synoptique des travaux du Cadastre de la paroisse de Ste. Catherine.....	56
35.—Rapport du Directeur du Cadastre de Montmagny.....	58
35. A.—Tableau synoptique des Travaux du Bureau de Cadastre de Montmagny.....	59

36.—Rapport du Directeur du Bureau de Cadastre, St. Jérôme.....	60
36. A.—Tableaux synoptique du Bureau de Cadastre de St. Jérôme.....	61
37.—Rapport de A. Painchaud, Ecr. A. P., Arpentage de la Seigneurie de Pabos.....	62
38.—Rapport de H. O'Sullivan, Ecr. A. P. Arpentage de la rivière Grande-Bonaventure.....	66
39.—Rapport de P. Murisson, Ecr. A. P. Arpentage du résidu du canton Carleton.....	70
40.—Rapport de Géd. Gagnon, Ecr. A. P., Arpentage des Rivières Windigo et au Saumon.....	72
41.—Rapport de Géd. Gagnon, Ecr. A. P., Arpentage de la partie du canton Callière.....	72
42.—Rapport de G. DuTremblay, Ecr. A. P., Arpentage du Township Lejeune.....	74
43.—Rapport de E. D. Henderson, Ecr. A. P., Arpentage du Township " Ware ".....	75
44.—Rapport de J. Bignell, Ecr. A. P. Arpentage de la Rivière du Lièvre.....	75
45.—Rapport de B. Magrath, Ecr. A. P., Arpentage du Township Aumond.....	77
46.—Rapport de J. Snow, Ecr. A. P., Arpentage du Township Aldfield.....	77
47.—Rapport de P. H. Dumais, Ecr. A. P., Arpentage des Rivières Ouiatchouan, Bostonais, etc.	78
48.—Règlements concernant la vente des terres à bois de chauffage.....	89
49.—Règlements concernant la vente des terres pour l'exploitation des Minerais.....	90
50.—Etat des limites à bois actuellement sous licences.....	93

APPENDICE No. 1.

LISTE des Officiers, Clercs et Messagers du Département des Terres de la Couronne pour l'année expirée le 30 Juin 1874.

Divisions.	Noms.	Désignation.	Date de la nomination.	Salaire.	Par qui nommé.	Remarques.
Arpentages	Hon. P. Fortin.....	Commissaire.....	1873 Février 27.....	\$ 3750	Gazette Officielle.	
	E. E. Taché.....	Assistant Commissaire	1869 Septembre 20...	2000	Ordre en conseil.	
	Jos. Bouchette.....	Deputé arpenteur général.....	1818 Mars 18.....	2400	Sir T. C. Sherbrooke.	
Arpentages	E. Fletcher.....	Arpenteur, dessinateur et Inspecteur d'arpentages.....	1841 Décembre 21...	1600	Arpent. général Parke.	
	G. G. Dunlevie.....	Arpenteur et dessinateur.....	1852 Mars 22.....	1600	Commissaire des Terres.	
	Jules Taché.....	Dessinateur et arpenteur.....	1868 Juin 6.....	1000	do	
Vente des terres	P. M. A. Genest.....	Dessinateur.....	1872 Octobre 13.....	900	Ordre en conseil.	
	F. Chassé.....	Clerc.....	1855 Mai 28.....	1300	Commissaire des Terres.	
	T. Morkill.....	Clerc.....	1858 Avril 24.....	1300	do	
Section Ouest	W. F. Collins.....	Clerc.....	1843 Août 7.....	1800	do	
	F. D. Dugal.....	Clerc.....	1854 Février 18.....	1260	do	
	W. E. Collins.....	Clerc.....	1854 Novembre 28...	1260	do	
Régistrateur	L. Berthelot.....	Clerc.....	1861 Septembre 25...	1200	do	
	J. J. Prendergast.....	Régistrateur.....	1851 Août 1.....	1300	do	
	A. Paré.....	Surintendant.....	1867 Novembre 2.....	1300	Ordre en conseil.	
Bois et Forêts	Victor Derome.....	Clerc.....	1873 Octobre 7.....	900	do	
	J. V. Gale.....	Clerc.....	1856 Septembre 11...	1800	Commissaire des Terres.	
	L. E. Lepage.....	Comptable.....	1874 Janvier 7.....	900	Ordre en conseil.	
Comptes	L. D. Lemoine.....	Clerc.....	1858 Avril 22.....	1500	do	
	L. L. Rivard.....	Clerc.....	1868 Juin 16.....	1600	do	
	D. C. Mackédie.....	Chefs de section.....	1860 Janvier 18.....	1260	Commissaire des Terres.	
Section Est	J. B. N. Proulx.....	Clerc.....	1873 Janvier 1.....	1000	Ordre en conseil.	
	P. Potvin.....	Concierge.....	1859 Septembre 1.....	525	Commissaire des Terres.	
	P. Cahill.....	Messenger.....	1856 Septembre 2.....	525	do	
Do	C. Dumontier.....	Do.....	1864 Mars 26.....	525	do	

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Quebec, 30 Juin 1874.

APPENDICE No. 2.

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne, etc., (en rapport avec le Département des Terres de la Couronne) donnant le nom de l'agence, la résidence, le salaire annuel, la date de la nomination et le montant à eux payé pour commission sur perceptions à compte des terres, pour l'année expirée le 30 juin 1874.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Salaire annuel.	Date de la nomination.	Commission pour l'année expirée le 30 juin 1874, sur perception à compte des terres.	REMARQUES.
Edmund Heath.....	Coulonge.....	Clarendon.....	\$ 800	13 août 1869.....	305 48	
Robert Farley.....	Gatineau.....	Hull.....	800	do.....	351 44	
G. W. Cameron.....	Petite Nation.....	Thurso.....	800	do.....	194 45	
O. B. Kemp.....	Magog.....	Granby.....	400	do.....	179 01	
Wm. Farvell.....	St. François.....	Robinson.....	600	do.....	267 89	
A. Gagnon.....	Arthabaska.....	Arthabaskaville.....	800	da.....	299 98	
J. A. Fortin.....	Chaudière.....	St. Joseph.....	600	do.....	311 93	
C. T. Dubé.....	Grandville.....	Rivière-du-Loup.....	800	do.....	124 72	
J. B. Lepage.....	Rimouski.....	Rimouski.....	800	do.....	115 20	
L. J. Riopel.....	Bonaventure.....	New-Carlisle.....	600	7 mai 1873.....	118 33	
G. Duberger.....	Saguenay.....	Murray Bay.....	600	13 oct. 1869.....	16 10	
J. O. Tremblay.....	Lac St. Jean et Chicoutimi.....	Roberval.....	800	do.....	106 51	
Is. Dumais, assistant {	St. Charles.....	Québec.....	600	do.....	166 94	
L. Z. Rousseau.....	St. Maurice.....	Trois-Rivières.....	1,200	do.....	70 59	
A. Dubord.....	L'Assomption.....	Joliette.....	800	do.....	258 71	
J. B. Delfausse.....	L'Assomption et Petite Nation (partie de).....	Montréal.....	1,200	6 mai 1864.....	130 10	
C. E. Belle.....	Gaspé (partie de).....	Bassin de Gaspé.....	400	3 Fév. 1870.....	59 04	
John Eden.....	Iles de la Madeleine.....	Cap-Chat.....	200	do.....	7 28	
L. Roy, senior.....	Montmagny.....	Montmagny.....	800	4 oct. 1873.....	160 51	
E. Paquet.....	Agent forestier.....	Chambly.....	1,400	5 fév. 1873.....	114 94	
E. Renault.....	Petite Nation.....	Grenville.....	450	17 juil. 1869.....		
C. DeSalaberry.....	Inspecteur.....	Leeds.....	1,000	20 déc. 1872.....		
A. B. Filion.....	Cantons de l'Est.....	Sherbrooke.....	100	13 août 1869.....		
John Hume.....	Rimouski.....	Rimouski.....	100	nov. 1867.....		(Garde chasse.
W. C. Willis.....	Charlevoix.....	St. Urbain.....	100	nov. 1867.....		do
Alfred Blais.....				7 mars 1873.....		do
A. Labbé.....						

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne, etc.—*Suite.*

Nom de l'agent.	Agence	Résidence.	Salaire annuel.	Date de la nomination.	Commission pour l'année expirée le 30 juin 1874, sur perception à compte des terres.	REMARQUES.
J. Macdonald.....	Ottawa	Ottawa	\$ 150	1 juil. 1873.....	\$ cts.	Assistant-percepteur des glissoires. Gardé chasse. do Agent des bois seulement. L'agent des bois de la couronne à Ottawa agit pour les provinces d'Ontario et de Québec et perçoit les droits sur les glissoires pour la Puissance du Canada. La proportion des salaires, etc., à être répartie entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'est pas encore déterminée. Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi à cette agence.
O. Lavergne.....	Sorel	Sorel	50	19 juin 1874.....		
Ed. Copping.....	Montcalm	Montcalm	50	10 juin 1884.....		
A. J. Russell.....	Haut Ottawa.....	Ottawa				
M. L. Stewart.....	Agent général pour la perception des droits sur les bois et sur les glissoires					

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, }
 Québec, 30 juin 1874.

APPENDICE No 3.

Liste spéciale des Agents des Bois et des Terres de la Couronne, date de leur nomination, salaires annuels et commission allouée; aussi des employés attachés à chaque Agence pour l'année expirée le 30 juin 1874.

Noms.	Agence.	Date de la Nomination.	Salaire annuel.	Commission sur Vente des Terres.	REMARQUES.
C. E. Belle, Agent.....	L'Assomption et Petite-Nation. (Partie de)	6 mai 1864.....	\$ 1,200	\$ 130 10 cts.	Agent des Bois et des Terres.
J. P. Landry, Clerc.....	St. Maurice.....	1er mars 1874...	800		
A. Dubord, Agent.....	Haut Ottawa.....	26 do 1859.....	1,200	70 59	Agent des Bois et des Terres.
Wm. Lamb, Clerc.....		2 sept. 1861...	800		
A. J. Russell, Agent.....		juin 1846.....	2,600	Pas de commission allouée.....	
C. S. McNutt, Assistant.		13 avril 1858...	1,800		Agent des Bois seulement. L'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa agit pour les Provinces d'Ontario et de Québec, et perçoit les droits sur les glissoires pour la Puissance du Canada. La proportion des salaires, etc., à être répartie entre les Gouvernements Provinciaux et le Gouvernement Fédéral n'est pas encore déterminée.
J. Ritchie, Clerc.....		22 juin 1864.....	1,460		
E. T. Smith, do.....		25 do 1864...	1,000		
A. Codd, Clerk.....		1er juillet 1873...	850		
McL. Stewart, Agent....	Percepteur Gén. des Droits sur les Bois et sur les Glissoires.....	27 sept. 1845 ..	2000	Pas de commission allouée.....	Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi à cette agence.
John McKay, Assistant.		27 mai 1864...	1,200		
Pierre Miller, Clerc.....		7 nov. 1872...	1,000		O. C. 7 novembre 1872.

Ces salaires sont payés par le Gouvernement Fédéral.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1874.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 4.

Liste des Agences, etc., Biens des Jésuites, Seigneurie de Lauzon, Domaine de la Couronne et Mines d'Or, pour l'année expirée le 30 Juin 1874.

Nom.	Nature de l'agence.	Date de la nomination.	Commission payée durant l'année.	REMARQUES.
Laurin, Jos.....	Agent du Domaine de la Couronne et de commutation, censive de Québec, Surintendant des lots de grève et d'eau profonde, et Agent pour la Seigneurie de Lauzon.....	1865, Septembre 5 et 1868, Janvier 3.....	\$ cts. 971 36	
Varin, J. B.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Montréal.....	1840, Avril 1.....	245 90	
Lotinville, F.....	Agent de perception et de commutation, Cap de la Magdelaine et Biens des Jésuites, Ville des Trois-Rivières.....	1855, Juin 1.....	89 48	
Guillet, Jr., Is.....	Agent de perception et de commutation, Seigneurie de Batiscan.....	1848, Juin 1.....	123 72	
L. L. Rivard.....	Inspecteur des Mines d'Or.....	1871, Novembre 3.....	Sans salaire.	
P. Huot.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Québec.....	1868, Janvier 3.....	900 00	

Département des Terres de la Couronne.
Québec, 30 Juin 1874.

E. E. TACHÉ.
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 5.

ÉTAT du nombre d'acres vendus, montant des ventes et montants perçus sur les terres du Clergé et de la Couronne,
pour l'année expirée le 30 juin 1874.

Date.	Service.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions.
12 mois expirés, 30 juin 1873.	Terres de la Couronne.....	162,770	\$ cts. 60,597 22	\$ cts. 47,480 92
	Terres du Clergé.....	6,839	2,890 65	5,857 57
		<u>169,609</u>	<u>63,487 87</u>	<u>53,338 49</u>

E. E. TACHÉ.

Assistant-Commissaire

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 30 juin 1874.

APPENDICE No. 6.

TABLEAU montrant le nombre d'acres de terre vendus, le nombre d'acres octroyés gratuitement, aussi le nombre d'acres arpentés et le nombre d'acres disponibles du 1er juillet 1867 au 30 juin 1874.

Année.	Acres vendus.	Acres Octroyés gratuitement.	Acres arpentés.	Acres disponibles.
Du 1er Juillet 1867 au 31 Décembre 1868.....	202,703	10,502	54,014	6,170,375
do 1er Janvier 1869 au 30 Juin 1870.....	151,103	8,051	538,256	6,549,477
do 1er Juillet 1870 do 1871.....	163,056	21,302	120,498	6,485,617
do do 1871 do 1872.....	168,183	11,212	174,320	6,480,542
do do 1872 do 1873.....	125,622	7,130	58,584	6,406,374
do do 1873 do 1874.....	162,770	4,271	118,979	6,358,312
Total.....	973,437	62,468	1,064,651

RÉSUMÉ.

Acres disponibles le 1er Juillet 1867..... 6,329,566
 Acres octroyés gratuitement du 1er Juillet 1867 au 30 Juin 1874..... 973,437 } par ventes.....
 Acres octroyés gratuitement du 1er Juillet 1867 au 30 Juin 1874..... 62,468 } octrois gratuits 1,035,905 déduits.
 Ajouter le nombre d'acres arpentés..... 5,293,661
 Nombre d'acres disponibles le 30 Juin 1874..... 6,358,312 acres.

Ce tableau doit prendre la place d'un semblable qui se trouve dans le Rapport de l'année dernière, dans lequel 167,083 de terre arpentés durant les premiers six mois de l'année 1869 ont été omis.

Département des Terres de la Couronne,
 Québec, 30 Juin 1874.

E. E. TACHÉ,
 Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 7.

Etat des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée
le 30 Juin 1874.

	\$	cts.	\$	cts.
Cadastre			62	00
Arpentages			14	02
Biens des Jésuites.....			16,201	25
Domaine de la Couronne.....			9,312	60
Seigneurie de Lauzon.....			9,352	27
Terres de la Couronne.....			47,480	92
Terres du Clergé.....			5,857	57
Honoraires casuels.....			6	09
Fonds d'honoraires des arpentages.....			412	85
Honoraires d'enregistrement.....			490	00
Honoraires des patentes.....			52	00
Honoraires des Inspecteurs.....			138	00
Honoraires de transports.....			62	00
Honoraires sur certificats d'établissement.....			1,233	61
Honoraires de locations.....			107	72
Commission sur les bois.....			42	29
Honoraires de recherches.....			8	00
Service spécial.....			41	00
Bois et forêts			527,976	87
COMPTES EN SUSPENS.				
Dépôts sur les bois.....		174	23	
Dépôts		6,181	61	6,355 84
				\$625,206 90

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.
Québec, 30 Juin 1874.

APPENDICE No 8.

Etat des dépenses du Département des Terres de la Couronne pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Salaires des Agents			20,165	78
Déboursés des Agents			7,514	59
Cadastre			26,148	95
Arpentages			22,000	00
Remboursements			2,348	93
Bureau des examinateurs d'arpenteurs			440	00
Commission aux Agents			3,476	70
Rachat de scrip pour Compensation			302	00
Bois et Forêts			6,887	33
Publication d'avis dans les journaux			218	60
Frais de Poste			1,054	51
Biens des Jésuites			1,792	87
Domaine de la Couronne			551	91
Seigneurie de Lauzon			889	83
Terres de la Couronne			1,069	13
Vieux Comptes			52	80
Ligne frontière entre les Provinces d'Ontario et Québec			14,000	00
Compagnie des Pêcheries et mines de charbon de Gaspé			15,000	00
Service spécial			115	65
Terres du Clergé			19	81
Compte du Gouvernement			132	34
Compte en suspens				
Dépôts	3,106	00		
Dépôts à compte des Bois	1,407	43		
Vente du Clergé en suspens	12	00	\$4,525	43
			\$128,707	16

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1874.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire,
15,000

26,148

14,000

55,148

73,509

22

51,559

Calcul
26,148
14,000
15
128,707
77,148
51,559

APPENDICE No. 9.

Etat des montants payés pendant l'année finissant le 30 Juin 1874, aux agents forestiers, lesquels sont compris dans les comptes de déboursés des agents.

					\$	cts.	
Agence de Grandville.							
	P. Paradis,	Garde	Forestier...	65	00	
	F. Richard,	do	do	100	00	
	J. Dionne	do	do	80	00	
Agence de St. François.							245 90
	Wm. Wright	do	do	15	00	
	James Addie	do	do	100	00	
Agence de Montmagny.							115 00
	E. Couture	do	do	437	70	
	J. Langlois	do	do	102	00	
	E. Chouinard	do	do	200	00	
Agence de Bonaventure.							739 70
	A. Lemay	do	do	5	00	
	O. Martin	do	do	10	00	
Agence de Magog.							15 00
	Wm. Hackwell	do	do			10 00
Agence de Rimouski.							
	Alfred Blais	do	do	30	00	
	Vital Roy	do	do	60	00	
Agence de St. Charles							90 00
	F. L. Parent	do	do			27 12
Agence d'Ottawa							
	Alfred Laberge	do	do	100	63	
	Wm. Clark	do	do	270	00	
	A. McCallum	do	do	213	50	
	F. Toutloff	do	do	54	75	
	John Darby	do	do	148	67	
Agence d'Arthabaska							787 55
	John McCready	do	do			62 00
Agence du Saguenay (partie) et Lac St. Jean							
	P. Lindsay	do	do	100	00	
	John McLaren	do	do	100	00	
Agence du Saguenay							200 00
	J. McLaren	do	do	150	00	
	F. Gagnon	do	do	77	00	
Agence de Gaspé (partie)							227 00
	Martin Power	do	do			45 00
Agence du St. Maurice							
	J. B. Normand	do	do			100 00
Petite Nation (partie de)							
	A. Daly	do	do	250	00	
	James Currie	do	do	100	00	
							350 00
							\$3,013 37

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1874.

APPENDICE

PROVINCE DE QUÉBEC—Etat des Arpentages

Arpenteurs.	Arpentages.	Coût de l'arpentage.	Acres Arpentés.
		\$ cts.	
Gagnon, G	Canton de Callière (partie du)	1,486 39	16,859
Legendre, F.	do Shenley	151 95	193
Barnard J.	do Wolfe	2,420 94	20,000
Snow, J. A.	do Aldfield.....	423 16	3,500
Murison, P.	do Carleton (résidu).....	979 24	22,077
Grondin, S. L. E.	do Massé (partie du).....	2,697 28	39,448
Magrath, B.	do Aumond	1,223 15	16,902
		\$9,382 61	118,979
Tétu, Romuald	Partie S. O. du block F : terres octroyées à la Cie. chemin de fer de Gosford	456 05
Tremblay (du), P. P. V.	Ligne entre le canton Dejeune et la seigneurie des Grondines.....	195 22
Gagnon, G	Rivière Malbaie..... (arp. de partie de)	1,143 75
Lachevrotière (de), J. C.	Rivières Manouan et DuLèvre..... do ...	3,101 40
Casgrain, E.	do Betsiamites, aux Outardes et Loup-Marin do ...	4,116 37
Bignell, J.	do Manicouagan, Pentecôte, Trinité et Godbout do ...	8,873 13
Dumais, P. H.	do petite et grande Bergeronnes, Escoumains, Sault - au - Mouton, Portneuf et Sault-au-Cochon..... do ...	4,629 32
Legendre, E. H.	do petit et grand Pabos..... do ...	1,640 74
Snow, John A.	Réarpentage de Kettle Island.....	137 14	501
Henderson, E. D.	Canton de Ware	538 57
Snow, John A.	do Onslow (arpentage de partie du).....	431 45
Painchaud, A.	Seigneurie de Pabos (arpentage de partie de la) et vérification de 7 milles de lignes extérieures	935 72	30,156
Fletcher, E. T.	Vérification de partie du canton Onslow et inspection	236 80
		\$35,818 27	
	118,979 acres subdivisés en lots de ferme à 7 $\frac{1}{4}$ centins par acre.		

N.B.—Les quantités et sommes ci-dessus énumérées se rapportent aux arpentages qui ont desquel des avances ont été faites.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 30 juin 1874.

No. 10.

du 1er juillet 1873 au 30 juin 1874.

Chemins, rivières et lignes exté- rieures. — Milles.	Comtés.	REMARQUES.
.....	Charlevoix	(* et environ 2,500 acres réarp.) borné au S. O. par la rivière Noire.
.....	Beauce	Vérification de la ligne de division entre Dorset et Shenley.
.....	Argenteuil	En arrière de la partie arpentée, depuis le 5e rang.
.....	Pontiac	* Et 4,854 acres vérifiés.
.....	Bonaventure	En arrière du 3e rang.
et 17 ¹ / ₁₀ de lig extérieure.	Rimouski.....	Vérification de la ligne S O. de Cabot et de la seigneurie de Pachot.
.....	Ottawa	L'arrière-partie du canton.
.....	* Balance, savoir : \$1,258.11 payée par la compagnie.
.....	Champlain	do la moitié payée par le seigneur.
76 ¹ / ₄	Charlevoix
185 ¹ / ₂ s. comp.	Ottawa	Respectivement tributaires de rivières St Maurice et Ottawa.
les rel. sec.	Saguenay	Arpentées jusqu'à leurs sources, à la hauteur des terres ou environ.
310	do	do do do do do
591 ¹ / ₂	do	do do do do do
540	do	do do do do do
108	Gaspé	Arpentées jusqu'à leurs sources.
.....	Ottawa	Située dans l'Ottawa, vis-à-vis le canton de Templeton.
.....	Dorchester	Pour changer la position des lots, de manière à ce qu'ils fassent front à la rivière Etchemin.
.....	Pontiac	Vérification des lignes des 5e, 6e et 7e rangs, à l'est de la ligne centrale.
.....	Gaspé	* Balance, savoir : \$1,103 67 entrée au débit de la "Gaspé Fishing and Coal Mining Company."
.....	Pontiac.....

été achevés et payés dans le courant de l'année, en outre de ceux en voie d'opération sur la plupart

E. E. TACHÉ,

Assistant commissaire.

APPENDICE No. 12.

ÉTAT Général des bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes (Bonus), durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1874.

Noms des agents.	Superficie com- prise dans les Licences.	Billots de sciage.		Erable.		Chêne.		Frêne.		Orme.		Épinette rouge.	
		Pin blanc au - dessus de 17 pou- ces de dia- mètre.	Pin blanc au - dessous de 17 ps. de diamè- tre.	Épinette. pièces.	Pièces.	Pièces.							
A. J. Russell.....	18,987½	758,719	580,274
Chs. E. Belle.....	5,992½	172,322	158,659	52,772
A. Dubord	10,310	113,872	233,952	162,190
Ant. Gagnon	358	2,270	12,537	98,414
O. B. Kemp.....	507	769	1,377
Wm. Farwell.....	634½	1,875	4,886	24,450
J. A. Fortin.....	1,873	5,684	15,076	36,987
Eug. Renault.....	712½	8,085	22,347	74,407
C. T. Dubé.....	1,106½	984	629	7,043
J. B. Lepage	1,602½	797	1,111	84,876	126	1,492
L. J. Riopel.....	16	500	2,545
John Edén.....	232	316	621	4,530
Louis Roy.....	576½	5,641	9,448	475
J. O. Tremblay	3,303	39,718	77,515	215,760
Geo. Duberger.....	2,730½	5,810	8,786	123,687
L. Z. Rousseau	4	875
Total.....	48,064½	1,116,604	1,127,110	890,388	126	1,492	12	278	18	504	44	1,328	757
													17,937

APPENDICE No. 12—Suite.

ÉTAT Général des bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes, etc.

Noms des agents.	Pin blanc.		Pin rouge.		Merisier.		Bois blanc.		Pruche.		Cèdre.		Bois de chauffage.		Perche de Cèdre.	
	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Dur.	Mou.	Pièces.	Pieds.
A. J. Russell.....	68,431	2,697,897	8,905	350,253			1	52	4	80				39		14,000
Chs. E. Belle.....	765	31,529														
A. Dubord.....					494	7,783										
Ant. Gagnon.....			265	6,968	1,689	30,118					24	209	50	804	500	
O. B. Kemp.....													300	350		
Wm. Farwell.....																
J. A. Fortin.....																
Fug. Renaull.....					45	1,125										
C. T. Dubé.....	63	2,016	292	2,638	140	1,372						80	48	150	1,300	
J. B. Lepage.....	38	1,143			2,542	31,662						72	830	724		
L. J. Rtopel.....	1,029	26,733	79	870	651	12,512					74	1,930	22			
John Eden.....																
Louis Roy.....	620	11,289			1,156	17,968							16			
J. O. Tremblay.....			305	6,903	53	309								1,703		
Geo. Duberger.....					82	1,345								726	1,100	
L. Z. Rousseau.....																
	70,950	2,770,607	9,846	367,622	6,855	104,394	1	52	4	80	801	21,740		3,922		16,900

APPENDICE No. 12.—*Suite.*

ETAT Général des bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes, etc.

Noms des agents.	Genoux.		Courbes.		Bardeau par 1000.	Traverses		Peupliers.		Lattes.	Ecorce de Pruche.	Piquets.	Varanques.	Poteaux de Télégraphie.	Espars.
	Pièces.		Pièces.			Pièces.	Pièces.	Pièces.	Pièces.						
A. J. Russell.....						600						4,500			
Chs. E. Belle.....					72	900									
A. Dubord.....						1,681				16		35		34	250
Ant. Gagnon.....		20													
O. B. Kemp.....						1,500									
Wm. Farwell.....															
J. A. Fortin.....				27											
Eug. Renault.....				11,017								50			
C. T. Dubé.....				88											
J. B. Lepage.....						101,800	47	882						4,060	
L. J. Riopel.....				154											
John Eden.....															
Louis Roy.....															
J. O. Tremblay.....	904		442		2,040									68	
Geo. Duberger.....				25								300		90	
L. Z. Rousseau.....															
	904	11,506			2,382½	106,481	47	882		16	17	4,885	68	4,184	250

APPENDICE No. 12.—*Suite.*

ETAT Général des bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, reutes foncières et primes, etc.

Noms des agents.	Epinette.		Intérêt.	Infractions.	Droits sur bois.	Rentés foncières.	Primes (Bonus).	Primes de transferts.	TOTAL.	
	Pièces.	Pieds.								
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
A. J. Russell.....	1	44	2,387 82	51 55	224,407 19	36,699 50	4,149 53	728 00	268,423 59	
Chs. E. Belle.....			220 25	1,591 51	43,578 72	12,640 00	1,238 60	816 00	60,085 08.	
A. Dubord.....			575 87	4,571 42	43,374 08	21,526 00		2,840 00	72,887 37	
Ant. Gagnon.....			174 35	1,431 71	6,583 26	880 00			9,069 32	
O. B. Kemp.....				516 30	121 55				637 85	
Wm. Farwell.....				7 50	1,864 96	1,262 93	34 67		3,160 06	
J. A. Fortin.....			43 36	722 90	3,496 14	3,746 00	610 00		8,618 40	
Rug. Renault.....			15 79	463 91	6,796 75	1,424 50	24 00		8,724 95	
C. T. Dubé.....			102 61	240 35	655 45	2,209 50	5,299 55		9,507 46	
J. B. Lepage.....	386	4,222	312 80	636 07	12,293 55	3,090 12	4,875 92	1,000 00	21,198 46	
L. J. Riopel.....	141	3,622		558 52	1,522 24	32 00			2,176 76	
John Eden.....			18 80		336 00	464 50	3,077 05		3,896 35	
Louis Roy.....				486 28	2,290 96	833 16	4,652 16		8,262 56	
J. O. Tremblay.....			557 78	11,114 87	11,158 26	6,753 00	4,884 00		34,467 91	
Geo. Duberger.....			368 89	5,668 80	2,539 86	5,969 16	2,476 45		16,723 16	
L. Z. Rousseau.....				76 05	61 54				137 59	
	528	7,888	4,778 32	28,127 74	361,080 51	97,220 37	31,385 93	5,384 00	527,976 87	

Département des Terres de la Couronne, Bois et Forêts,
Québec, 30 juin 1874.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 13.

TABLEAU comparatif des diverses transactions faites dans chacune des Agences des Terres de la Couronne durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1874, montrant le nombre d'acres de terre vendus, les revenus perçus, le nombre de lots inscriptés, etc., etc.

Agences.	Agents.	Nombre d'acres vendus.			Octrois gratuits.	Collections.						
		Terres de la couronne.	Terres du clergé.	Total.		Terres de la couronne		Terres du clergé.		Anciennes ventes.	\$	cts.
						Ventes de l'année.	Anciennes ventes.	Ventes de l'année.	Anciennes ventes.			
L'Assomption (partie de)	C. E. Belle	3,674	450	4,124	322 94	660 13	50 20	72 44	
Petite-Nation (partie de)	G. W. Cameron	5,641	200	5,841	1,261 10	2,259 88	12 00	43 20	
Petite-Nation (partie de)	A. B. Filion	4,467	85	4,552	756 65	698 90	5 10	161 20	
L'Assomption (partie de)	J. B. Delfausse	5,148	306	5,454	673 25	1,274 50	28 43	205 40	
Gatineau	R. Farley	8,004	8,004	1,357 27	4,892 88	181 20	
Coulouge	E. Heath	7,788	7,788	2,013 17	4,346 17	24 00	
Magog	O. B. Kemp	953	500	1,453	224 23	1,449 38	163 50	1,096 23	
St. François	Wm. Farwell	19,788	806	20,594	2,480 38	2,141 81	96 72	584 15	
Arhabaska	A. Gagnon	3,985	943	4,928	943 29	4,058 41	313 60	2,181 92	
Chaudière	J. A. Fortin	62,100	1,023	63,123	400	4,371 55	2,591 17	184 25	2,264 61	
St. Maurice	A. Dubord	2,581	2,581	217 44	977 86	
St. Charles	L. Z. Rousseau	700	381½	1,081½	118 44	882 57	57 30	
Saguenay (partie de)	G. Duberger	2,992	2,992	165 46	
Saguenay (partie de) et lac St. Jean.	J. O. Tremblay	5,131	5,131	399 23	593 04	
Bonaventure	J. Dumais, dep.-agent.	17,233	19,127½	1,007 27	395 03	75 36	3 80	
Gaspé (partie de)	Ls. J. Riopel	1,934	1,894½	1,934	600	307 95	235 70	
Gaspé (partie de)	John Eden	374	374	586	30 40	20 05	
Rimouski	Louis Roy	3,845	4,095	1,345	386 49	682 26	16 00	26 86	
Grandville	J. B. Lepage	2,698	250	2,698	390	258 26	687 41	25 90	
Montmagny	C. T. Dubé	3,734	3,734	950	411 39	1,009 70	
	E. Renaud	162,770	6,839	169,609	4,271	17,706 16	29,856 85	1,002 46	4,870 91	

TABLEAU comparatif des diverses transactions faites dans chacune des Agences des Terres de la Couronne, etc.—(Suite.)

Agences	Inspections.		Honoraires perçus.		Total.	Salaires.	Déboursés.	Commission.	Frais de poste.	Total des dépenses.
	Générales.		Honoraires de certificats d'établissement.							
	No. de lots inspectés.	Lotsp. sur lesquels cond. ont été remplies.	\$	cts.						
L'Assomption (partie de)	45	2	39 00	15 00	1,326 96	1,045 00	14 00	130 10	6 89	1,195 99
Petite-Nation (partie de)	98	7	105 00	56 00	4,000 37	845 00	41 50	194 45	10 64	1,091 59
Petite-Nation (partie de)	81	65	21 00	72 00	2,197 58	495 00	91 50	114 94	9 31	710 75
L'Assomption (partie de)	66	61	97 12	18 00	2,590 16	845 00	46 50	258 71	11 19	1,161 40
Gatineau	8	7	39 00	80 50	6,718 35	845 00	30 50	351 44	14 90	1,241 84
Coulouge	8	7	215 70	65 50	7,083 79	845 00	49 00	305 48	18 42	1,217 90
Magog	185	12	18 00	35 00	3,719 38	445 00	26 50	179 01	15 19	665 70
St. François	127	41	63 00	100 50	5,645 44	645 00	84 00	267 89	29 21	1,026 10
Arthabaska	176	2	144 00	75 00	7,765 26	845 00	51 50	299 98	35 99	1,196 48
Chaudière	579	112	183 50	79 50	7,869 32	645 00	104 00	311 93	70 59	1,096 92
St. Maurice	92	9	27 00	7 00	1,993 26	1,045 00	16 00	70 59	7 44	1,132 09
St. Charles	384	25	24 00	2 50	1,084 81	645 00	29 00	166 94	8 49	848 38
Saguenay (partie de) et lac St. Jean..	1,746	384	2 06	10 50	227 92	645 00	14 00	16 10	18 77	683 59
Saguenay (partie de) et lac St. Jean..	92	9	45 00	10 50	1,092 63	1,045 00	91 75	106 51	18 77	1,262 03
Bonaventure	3	3	19 23	4 00	1,680 19	735 66	71 50	118 33	4 36	929 85
Gaspié (partie de)	3	3	57 00	14 72	674 11	445 00	49 00	59 04	2 25	555 29
Gaspié (partie de)	3	3	3 00	23 00	89 05	295 00	14 00	7 28	4 43	320 71
Rimouski	289	29	78 00	76 00	1,356 11	845 00	99 00	115 20	26 11	1,085 31
Grandville	289	29	29 00	16 00	1,090 73	845 00	135 25	124 72	23 06	1,128 03
Montmagny	289	29	53 00	63 00	2,311 97	845 00	69 50	160 51	14 77	1,089 78
	1,746	384	1,262 61	813 72	60,517 39	14,890 66	1,128 00	3,359 15	261 42	19,639 73

Département des Terres de la Couronne, }
 Québec, 30 juin 1874.

E. E. TACHÉ,
Assistant-commissaire.

APPENDICE No 14.

Tableau spécial indiquant les noms et salaires des Officiers et Clercs employés aux bureaux de cadastre à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Terrebonne et Montmagny, pour l'année expirée le 30 juin 1874.

Noms	Désignation.	Salaire annuel.	
MONTRÉAL.			
J. B. Varin	Directeur.....	\$1600	00
J. W. Blaiklock.....	Arpenteur et Dessinateur.....	1200	00
L. W. Sicotte.	Clerc.....	1000	00
QUÉBEC.			
P. L. Morin.....	Directeur.....	1600	00
F. Lachaine.....	Arpenteur et Dessinateur.....	1100	00
G. A. Varin	Secrétaire.....	400	00
Charles E. Gauvin.....	Dessinateur.....	800	00
R. D'Estimauville	Clerc.....	1000	00
TROIS-RIVIÈRES.			
G. A. Bourgeois.....	Directeur.....	1400	00
L. O. A. Arcand.....	Arpenteur et Dessinateur.....	1100	00
P. Guillet.....	Clerc.....	600	00
TERREBONNE			
J. A. Hervieux.....	Directeur.....	1400	00
J. H. Leclair.....	Arpenteur et Dessinateur.....	1100	00
MONTMAGNY.			
Eug. Casgrain	Directeur.....	1400	00
F. X. Gendreau.....	Assistant.....	1100	00

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 30 juin 1874.

APPENDICE No 15.

PROVINCE DE QUÉBEC.—Etat des terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1873 au 30 juin 1874.

Octrois de 100 acres et au-dessous.		Octrois de 100 acres et au-dessous de 500 acres.		Octrois de 500 acres et au-dessus.		Octrois.	Acres octroyés.	Par octroi gratuit ou autrement.	Nombre total d'acres octroyés.		
Octrois.	Acres.	Octrois.	Acres.	Octrois.	Noms des personnes auxquelles ont été accordées les Lettres Patentes.					Acres.	
331	23,106	199	35,739	23,106		5,823,711		
112	10,027	1	Charles Pennoyer, Eaton.....	680	35,739			Octroyés au 30 juin 1873 Octroyés depuis le 1er juillet 1873 au 30 juin 1874 Grand total.....	5,894,779
.....	1	Michel Fournier, Port Joli.....	508				
.....	1	G. B. Hall, Québec.....	1008				
.....	3	2196	2,196				
.....	Par vente.		
.....	61,041	Octroi gratuit.		
.....	10,027	Total.		
.....	71,068		

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.
Québec, 30 juin 1874.

APPENDICE No. 16.

ÉTAT montrant le nombre de lots de grève et de lots en eau profonde accordés par Lettres Patentes, depuis le 1er Juillet 1873 jusqu'au 30 Juin 1874, aussi les noms des acquéreurs, la date des octrois, et les lieux où sont situés ces lots.

Nom de l'acquéreur.	Date de l'octroi.	Localité.	Lots de grève.	Lots en eau profonde.				
James Gibb (Peverly & Co.).....	14 Juillet 1873.....	Portneuf.....	1				
Léandre Méthot	23 do	Cap St. Ignace.....	1				
T. E. et J. B. Normand.....	1 Septembre 1873.	Embouchure de la Riv. St. Maurice	1				
John Short.....	22 do do	Bassin de Gaspé	1	1				
Frs. Gourdeau..... Timothy H. Dunn et..... Wm. Home	8 Novembre 1873.	Isle d'Orléans	1				
Julien Chabot.....					23 Mars 1874.	Lévis	1	1
							5	3

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, }
Québec, 30 Juin 1874. }

APPENDICE No. 17.

Etat du nombre de lettres reçues par le Département des Terres de la Couronne,
depuis le 1er Juillet 1873 au 30 Juin 1874.

Nombre de lettres reçues depuis le 1er Juillet 1873 jusqu'au 30 Juin 1874.....	5.520 lettres.
Nombre d'Ordres en Conseil reçus durant la même période	50 O. C.

E. E. TACHÉ,
Assist.-Commissaire.

Bureau des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1874.

APPENDICE No. 18.

ETAT montrant le nombre d'instructions données aux arpenteurs, le nombre de tracés et de plans copiés, le nombre de cantons et de paroisses érigés, le nombre de rapports préparés et d'adjudications faites, le nombre de ventes et locations annulées, le nombre de lots compris dans ces ventes et locations, et le nombre de lettres expédiées du 1^{er} Juillet 1873 au 30 Juin 1874.

Instructions aux arpenteurs.....	28
Plans et tracés.....	1087
Cantons érigés.....	26
Paroisses et villages érigés.....	209
Rapports.....	110
Adjudications.....	301
Ventes et locations annulées.....	494
Lots compris dans ces ventes et locations.....	4,301
BUREAU DU CADASTRE.	
Lettres expédiées.....	287
Plans copiés.....	14
Nombre de descriptions copiées.....	13,403
do plans comparés.....	94
do descriptions collationnées.....	22,703

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1874.

APPENDICE No. 19.

ETAT montrant le nombre de lots de terres publiques inspectés et classifiés, les noms des Agents, des Agences et des Cantons dans lesquels les inspections ont été faites, durant l'année expirée le 30 Juin 1874.

NOMS de l'Agent et de l'Agence.	Cantons.	Nombre de lots.	Total des lots inspectés et classifiés.
J. O. TREMBLAY, Agence du Lac St. Jean Is. DUMAIS (assistant).*	Demeules	92	92
J. A. FORTIN, Agence de la Chaudière	Watford	176	176
EDM. HEATH, Agence de Coulonge	Litchfield	1	2
	Aldfield	1	
ROBERT FARLEY, Agence de Gatineau	Templeton	4	5
	Eardley	1	
Geo. W. CAMERON, Agence de la Petite Nation (partie de l')...	Lochaber	1	4
	Mulgrave	3	
O. B. KEMP, Agence de Magog	Melbourne	1	1
W. FARWELL, Agence de St. François	Hereford	3	3
ANT. GAGNON, Agence d'Arthabaska	Maddington	4	13
	Bulstrode	7	
	Stanford	2	
C. T. DUBÉ, Agence de Grandville	Begon	289	289
Geo. DUBERGER, Agence du Saguenay	Callières	5	579
	Iberville	72	
	Laval	5	
	Bergeronnes	152	
	Tadoussac	183	
	Escoumains	84	
	Saguenay	78	
A. B. FILION, Agence Petite Nation (partie de l')	Grenville	2	2
			1166

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1874.

APPENDICE No. 20.

ETAT des réserves de terres accordées aux Sociétés de Colonisation, en vertu de l'Acte 32 Vict., chap. 14, durant l'année expirée le 30 Juin 1874, indiquant les noms des Sociétés qui les ont obtenues, la quantité de lots et d'acres réservés pour chaque Société, les cantons où sont situées les dites terres, avec la date de l'ordre en conseil accordant chaque réserve.

Nom de la Société.	Date de l'Ordre en Conseil.	Cantons.	Nombre de Lots.	Nombre d'acres réservés à chaque Société.
Bonaventure..... No. 2	10 janvier 1874	Hamilton	45 $\frac{1}{2}$	8,790
Rimouski..... No. 1	7 avril 1874	Macpès	131	12,388
Do Do	21 mai 1874	Duquesne	47	5,245
Total	26,423

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire,

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1874.

APPENDICE No. 21.

OCTROIS GRATUITS.

TABLEAU indiquant les chemins de colonisation dans la Province de Québec, les cantons qu'ils traversent, les noms et résidences des agents, le nombre d'acres de terre encore disponibles, à titre d'octroi gratuit, sur chacun de ces chemins, et les règles et conditions sous lesquelles ces octrois sont faits.

CHEMIN TACHÉ.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
C. T. DUBÉ, do Rivière-du-Loup (en bas.)
EUG. RENAULT, do Montmagny.

8,540 acres disponibles.

Le chemin Taché n'est qu'en partie parachevé et traverse une partie du canton de Buckland et celui de Mailloux, dans le comté de Bellechasse, les cantons Montminy et Patton, dans le comté de Montmagny, ceux d'Arago, Garneau et Lafontaine, dans le comté de L'Islet, ceux de Chapais, Painchand, Chabot et Pohenégamook, dans le comté de Kamouraska, les cantons Armand, Demers, Hocquart, Raudot, dans le comté de Témiscouata, ceux de Bédard, Chénier, Duquesne, Macpès, Neigette, Fleuriau et partie de Cabot, dans le comté de Rimouski, où il aboutit au chemin de Matapédia.

CHEMIN MATAPÉDIA.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
Ls. J. RIOPEL, do New-Carlisle,

12,219 acres disponibles.

Ce chemin part de Ste. Flavie, sur le fleuve St. Laurent, dans le comté de Rimouski, passe à l'extrémité est du chemin Taché, dans le canton de Fleuriau, et de là, (faisant fréquemment intersection avec le chemin Kempt,) passe à travers le canton de Cabot, la seigneurie du lac Matapédia et les cantons Lepage et Casupscull, dans le comté de Rimouski, et les cantons d'Assemetquagan et Ristigouche, à l'embouchure de la rivière Matapédia, dans le comté de Bonaventure.

CHEMIN KEMPT.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
Ls. J. RIOPEL, do New-Carlisle.

19,926 acres disponibles.

Le chemin Kempt a son point de départ sur la rivière Ristigouche, dans le canton Ristigouche, traverse ce canton et celui d'Assemetquagan, dans le comté de Bonaventure, les cantons de Casupscull et Lepage, la seigneurie de Matapédia, le canton de Cabot, la seigneurie de Métis, dans le comté de Rimouski, jusqu'à la rivière Métis, sur le fleuve St. Laurent.

CHEMIN MATANE ET CAP-CHAT.

L. Roy, Agent, Cap Chat.

2,675 acres disponibles.

Ce chemin part de St. Jérôme, dans la seigneurie de Matane, comté de Rimouski, et longe la rive sud du fleuve St. Laurent, à travers les cantons St. Denis,

 APPENDICE No. 21.—*Suite.*

Cherbourg, Dalibaire et Romieux, dans le même comté, et le canton de Cap-Chat, jusqu'à Ste. Anne, dans le comté de Gaspé.

 CHEMIN WARE ET LANGEVIN.

J. A. FORTIN, Agent, St. Joseph, Beauce.

272 acres encore disponibles.

Ce chemin traverse partie des cantons de Ware et Langevin.

 CHEMIN MAILLOUX.

EUG. RENAULT, Agent, Montmagny.

10,900 acres disponibles.

Le chemin Mailloux part du chemin Taché, dans le canton Mailloux et traverse ce dernier canton et ceux de Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, où il aboutit à la ligne Provinciale.

 CHEMIN TÉMISCOUATA.

CHS. T. DUBÉ, Agent, Rivière-du-Loup.

17,232 acres encore disponibles.

Le chemin Témiscouata, dans le comté de ce nom, part de la Rivière-du-Loup et traverse les cantons de Whitworth et Armand, et la Seigneurie de Témiscouata où il aboutit à la ligne Provinciale.

 CHEMIN ELGIN.

EUG. RENAULT, Agent, Montmagny.

2,300 acres encore disponibles.

Le chemin Elgin, dans le comté de l'Islet, part du fleuve St. Laurent, à St. Jean Port Joly, traverse les seigneuries et passe dans la ligne de division entre les cantons Fournier, Ashford, Garneau, Lafontaine, Casgrain et Dionne, et fait intersection avec le chemin Taché, entre les cantons Garneau et Lafontaine.

 CHEMIN DU LAC ST. JEAN.

L. Z. ROUSSEAU, Agent, St. Roch de Québec.

15,758 acres encore disponibles.

Le chemin du lac St. Jean part du canton de Tewkesbury, dans le comté de Québec, traverse le canton Cauchon, et passe à travers les terres non arpentées et le canton Métabetchouan, jusqu'au village du même nom dans le comté de Chicoutimi.

 APPENDICE No. 21- (Suite.)

 CHEMIN MARITIME.

JOHN EDEN, Agent, Bassin de Gaspé.

LOUIS ROY, do Cap-Chat.

22,496 acres encore disponibles.

Le chemin Maritime part de la seigneurie de Ste. Anne-des-Monts et traverse les cantons Tourelle, Christie et Duchesnay, la seigneurie du Mont-Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Magdeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande Vallée des Monts, le canton Cloridorme, la seigneurie de l'Anse à l'Etang et le canton Sydenham, jusqu'au canton Fox, tous dans le comté de Gaspé.

 CONDITIONS DES OCTROIS GRATUITS.

- 1^o Le preneur d'un permis d'occupation, à titre d'octroi gratuit, devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire, sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne, il sera considéré avoir par là, perdu tout droit à l'obtenir.
- 2^o Il devra, sous quatre années de la date de ce billet, défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui assignée, c'est-à-dire, au moins trois acres chaque année respectivement, y construire une maison, et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente, pour cet octroi.
- 3^o S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée, ce dont l'agent, si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes, prendra note dans un livre. S'ils s'absente sans permission, ou prolonge son absence au-delà du temps convenu, il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit à sa location.
- 4^o Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location, sans la connaissance et la sanction préalable de l'agent, sera pareillement considérée comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.
- 5^o Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponible, et elle pourra être octroyée de nouveau, ou par location, ou par vente.

NOTE.—Le système d'octrois gratuits en pratique dans cette Province, à l'exception des octrois n'excédant pas dix acres pour maisons d'école, hôtels de ville, etc., et les octrois n'excédant pas cinquante acres, pour les lieux de culte public, et cent acres pour fermes-modèles ou industrielles, est restreint par la loi aux terres mises en réserve pour cet objet, le long de chaque côté des chemins de colonisation mentionnés dans le tableau qui précède.

APPENDICE No. 22.

TABLEAU montrant les noms des Chemins de Colonisation, les noms des Agents, et le nombre de Locations émises sur ces Chemins depuis le 1er de juillet 1873 au 30 juin 1874 inclusivement, etc.

CHEMINS.	AGENTS.	Locations émises.	No. d'acres.	Locations annulées.	No. d'acres.
Taché	J. B. Lepage, C. T. Dubé, E. Renault	21	1,600	1	100
Témiscouata	C. T. Dubé	3	290		
Matapédia	J. B. Lepage et L. J. Riopel.....	4	395	6	476
Kempt.....	do do	6	600		
Matane et Cap Chat...	Louis Roy... J. B. Lepage.....	1	100		
Elgin.....	Eug. Renault.....				
Etchemin	J. A. Fortin				
Mailloux	Eug. Renault.....	2	100	1	50
Ware & Langevin.....	J. A. Fortin.....				
Lac St. Jean	L. Z. Rousseau.....				
Maritime	John Eden et L. Roy.....	12	1,186		
Kennebec.....	J. A. Fortin.....				
	Total.....	49	4,271	8	626

E. E. TACHÉ,

Assistan!-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1874.

APPENDICE No. 23.

Québec, 22 Septembre 1874.

A l'Honorable

Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant de mes opérations, comme Inspecteur des Agences, pour l'année expirée le 30 Juin dernier :—

En Juin 1873, je commençai une visite générale de toutes les agences de la Province, mais je ne pus, durant ce mois, inspecter que deux agences : celle de Gaspé et celle de Bonaventure dont j'ai parlé dans mon rapport général de l'année dernière.

L'inspection de l'agence de Bonaventure terminée, je revins à Québec le 1er Juillet, commencement de la dernière année fiscale. Je laissai cette ville le 3 du même mois pour me rendre à l'agence de Montmagny, confiée aux soins d'un nouvel agent, M. Eugène Renault, qui avait remplacé M. Breen, préposé à la charge de Directeur du Cadastre pour la même localité. Avant mon arrivée, M. Breen avait déjà commencé à initier M. Renault à ses nouvelles fonctions ; je complétais ces instructions et j'examinai les comptes de l'agent sortant de charge, à dater de ma précédente inspection.

A mon retour de Montmagny, je me rendis à Thurso, résidence de M. Cameron, agent pour la *Partie Ouest* de l'agence de la Petite-Nation (cette agence ayant été dernièrement divisée). J'examinai les livres d'agence et les comptes de M. Cameron et je les trouvai corrects. Pendant mon séjour à Thurso, je reçus la visite de M. Filion, agent pour la *Partie Est* de la dite agence ; je lui donnai toutes les instructions nécessaires à sa nouvelle charge, et M. Cameron lui passa tous les livres et papiers concernant le territoire qui venait d'être confié à ses soins. Ces livres, soigneusement préparés par M. Cameron permirent à M. Filion de se mettre promptement au fait de la besogne.

En laissant Thurso, je passai par Grenville où je restai quelques heures, puis je me rendis à l'agence de St. François où j'arrivai le 14. Après avoir fait l'examen ordinaire des livres de l'agence, à la résidence de l'agent, au village Robinson, je fis, en conformité des instructions reçues du Département, une inspection spéciale de certaines terres, dans le canton Hampden, pour lesquelles le Gérant de la "Glasgow Canadian Land and Trust Company", John Scott, Ecr., avait fait application. Ce monsieur m'expliqua les intentions de la Compagnie, et m'informa qu'elle était déterminée à adopter et mener à bonne fin un système effectif de colonisation pour les terres qu'elle se proposait d'acquérir.

La Compagnie avait déjà acheté un pouvoir d'eau considérable sur lequel elle se proposait de construire des moulins. Dans les environs, on commençait à bâtir un village ; déjà, à l'époque de ma visite, treize maisons avaient été érigées. M. Scott avait fait entreprendre, par contrat, l'abattis d'une grande étendue de terrain, et il employait en outre beaucoup d'hommes qu'il avait amenés d'Ecosse et à qui il payait un salaire élevé. Ces ouvriers me parurent être des immigrants de première classe tant sous le rapport du physique que de l'intelligence.

Quand j'eus terminé tout ce que j'avais à faire dans l'agence de St. François, je retournai chez moi, à Leeds, et j'employai le reste du mois à préparer différents rapports relatifs aux agences que j'avais visitées.

Au commencement d'Août, je repris le cours de mes visites. Le 2, je me rendis à Chicoutimi, dans l'agence du Lac St. Jean ; je me transportai aussi à Roberval, résidence du sous-agent M. Dumais ; je n'avais vu ce monsieur qu'une fois auparavant, c'était lors de sa nomination à la sous-agence, quand je lui donnai quelques instructions. Je suis heureux de pouvoir constater ici que, lors de ma seconde visite, je trouvai M. Dumais parfaitement au fait des devoirs de sa charge ; tous ses livres et ses papiers étaient tenus dans un ordre parfait. Ses collections sur la vente des terres laissaient beaucoup à désirer, mais aussi il faut tenir compte de la rareté de l'argent, dans ce qu'on appelle le Haut-Saguenay ; les habitants se ressentent encore des effets désastreux du grand incendie de 1870 et de l'absence presque totale de récolte l'année suivante.

Quoique le sol soit d'une excellente qualité près du Lac St. Jean, les colons n'y peuvent cependant ensemer leurs terres qu'à une époque assez avancée du printemps, de sorte que la récolte se fait passablement tard, ce qui fait que les gelées, qui arrivent souvent assez à bonne heure, détruisent une partie des moissons.

A mon retour à Chicoutimi, j'examinai les livres et les comptes de l'agent principal, M. Tremblay : je les trouvai corrects. Ses collections sur la vente des terres étaient bien peu considérables, ce qui est moins excusable que pour le Haut-Saguenay, car les colons y sont plus à l'aise. Pendant que j'étais dans l'agence de M. Tremblay, je fis plusieurs investigations spéciales dans le but de faire droit à certaines réclamations, etc.

De Chicoutimi, je me transportai à la Rivière-du-Loup, dans l'agence de Grandville, où je trouvai comme par le passé, que toutes les affaires de l'agence étaient bien administrées. Les collections, qui n'accusaient pas un montant aussi élevé que l'espérait l'agent, dépassaient cependant celles de l'agence du Lac St. Jean, bien que le nombre des ventes non entièrement payées fût beaucoup moindre.

Ma visite à la Rivière-du-Loup terminée, je me rendis à Rimouski, où je passai quelques jours, je trouvai les livres de l'agent bien tenus et ses comptes corrects. Je remarquai aussi que M. Lepage avait scrupuleusement mis à profit les quelques remarques que j'avais cru devoir lui faire lors de ma précédente visite. Les collections, pour les deux dernières années, avaient, proportionnellement au montant d'arrérages dus, atteint un chiffre plus élevé que dans aucune autre agence en bas de Québec ; cela est sans doute dû au montant considérable d'argent mis en circulation par les constructeurs du chemin de fer Intercolonial. M. Lepage se plaignit de la difficulté qu'il éprouvait à retirer, de beaucoup de personnes, les droits dus sur les bois.

Quand j'eus terminé l'inspection de l'agence de Rimouski, je pris le bateau pour remonter à Québec, arrêtant en passant à la Malbaie pour y visiter l'agent, Mr. Duberger. Il y a une étendue considérable de *limites* de vendues dans cette agence ; mais la vente des terres et la collection des arrérages laissent beaucoup à désirer. Je suis d'opinion qu'on ne tirera jamais un grand revenu des terres dans l'agence du Saguenay ; car la majeure partie en est peu propre à la culture. Cette agence étant la dernière qui me restait à visiter en bas de Québec, je me rendis dans cette ville le 20 Août, et j'y passai quelques jours à préparer mes rapports, etc.

Le 5 Septembre, je me rendis au bureau de l'agence St. Charles, à Québec. L'agent, Mr. Rousseau tient ses livres en très-bon ordre. Les collections, proportionnellement à l'étendue de l'agence et au montant d'arrérages dus, ont été plus considérables que dans aucune autre agence de la Section Est de la Province.

Le 6, je laissai Québec pour aller faire l'inspection des agences de la partie Ouest de la Province. Je commençai par l'agence de Gatineau, le 9. Les livres de l'agent, Mr. Farley étaient tenus en bon ordre et ses comptes corrects. C'est un agent zélé et infatigable dans l'accomplissement de ses devoirs. Le montant des collections par lui faites était élevé ; sur beaucoup de ventes, le prix d'achat avait été payé en entier comptant.

D'Ottawa j'allai à Clarendon où se trouve le bureau de l'agence de Coulonge. Je trouvai les livres de l'agent bien tenus et je constatai que M. Heath avait été ponctuel à se conformer aux instructions que je lui avais données lors de ma précédente visite.

De Clarendon je me rendis à Montréal, où j'arrivai le 15 du même mois. Je visitai le bureau de M. Belle ; ce monsieur était absent ; en son absence, M. A. Belle, son neveu, administrait les affaires des terres. Tous les comptes étaient corrects, et je constatai que, depuis ma dernière visite, on avait fait l'acquisition de tous les livres de section nécessaires, lesquels étaient tenus en bon ordre.

J'avais l'intention, pendant que j'étais à Montréal, de me rendre à l'agence de Magog, mais l'agent m'apprit par télégramme, qu'il ne pouvait alors se trouver chez lui pour recevoir ma visite. Je me rendis en conséquence, à Joliette, faire l'inspection de l'agence de M. Delfausse. Je fus satisfait de la bonne administration des affaires de cette agence. Depuis sa nomination, M. Delfausse avait acquis assez d'expérience pour faire de lui un excellent agent. Ses collections durant les deux dernières années ont atteint un chiffre satisfaisant.

De Joliette, je descendis aux Trois-Rivières, chez le Dr. Dubord. Comme toujours, M. Dubord tient ses livres et ses comptes correctement. Ces dernières remarques peuvent aussi s'appliquer à M. Gagnon, dont je visitai l'agence immédiatement après. Les collections de M. Gagnon sont généralement considérables. Elles le seraient encore beaucoup plus si tous les colons de l'agence payaient également bien ; mais ceux de la partie autrefois confiée aux soins de M. LeBel, ne paient presque rien, bien qu'ils doivent beaucoup d'arrérages.

En laissant Arthabaska, je me rendis à Leeds où je passai le reste du mois de Septembre à préparer mes rapports. Au mois d'Octobre je me transportai à l'agence de la Chaudière, mais je ne pus faire d'inspection, l'agent étant absent de chez lui.

L'inspection régulière de toute les agences de la Province étant terminée, le Département est en possession d'un rapport spécial pour chacune de ces agences.

A la fin de Décembre, je reçus l'ordre de descendre à Québec où je restai quelque temps occupé à différentes affaires concernant le Département des Terres.

Votre prédécesseur, ayant résolu de prendre les moyens les plus efficaces possibles pour empêcher les gens de couper du bois sans licence sur les terres publiques, et étant déterminé à examiner avec soin les états des opérations forestières fournis par les propriétaires de limites, je reçus instruction de visiter plusieurs agences afin de me consulter avec les agents à ce sujet. Je fis les visites requises, puis j'aidai à la préparations des instructions aux Garde-Forestiers qui furent nommés dans presque toutes les agences.

Pour régler des affaires concernant presque exclusivement les Bois et Forêts, et pour quelques autres services spéciaux, je visitai, l'hiver dernier, toutes les agences en bas de Québec, à l'exception de celles de Gaspé et de Bonaventure ;

je visitai même deux ou trois de ces agences deux fois. Je fus ainsi occupé sans interruption jusqu'au 12 de Mars. Je me rendis alors chez moi où je restai quelques jours, puis, toujours pour affaires concernant les bois, je visitai les agences d'Arthabaska et de St. François : ces deux visites m'occupèrent jusqu'à la fin du mois.

Au commencement d'Avril, je visitai l'agence de l'Assomption, pour affaires concernant les bois : on y avait coupé du bois en contravention à la loi. Au commencement de Mai, je descendis à Québec, et pendant ce mois, je fis l'inspection de l'agence de Magog, que pour des raisons mentionnées plus haut, je n'avais pu faire l'été précédent. Pendant mon séjour dans cette agence, je m'occupai aussi d'affaires concernant les bois.

A la fin de Mai, je me rendis, pour la troisième fois durant l'année, à l'agence du Lac St. Jean. Je passai deux semaines à Chicoutimi, à régler différentes affaires relatives à la branche des Bois et Forêts, dans votre Département.

Je laissai Chicoutimi le 10 de Juin, et j'arrêtai, en passant, à Murray Bay. J'arrivai à Québec le 14, et j'y restai jusqu'à la fin du mois pour préparer mes rapports et pour affaires spéciales concernant le Département.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

JOHN HUME,

Inspecteur des Agences

APPENDICE No. 24.

BUREAU DE L'INSPECTION DES MINES D'OR,

Québec, 5 août 1874.

A l'Honorable P. FORTIN,

Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

Dans le rapport annuel que j'avais l'honneur de vous adresser le 5 septembre dernier, en ma qualité d'inspecteur des mines d'or, je vous disais que les opérations minières avaient été presque nulles pendant l'année 1872-73. Aujourd'hui je n'ai qu'à ajouter que les mêmes opérations ont été complètement suspendues pendant l'année 1873-74. Durant ce laps de temps je n'ai été appelé à émettre aucune licence pour l'exploitation du minerai aurifère. Néanmoins j'ai cru de mon devoir de suivre attentivement le mouvement qui s'est opéré durant l'année, relativement à cette branche d'industrie ; et d'après mes informations, je ne saurais inférer de ce sursis complet de travail dans les mines de la Chaudière, qu'on ait entièrement renoncé au projet d'en faire l'exploitation ; car je constate que la compagnie à laquelle je faisais allusion dans mon rapport de l'an dernier, *The Gilbert and Chaudière Gold Field and Mining Company of Canada (limited)*, n'est pas restée inactive. Elle a, par l'entremise de son principal gérant, M. Blackwood, conclu des arrangements avec une compagnie anglaise (*The South Aurora Mining Company*) qui en est devenue la principale actionnaire.

M. Blackwood est dernièrement revenu d'Angleterre, accompagné d'un M. Egerton, habile ingénieur chargé par cette compagnie anglaise de faire les explorations et essais nécessaires pour établir les chances de succès. On m'informe que, pour cet objet seul, il a été destiné une somme de £12,500 Os. Od. stg. Ensuite, s'il y a lieu, on se propose de pousser les opérations sur une grande échelle ; or tout dépend du succès qu'on obtiendra dans les premiers essais. Je suis aussi informé qu'on importe actuellement d'Europe, pour le même objet, les engins et instruments nécessaires à ce travail.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) L. L. RIVARD,
Inspecteur des mines d'or.

APPENDICE No. 25.

Québec, 30 août 1873.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, P. Q.,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant touchant l'inspection que j'ai faite du bureau d'agence de F. Lottinville, Ecr., l'un des agents des biens des Jésuites dans le district des Trois-Rivières, conformément à vos instructions datées le 9 Juin dernier :

Me trouvant à Bécaucour, je me transportai Lundi, le 18 du mois d'août courant, aux Trois Rivières, pour procéder à cette inspection.

Cette agence comprend la seigneurie du Cap de la Magdeleine (2 lieues de front sur 20 lieues de profondeur), les fiefs Pachevigny, Côteau St. Louis, et la banlieue des Trois-Rivières.

Les archives de ce bureau consistent en :

- 1o. Censier de la Seigneurie du Cap de la Magdeleine.
- 2o. do des fiefs Pachevigny, Côteau St. Louis et Banlieue.
- 3o. Un livre de ventes de terres,—Seig. du Cap.
- 4o. do d'obligations sur règlement d'arrérages ouvert en 1857, par M. Variu.
- 5o. Un livre de commutation,
- 6o. Un livre de recettes,
- 7o. Deux plans de parties de la Seig. du Cap.
- 8o. Deux boites contenant les titres de concession,
9. Les liasses des billets de location.

Les recettes annuelles de la seigneurie du Cap, sont de.....	\$1,762 13
Celles du Côteau St. Louis.....	10 52
“ de la banlieue.....	5 95
“ du fief Pachevigny	1 46
	\$1,780 06

Il est actuellement dû au gouvernement, dans cette agence, une somme considérable formée par les arrérages et le produit des ventes et commutations. Il faudrait un long travail pour en préciser le montant ; mais un court examen des livres suffit pour démontrer que le montant d'arrérages n'a pas diminué depuis qu'il en a été fourni une liste au Département en 1868, alors qu'ils s'élevaient à \$15,834.00. On voit aussi, par les livres, que bon nombre de censitaires n'ont rien payé depuis longtemps, ou plutôt ne règlent jamais.

Ce déplorable état de choses est sans doute dû d'abord à la négligence et à la mauvaise volonté des censitaires ; mais il est aussi dû, en grande partie, à l'intervention trop zélée de personnes influentes qui, très-souvent, ont sollicité des délais et des remises dont on n'a pas su profiter ou, plutôt, dont on a abusé généralement. Les menaces de poursuite, souvent faites et jamais exécutées, ont aussi contribué, pour une large part, à induire en erreur bon nombre de débiteurs qui, voyant cette hésitation de la part du gouvernement, en ont conclu que ce dernier n'avait pas le droit de réclamer les arrérages ni la rente annuelle.

En conséquence, je ne saurais convenablement attribuer à la négligence de l'agent cette accumulation d'arrérages ; car lui-même regrette qu'on n'ait pas mis à exécution ces menaces de poursuite, disant qu'il suffirait de sévir contre les personnes aisées et le plus en état de payer, pour engager la plupart des autres à s'acquitter ;—mais de semblables poursuites sont toujours empêchées par ceux-là même qui sollicitent constamment des remises, des délais, etc.

L'état des livres, du principal surtout, (du censier de la seigneurie du Cap de la Magdeleine) est loin d'être satisfaisant. Ce censier est rempli, surchargé, et n'est guère compréhensible que pour l'agent actuel qui, lui-même, déclare ne pouvoir constater le véritable état de la seigneurie quant aux mutations et subdivisions qui ont eu lieu relativement à un bon nombre de terres. Si l'ancien système seigneurial existait encore, on pourrait remédier à cela au moyen de l'exhibition des titres et de la confection d'un nouveau terrier ; mais, sous le système actuel, il faut adopter un autre mode que j'aurai l'honneur de suggérer.

A tous égards, M. Lottinville tient ses livres, ses comptes et transige ses affaires de la même manière que ses prédécesseurs. D'après ses livres, il paraît tenir et rendre un compte fidèle de ses recettes, mais on ne saurait constater les omissions. Pour obvier à cet inconvénient, je ferai une recommandation qui pourra s'appliquer aux autres agences des biens des Jésuites.

Afin de rendre plus intelligible la manière dont cet agent fait ses affaires, j'ai cru devoir lui faire quelques remarques et suggestions qu'il a prises en bonne part, et qui produiront, je l'espère, un bon effet, car M. Lottinville montre beaucoup de bonne volonté.

Il garde des liasses des lettres reçues, mais il ne tient pas de livre de *lettres envoyées*. Je crois qu'il serait bon de lui enjoindre de le faire.

SUGGESTIONS.

1o. Afin d'opérer la perception des arrérages, je recommande que des poursuites soient intentées contre un certain nombre de censitaires aisés dans les diverses parties de la seigneurie. Je crois que les autres sauront profiter de cet avertissement.

2o. Pour obvier aux inconvénients qui résultent du mauvais état des livres, je recommande qu'il en soit ouvert de nouveaux, c'est-à-dire de nouveaux censiers ou terriers :—mais on ne devrait procéder à la confection de ces livres qu'après

que le cadastre aura été fait dans cette seigneurie du Cap : car, au moyen des livres de renvoi et du plan cadastral, il sera bien plus facile aux agents de faire un bon terrier et de constater les mutations, subdivisions, etc. Or, je dois recommander en même temps que le cadastre soit fait dans le comté de Champlain, le plus tôt possible, attendu que ce comté est, en très-grande partie, formé par les seigneuries du gouvernement qui, en conséquence, retirerait un double avantage de la confection du cadastre dans cette localité.

30. Afin d'éviter les omissions dans les recettes, je recommande qu'on adopte le système de reçus numérotés, dans toutes les agences des biens des Jésuites, comme on l'a déjà fait pour les agences des terres de la Couronne.

Ayant terminé cette inspection mardi, le 19, je suis ensuite parti des Trois-Rivières pour me rendre à Ste. Geneviève de Batiscan et y procéder à l'inspection du bureau d'agence de M. Guillet.

Soumettant le tout humblement à votre considération,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé,) L. L. RIVARD.

APPENDICE No. 26.

Québec, 30 Août 1873.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, P. Q.

MONSIEUR,

Après avoir terminé l'inspection du Bureau d'agence de Mr. Lottinville, aux Trois-Rivières, mardi le 19 courant, je me suis transporté à Ste. Geneviève de Batiscan, et, le lendemain, je procédai à la visite de celui de Mr. Guillet, agent pour la seigneurie de Batiscan : et ce, en obéissance à vos instructions du 9 juin dernier.

J'ai maintenant à vous soumettre le rapport qui suit :—

Cette agence comprend la seigneurie de Batiscan qui contient environ deux lieues de front sur 20 lieues de profondeur.

Les archives de ce Bureau consistent en :

- 1^o Le Censier de la Seigneurie,
- 2^o Un terrier,
- 3^o Des fragments incomplets de plans, etc.,
- 4^o Livres de recette,
- 5^o Un livre de commutation,
- 6^o Un livre d'obligations, sur règlement d'arrérages, ouvert par Mr. Varin en 1857.
- 7^o Les doubles des billets de location.
- 8^o Un vieux livre d'obligations et ventes.
- 9^o Une copie du cadastre seigneurial.

Les recettes annuelles de la seigneurie se montent à \$2,209.50.

Les créances actuelles du gouvernement dans cette seigneurie consistent dans les arrérages, le produit des commutations, les montants dus sur billets de location, et le prix des moulins vendus à Messieurs Noël et Louis Marchand, l'un à St. Stanislas et l'autre à Ste. Geneviève.

Il existe aussi un autre moulin à farine à Batiscan, lequel serait grevé d'une rente annuelle de \$25.00 envers le gouvernement, et est aujourd'hui occupé par Mr. Benjamin Marchand qui ne paie pas cette rente depuis très-longtemps, prétendant, paraît-il, que le gouvernement n'y a plus droit par suite de l'abolition des droits seigneuriaux. Cette question devrait être prise en considération. Mr. Marchand a, devant le Département, une requête à ce sujet et sollicitant une remise d'arrérages de la dite rente, datée le 9 janvier 1868 (L 545.68. J. E.)

Comme dans l'agence de la seigneurie du Cap de la Magdeleine, la somme d'arrérages dus dans celle de Batiscan est considérable et va toujours en augmentant; les censitaires sont encore plus négligents dans celle-ci que dans la première, en sorte que, de l'aveu même de l'agent, le montant des arrérages dus aujourd'hui est plus élevé qu'il ne l'était en 1868, lorsque Mr. Guillet en fournit une liste au Département, montrant une somme de \$31,950.00.

Afin de ne pas me répéter, je vous prie de revoir mon rapport sur le bureau de Mr. Lottinville, en date de ce jour, pour ce qui a rapport aux causes qui ont occasionné l'accumulation des arrérages, aux remèdes à y apporter, à l'état des livres, etc., etc. Enfin, toutes mes remarques, observations et suggestions contenues dans ce rapport doivent s'appliquer à la seigneurie de Batiscan.

Toutefois, je dois dire que les livres de cette agence, quoique surchargés et confus, sont tenus d'une manière plus lucide, plus régulière et plus nette que ceux de l'agence de la seigneurie du Cap de la Magdeleine. Néanmoins, dans l'une et l'autre de ces agences, il est également opportun de renouveler les censiers.

Mr. Guillet conserve les lettres reçues du Département et garde soigneusement copie de ses propres lettres concernant l'agence.

Après avoir terminé cette inspection, je retournai à Bécancour où j'arrivai jeudi, le 21 : et vendredi et samedi, je m'occupai de la rédaction de mes rapports.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Commissaire,

Votre très-humble et obt. serviteur,

Signé,) I. L. RIVARD.

APPENDICE No. 27.

Québec, 13 Septembre 1873.

A L'Honorable P. Fortin, Commissaire des Terres de la Couronne, P. Q.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'Inspection du Bureau d'Agence des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, situés dans le district de Québec.

J'ai commencé la visite de ce Bureau le 10 et le 11 Juin dernier, et l'ai terminée jeudi le 11 du courant.

Cette agence, à laquelle sont préposés MM. Huot et Larue, comprend les seigneuries, fiefs, domaines et sources de revenu dont suit une liste :

	Revenus annuels.
Seigneurie de Notre-Dame des Anges.....	\$ 310.95
“ “ St. Gabriel.....	1,252.37
“ “ Syllery	382.20
“ “ Bélair	220.90
Fief St. Nicolas dans Lauzon.....	13.86
“ N.-D. de la Victoire dans Lauzon	10.46
Constituts dans Syllery.....	1,400.00
Lots de grève dans Syllery, environ.....	5,664.00
La ferme de la Vacherie, “	1,972.00
Emplacements dans la Haute-ville.....	160.00
Constituts sur commutation.....	608.00
	\$11,994.74

A cela il faudrait ajouter les revenus produits par le loyer des chantiers de la Pointe-aux-Lièvres, qui, quoique faisant partie de la Ferme de la Vacherie, est généralement traitée comme une propriété séparée. Ce revenu varie beaucoup et est quelquefois assez élevé, mais cette année, il est presque nul : deux chantiers seulement étant occupés et donnant un loyer de \$240.00.

ARCHIVES DU BUREAU.

Un papier Terrier et un Censier pour chaque fief et seigneurie.

Un livre de comptes ordinaire pour chaque autre domaine ou source de revenu.

Un livre de recettes.

Un plan de St. Gabriel.

Copies des Cadastres Seigneuriaux.

L'un de ces livres, celui de Ferme de la Vacherie, a été récemment ouvert par les agents et est dans un ordre parfait. Pour la confection de ce livre, on s'est servi du cadastre des quartiers St. Roch et Jacques-Cartier, et outre les renseignements ordinaires, on y a inscrit les numéros assignés à chaque lot dans le dit cadastre, ce qui facilitera beaucoup l'identification des lots en cas de ventes judiciaires et sera très-utile sous tous les rapports. Ceci me confirme dans l'opinion déjà exprimée, au sujet des seigneuries de Batiscan et du Cap de la Magdeleine, qu'il serait nécessaire et avantageux de renouveler les livres, mais ce, après la confection du cadastre dans chaque seigneurie seulement.

Comme on avait découvert une omission dans les comptes de cette agence, j'ai, pendant les deux premiers jours de ma visite, confronté avec leurs propres livres les comptes-rendus des agents depuis leur nomination en 1867, et j'ai constaté quelques erreurs et omissions cléricales qu'on s'est empressé de rectifier depuis, en remettant au Département les quelques deniers dont on avait omis de rendre compte. Je crois que de semblables omissions n'auraient pas lieu si on adoptait le système de reçus numérotés, ainsi que je le recommande dans mon rapport sur l'agence du Cap de la Magdeleine.

Il faudrait un travail bien long et beaucoup de recherches pour préciser le montant d'arrérages dûs dans cette agence ; mais, à en juger par les perceptions annuelles depuis un grand nombre d'années, la somme de ces arrérages est maintenant considérable.

A peu de chose près, je suis d'avis que, quant à ce qui a rapport à l'accumulation des arrérages, à l'état des livres (à part celui de la Vacherie,) au remède à apporter à cet état de choses, etc., mes remarques, observations et suggestions contenues dans mon rapport sur l'agence de M. Lottinville, en date du 30 Août dernier, trouvent ici leur application.

Les agents conservent depuis quelques temps les lettres qu'ils reçoivent du département, mais n'ont pas de livre de lettres et ne gardent nullement copies de leurs propres lettres et rapports concernant l'agence. Cependant M. Huot paraît bien disposé à le faire à l'avenir si on lui donne les livres nécessaires.

A ce sujet, je crois qu'il serait à propos de fournir à tous les agents des registres et livres de lettres en leur enjoignant de tenir leur correspondance en parfait ordre.

Avant de terminer ce rapport, je désire signaler à votre attention une question que vous trouverez peut-être digne de considération.

“ Les Casernes des Jésuites, en la cité de Québec, *maintenant non occupées, ne sont-elles pas ou ne doivent-elles pas devenir la propriété du Gouvernement de cette Province ? ”

Cette question m'est suggérée par certains dispositifs d'un ordre en conseil en date du 1^{er} Octobre 1860, dont j'ai l'honneur de vous soumettre une copie annexée au présent rapport (*).

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

(Signé,) L. L. RIVARD.

(*) *Copy of a Report of a Committee of the Honorable the Executive Council, dated 28th March 1860, approved by His Excellency the Governor General in Council, on the 1st October 1860.*

The committee have had under consideration a report dated 22nd June 1860, from J. B. Varin, Esq., agent for the Jesuits' estates, submitted at the instance of the Honorable the Attorney General, L. C., and containing an estimate of the value of these estates, including the arrears due thereon.

The above report and accompanying documents have been referred to the honorable the minister of finance, that officer submits that the report of the agent states the estimated value of arrears and property to be £277,817, including £55,000 arrears and £40,000 payable out of the seigniorial indemnity exclusive of about £12,000 of interest accrued upon the seigniorial indemnity. That the other properties may, in most cases be made available by early sale. That it appears to him, the minister of finance, very important to make these estates available for the education fund.

APPENDICE No. 28.

Québec, 14 Novembre 1873.

A l'Honorable P. FORTIN,

Commissaire des Terres de la Couronne, P. Q.

MONSIEUR,

En obéissance à vos instructions datées le 9 juin dernier, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur l'inspection que j'ai faite dernièrement de l'agence des biens du ci-devant ordre des Jésuites dans le district de Montréal.

Arrivé à Montréal lundi, le 3 du courant, dans la matinée, je traversai le même jour à Laprairie où je procédai à la visite du bureau de J. B. Varin, écr., qui est le seul agent préposé à la gestion de ces biens dans le district.

Je trouvai tout en parfait ordre. Les livres sont tenus avec beaucoup de propreté, et toute la régularité désirable. Les comptes sont aussi tenus et rendus avec une grande exactitude ; enfin, les plans de la seigneurie et tous autres documents appartenant à cette agence sont conservés dans un état tout-à-fait satisfaisant.

Cette agence comprend :

1^o La seigneurie de Laprairie de la Magdeleine qui renferme partie des paroisses de Laprairie, St. Philippe, St. Jacques le Mineur, Ste. Marguerite de Blairfindie, St. Luc, St. Antoine de Longueuil et St. Constant.

Revenus annuels (d'après le cadastre) \$2,624.65.

2^o La propriété appelée le "Jardin du Gouvernement," dans la cité de Montréal, vendue à la Corporation de cette cité par acte devant M^{re} T. Doucet, N.P., le 27 juin 1867, moyennant le prix de \$33,473.00, payable dans vingt ans à compter du 1^{er} juillet 1867, avec de plus obligation, par la corporation, de bâtir l'Hôtel-de-Ville sur le dit terrain dans cinq ans à compter de la date de la vente.

Intérêt annuel \$2,008.38, payable semi-annuellement par versements de \$1,004.19 chaque.

so as to avoid the constant necessity of advances from the general revenue in aid of that fund, and also that the expenses attendant upon a separate management should be avoided. That in the case also of the wild lands in the seigniorial property, it is desirable the same terms should exist as for other public lands. That the superior education fund has now at his credit with the receiver general the sum of £55,000, and that the present valuation amounting to £277,817 and £12,000 interest makes in all £344,817.

That in addition the fund has the reversionary interest in the Jesuits' barracks in Quebec, which will certainly realize a large sum of money.

That the annual charge upon the education income fund is £17,000 or equal to 5 per cent on £340,000.

He therefore recommended that the whole of the properties and arrears contained in the report and schedule of the Jesuits' estates be transferred for realization to the department of crown lands.

That the amount of the said schedule, £277,817 and interest be added to the education fund with a further sum, sufficient to make the whole fund, with the present investment up to £340,000 and that interest at 5 per cent be allowed thereon ; and that on the realization of the Jesuits' barracks property at Quebec, any surplus over £20,000 shall be added to the said fund.

He further recommends that the arrears since the constitution of the fund, and which belong to the income fund shall be ascertained, and in like manner transferred to the crown land department, giving credit to the same income fund in deduction of advances made from the consolidated revenue fund.

The committee concur in opinion with the minister of finance and advise that his recommendations be approved and acted on.

[Certified,]

(Signed,

W. H. LEE, C.E.C.

ARCHIVES.

- 1^o Terrier : six volumes.
- 2^o Censier : quatre volumes ; un pour le village de Laprairie seulement, et trois pour le reste de la seigneurie.
- 3^o Un livre (Ledger) de reconnaissances.
- 4^o Plusieurs livres contenant en détail les comptes sur lesquels on a fait ces reconnaissances pour arrérages échus le 19 juin 1856.
- 5^o Deux livres de recettes : l'un pour le " fonds de placement," et l'autre pour le " fonds de revenu."

N.B.—Ce qui forme le " fonds de placement" est le montant des arrérages (biens des Jésuites) tel que constaté par les reconnaissances, c'est-à-dire des arrérages dûs et échus le 19 juin 1856, des capitaux, et autres propriétés, etc. Et les revenus et intérêts provenant des dits biens constituent le " fonds de revenu," (voir acte 19 Vict., ch. 54).

- 6^o Une copie du cadastre de la seigneurie.
- 7^o Deux magnifiques plans : l'un de toute la seigneurie et l'autre du village seul.

Le montant des arrérages maintenant dûs est à peu près le même que celui mentionné dans l'état fourni au département par M. Varin le 27 septembre 1871, \$21,389.86.

Je partage l'opinion de M. Varin qui croit que le meilleur moyen de retirer ces arrérages serait de donner plus de latitude à l'agent en lui permettant d'employer les moyens que, selon le cas et les circonstances, il croirait les meilleurs. Ce Monsieur ne jugerait pas à propos de poursuivre tous les censitaires arriérés indistinctement ; au contraire, il croit qu'il suffirait de sévir contre quelques-uns des plus obstinés, et, qu'en se donnant un peu de peine, l'agent, s'il n'était pas contrecarré, réussirait, dans le cours de quatre ou cinq ans, à faire entrer la très-grande partie de ces arrérages, et ce, sans molester personne. M. Varin dit qu'il en serait ainsi au moins dans son agence.

Si on n'emploie pas de semblables procédés, je crois bien, avec M. Varin et plusieurs autres agents, que le gouvernement ferait mieux de vendre ces arrérages, sinon les seigneuries mêmes, car les choses ne sauraient aller qu'en empirant.

Les livres de cette agence, quoique bien tenus et encore propres, sont vieux et remplis. Les censiers sont ouverts depuis plus de 36 ans ; or, je crois que l'agent a raison de demander, comme dans les autres seigneuries, que ces censiers soient renouvelés. On pourrait réunir les quatre volumes en un seul plus volumineux.

M. Varin ne tient pas de livre de lettres, mais conserve soigneusement les copies des lettres qu'il écrit, comme ses lettres reçues, par ordre de date et en liasses bien étiquetées, en sorte qu'il est toujours facile d'y référer.

Soumettant humblement le tout à votre considération,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

L. L. RIVARD.

APPENDICE No. 29.

BUREAU DU CADASTRE,

Montréal, 30 Juin 1874.

A Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,

Dans mon rapport de l'année dernière je vous disais qu'il nous restait à cadastrer dans le comté de Jacques-Cartier, les paroisses de Ste. Geneviève, de La Pointe Claire, les villages incorporés de Ste. Geneviève de La Pointe Claire, la ville de Lachine et l'Ile Bizard. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous informer que les Plans et Livres de Renvoi de ces localités, sont terminés. Je vous les transmettrai d'ici à quelques jours.

Le cadastre de l'Ile de Montréal se trouve maintenant complet.

Nous avons commencé nos opérations cadastrales dans le comté de Laval (Ile Jésus), par la paroisse de St. Vincent de Paul. Le Plan et le Livre de Renvoi de cette paroisse sont achevés; mais je ne pourrai les envoyer au Département que le 31 Juillet, terme du délai accordé aux intéressés pour l'examen et inspection de ces documents.

Le tableau qui accompagne le présent rapport démontre en détail les travaux exécutés par le bureau dans le cours de l'année qui vient de s'écouler.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B. VARIN,
Directeur.

APPENDICE No. 29a.

TABLEAU SYNOPSIS des Travaux du Bureau du Cadastre, District de Montréal, J. B. VARIN, Directeur, pour l'année fiscale 1873-74.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.			Nombre de parcelles désignées au Livre de Référence.	Date de clôture.	Date de l'envoi au Département des Terres de la Couronne.	Date du Dépôt.	Date de la Proclamation.	Époque de laquelle doivent compter les 24 mois accordés pour renouvellement.	REMARQUES.
	Pieds.	Arpts.	Per.							
COMTÉ DE JACQUES-CARTIER.										
Ville de Lachine.....	46,928,264	1,448	40	104	805					
Village de Ste. Geneviève.....	7,057,051	217	81	7	149					
Paroisse de Ste. Geneviève.....		11,998	15	67	313					
Paroisse de Ste. Anne.....		6,895	70	183	334					
Village de la Pointe-Claire.....	10,847,059	334	78	187	103					
Paroisse de la Pointe-Claire.....		12,886	96	71	183					
L'Île Bizard (St. Raphaël).....		6,647	14	217	154					
COMTÉ DE LAVAL.										
Paroisse de St. Vincent de Paul.		18,354	75	189	548					
Total.....	64,832,374	58,783	72	53	2589					

APPENDICE No. 30.

Québec, 31 Juillet, 1874.

A l'Honorable Dr. P. Fortin, Ministre,

Commissaire des Terres de la Couronne de la Province de Québec,

MONSIEUR,

Depuis le 1er Juillet 1873, jusqu'au 30 Juin 1874, le bureau du Cadastre de Québec a fait l'arpentage, le lever des rivières, chemins et dressé le Livre de Renvoi des paroisses St. Edmond de Stoneham, St. Augustin (Limites N. O. de cette paroisse) de la Pte.-aux-Trembles, des Ecureuils et de Ste. Jeanne de Neuville.

Le vaste territoire formant les paroisses précitées est couvert, en grande partie, d'une multitude de rivières, ruisseaux et lacs ; et est couronnée de montagnes, la plupart escarpées ; sa superficie est de 226,000 arpents carrés formant 2100 parcelles réparties comme suit :

La partie Nord-Ouest de St. Augustin	74	Parcelles.
St. Edmond de Stoneham	902	“
La Pointe-aux-Trembles	560	“
Les Ecureuils	134	“
Ste. Jeanne de Neuville	430	“

Soixante-dix-neuf milles ont été triangulés et mesurés pour faire le lever des plans des rivières et cent huit milles pour celui des chemins !

La carte géographique, a 40 chaines au pouce, du comté de Nicolet, est tracée et passée à l'encre et mesure 32 pieds carrés en superficie, sera achevée dans le cours du mois d'Août prochain.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très-dévoué et obéissant serviteur,

[Signé,]

P. L. MORIN,
Directeur du Cadastre.

APPENDICE No. 30a.

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux géodésiques du Cadastre du District de Québec, depuis le 1er Juillet 1873, jusqu'au 30 Juin 1874, P. L. MORIN, Directeur.

L O C A L I T É S. COMTÉ DE PORTNEUF.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de Parcelles désignées au Livre de Renvoi	Date de l'envoi au Département des Terrus de la Couronne.
	Arpens.	Pieds.		
St Edmond de Stoneham.....	169 350	00	902
La Pointe-aux-Trembles.....	20 437	00	560
Les Ecureuils.....	5 189	00	134
Ste. Jeanne de Neuville.....	29 835	00	430
Total.....	224 811	00	2026

APPENDICE No 31.

Bureau du Cadastre,

Trois-Rivières, 7 août 1874.

*A l'Honorable P. Fortin,**Commissaire des Terres de la Couronne,*

Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un tableau contenant un état des opérations du bureau du Cadastre du District des Trois-Rivières, pendant l'année terminée le 30 juin dernier.

Ces opérations couvrent une superficie de 27,199 arpents et 8,828 acres, le tout divisé en 2053 lots ou parcelles.

A la formule de tableau usitée pour les années précédentes, j'ai ajouté, pour celle-ci, une colonne spéciale indiquant la longueur, en mille, des relevés que le bureau a été obligé de faire, soit pour des objets particuliers, soit au cours du travail ordinaire.

Il me paraît que ces opérations de relevé ont, pendant le cours de l'année, été effectuées sur une assez grande échelle, pour qu'il soit convenable d'en faire une mention spéciale.

Outre le littoral du St. Laurent, qu'il a fallu, d'après vos instructions, relever sur tout le front des comtés de St. Maurice et Champlain, il a été effectué 27 milles d'opération analogue dans le comté de Nicolet, pour aider à la confection de la carte de ce comté.

Ces opérations spéciales ont tenu les officiers de ce bureau occupés pendant un temps considérable et les ont, par là même, détournés de leur besogne ordinaire; ce qui explique pourquoi le nombre des désignations portées au livre de renvoi, pendant l'année 1873-74, est moins élevé qu'en aucune des années précédentes, tandis que la somme de travail effectué est, pour le moins, aussi considérable et aussi importante.

Dans le but de profiter de la saison favorable et d'assurer plus d'expédition au travail ordinaire, j'ai, pendant le cours de l'hiver dernier, fait relever les deux rivières (vulgairement appelées le Grand et le Petit Machiche) qui traversent, en serpentant, toute la paroisse de St. Anne d'Yamachiche, et servent de front sur presque tout leur parcours respectivement. Comme je prévoyais alors que cette paroisse serait cadastrée pendant l'été (et elle le sera aussi, car on va très-prochainement y commencer les opérations), et qu'il est alors fort difficile de relever ces petites rivières, qui sont partout bordées d'une lisière presque non interrompue d'épaisses broussailles, j'ai voulu profiter de la saison où, pouvant aller sur la glace, et d'une pointe à l'autre, le relevé a pu s'effectuer en bien moins de temps, et j'ajoute, avec plus d'exactitude.

Je mentionne ce fait pour la raison que ces opérations ne sont pas comprises dans le rapport que je vous transmets présentement.

Le cadastrage de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, terminé le 16 juin dernier, a présenté des difficultés nombreuses, et il a fallu y mettre un

temps comparativement plus long que pour celui d'aucune autre paroisse de ce district, déjà cadastrée. A peu d'exceptions près, tous les fronts sont formés par des chemins très-irréguliers ou des petites rivières les plus tortueuses que nous ayons encore rencontrées au cours de nos opérations. Le relevé de ces fronts a nécessairement exigé beaucoup de temps et de travail. Pour relever une des sections de la Rivière-aux-Sables, sur une longueur générale d'environ 80 arpents, il a fallu prendre pas moins de 252 courses, les autres sections de la même rivière, et la plupart de celles de la rivière St. Charles sont presque aussi tortueuses et irrégulières. Si, de plus, l'on tient compte du grand nombre de lots ayant des côtés irréguliers ou brisés, et dont on n'a pu établir la superficie sans opérations spéciales, on admettra que le cadastrage de cette paroisse n'est pas un travail de médiocre importance ; et c'est pourquoi j'ai cru convenable d'en faire une mention spéciale dans le présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) G. A. BOURGEOIS,
Directeur.

APPENDICE No. 31a.

TABLEAU SYNOPTIQUE des Travaux du Bureau du Cadastre du District des Trois-Rivières, depuis le 1er Juillet 1873 jusqu'au 30 Juin 1874.—G. A. BOUGGEOIS, Directeur.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains Cadastres.					Date de l'envoi au Département des Terres de la Couronne.	Date de la Proclamation.	Époque de laquelle doivent compter les deux ans accordés pour renouveler l'enregistrement.	REMARQUES.
	En pieds français pour ville et villages incorporés.	En arpents pour les parcelles exclusivement situées dans les Sections.	En acres pour les paroisses ou parties d'arpents situés dans les Townships.	Nombre de lots ou parcelles désignées au livre de Renvol.	Longueur en milles du relevé des chemins, rivières et autres fronts irréguliers.				
DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.									
Relevé du Littoral du Fleuve St. Laurent sur le front des comtés de St. Maurice et Champlain; paroisse et cité de Trois-Rivières, non compris.....					(a) 51 milles				(a) Ceci ne contient pas de chaînage des fronts, des profondeurs et autres mesures faites pour établir la superficie des parcelles.
COMTÉ DE NICOLET.									
Paroisse de Béancour, Ste. Angèle de Laval et St. Grégoire.....					(a) 27 "				
COMTÉ DE ST. MAURICE.									
Cité des Trois-Rivières: Quartier Notre-Dame.....	41,724,556 égal à	128 arp. 79 perch.		893		4 Août 1873			
Cité des T.-R.: Quartier St. Ursule.	3,460,037 "	106 " 79 "		186	(a) 34 "	do			
do Hies etc. dans le St. Maurice.	8,558,784 "	265 " 09 "		11	(a) 20 "	do			
Paroisse des Trois-Rivières.....		8550 " 00 "	8828 acres	355		3 Mars 1874			
do de la Visitation de la Pointe du Lac.....		16990 " 00 "		608	(a) 39 "	16 Juin 1874			
Total.....	27199	67	8828	2053					

APPENDICE No. 32.

E. E. Taché, Ecuier, assistant-commissaire des terres de la Couronne, Québec, etc., etc.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date du 7 du présent, me demandant de vous fournir immédiatement, un état sur les opérations cadastrales exécutées dans la paroisse de l'Ange-Gardien. Lors de la transmission à votre bureau, du plan et des désignations des terres de cette paroisse, s'y trouvait aussi inclu un rapport accompagnant la lettre de transmission des dits ouvrages, et ce me semble donnant les détails que vous désirez avoir.

Dans ce rapport, la surface totale de la paroisse de l'Ange-Gardien, étant aussi donné de 24,538 arpents, 26 perches et 301½ pieds. La longueur des chemins relevés suivant le cours astronomique de 227 arpents, 1 perche 15 pieds et six pouces et le nombre de parcelles ou lots contenus dans cette paroisse s'élevant au chiffre de 577 numéros.

En un mot, tout mesurage précisant le front et la profondeur de chaque lot, ainsi que tout chainage, fait pour déterminer l'étendue des lots irréguliers ont été exécutés avec la plus scrupuleuse attention. Il en a été de même des autres chainages faits tant pour établir les limites de haute et de basse marée et aussi pour fixer aux endroits respectifs et dans leur propre position, les lacs, rivières, ruisseaux, etc., qui s'y sont rencontrés, tel qu'on peut le voir par le plan.

Beaucoup de retard fut éprouvé dans ces travaux par des démarches réitérées, à des distances éloignées, pour obtenir (auprès des propriétaires possédant des terres à bois dans les 2e, 3e, 4e, et 5e rangs de la dite paroisse de l'Ange-Gardien) tout renseignement nécessaire pour atteindre le but désiré.

Je crois devoir vous faire remarquer que la paroisse de Ste. Brigitte de Laval, ayant été de nouveau érigée canoniquement, il s'en suit que d'après cette érection, la partie du 1er rang, celle du 2e rang situé à l'ouest de la rivière Montmorency, les 4e, 5e rangs et partie de la concession St. Léon de la susdite paroisse de l'Ange-Gardien, formant une surface de 2,576 arpents, 83 perches et 162 pieds, ferait maintenant partie de la susdite paroisse de Laval qui, déduit de la surface entière de la dite paroisse de l'Ange-Gardien, lui laisserait une étendue totale de 21,961 arpents, 43 perches et 138 pieds et demie, et conséquemment, réduirait aussi le nombre de numéros à 465 au lieu de 577 tel qu'en premier lieu.

Je m'empresse de vous transmettre ces quelques détails, qui, comme j'ose l'espérer, seront conformes à votre demande.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé,)

N. V. LEFRANÇOIS,

A. P.

Ange-Gardien, ce 15 Août 1874.

APPENDICE No. 32a.

TABLEAU SYNOPSIS des travaux du cadastre fait par N. V. LeFrançois, Ecr., A. P., dans le comté de Montmorency.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de parcelles désignées au livre de renvoi.	Date de l'envoi au Département des terres de la Couronne.
	Arpents.	Perches.		
Paroisse de l'Ange Gardien..... ..	21,961	43	465	15 août 1874.

APPENDICE No. 33.

Québec, 5 Septembre 1874.

A l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente les plans et livres de renvoi de la paroisse St. Raymond, comté de Portneuf, de laquelle le cadastrage m'avait été confié, en même temps qu'un état montrant la somme de travail exécuté et le nombre de lots cadastrés.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) ALEXANDER SEWELL,

A. P.

APPENDICE No. 33a.

TABLEAU SYNOTIQUE des travaux exécutés sur le champ pour le cadastre de la paroisse de St. Raymond.

Relevé.	Milles.	Arpents.	Perches.
Chemins	101	18
Lignes de concession.....	15
“ de division.....	18	5
Grandes lignes.....	26
Rivières	32
Lacs.....	10	23
Ligne de vérification à travers le bois.....	1	14
Grand total.....	148	2	5

APPENDICE No. 33a.—*Continué.*

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux du cadastre faits par M. Alexander Sewell, Ecuier, A. P., dans le comté de Portneuf.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de parcelles désignées au livre de renvoi.	Date de l'envoi au Département des terres de la Couronne.
	Arpents.	P.iches.		
Parisse St. Raymond.....	171,323	67	1,723	19 août 1874.

APPENDICE No. 34

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre le plan cadastral avec le livre de renvoi de la paroisse de Ste. Catherine (inclus le supplément), contenant huit cent soixante-six désignations et formant une superficie totale de soixante-sept mille huit cent quatre vingt-dix-neuf arpents et trois perches, dont soixante-quatre mille sept cent onze arpents et cinquante-trois perches se trouvent dans la seigneurie de Fossambault et trois mille cent soixante-sept arpents et cinquante perches dans la seigneurie de Bélair.

N'étant pas certain si les cinquante-cinq descriptions de la deuxième et de la troisième concession de Bélair appartiennent à la paroisse de Ste. Catherine, j'ai passé quatre numéros pour commencer avec les numéros 801, 802, etc.

Le tout fait avec la plus scrupuleuse attention par celui qui a

l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN SULLIVAN,
Arpenteur.

St. Ambroise de la Jeune Lorette, 17 mars 1874.

APPENDICE No. 34a.

TABLEAU SYNOPSIS des travaux du cadastre faits par J. SULLIVAN, Ecr., A. P., dans le comté de Portneuf.

C A L I T É.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de parcelles désignées au Livre de Renvoi.	Date de l'envoi au Département des Terres de la Couronne.
	Arpens.	Perches.		
Paroisse Ste. Catherine	76,307	28	871	17 mars 1874.

APPENDICE No. 34a.—(Continué.)

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux exécutés sur le champ pour le cadastrage de la paroisse Ste. Catherine, comté de Portneuf.

Relevés.	Milles.	Arpents.	Perches.
Chemins	64½
Rivières	19
Chemin de fer	10½
Grand total	94

APPENDICE No. 35.

Bureau du cadastre de Montmagny,

30 juillet 1874.

*A l'Honorable P. Fortin,**Commissaire des Terres de la Couronne,*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre un tableau contenant l'état et la spécification des travaux exécutés par le bureau du cadastre du district de Montmagny sous ma direction, depuis le 1er juillet jusqu'au 30 du même mois.

Les chainages accomplis dans la paroisse consistent dans le relevé du *chemin du Côteau, route Ruelle*, chemin Nord de la Rivière du Sud, chemin Sud de la Rivière du Sud, chemin du Bras, chemin du *Rocher Noir*, route à Blanchette, route du Sud-Ouest, conduisant à *Bellevue* et le fronteau de la rivière la Caille, partant de la ligne seigneuriale entre St. Thomas et St. Pierre, en venant au Nord-Est jusqu'à la ligne de la corporation. Sur tout le parcours de ces chemins, j'ai noté les intersections et extrait les parcelles de terres enclavées dans les propriétés. Le nombre de parcelles se monte à environ 245, y compris les terres.

Le nombre de milles arpentés est de 25.

Sur le chemin du *Rocher Noir*, toutes les intersections sont prises, il y a un grand nombre de parcelles à chainer qui va demander beaucoup de travail ; ceci fait, il ne reste plus que les fronteaux, une route, la rivière du Sud à relever, et la continuation des deux lignes seigneuriales, pour compléter la paroisse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé,) E. CASGRAIN,
Directeur.

APPENDICE No. 35a.

TABLEAU SYNOPSIS des travaux du bureau du cadastre de Montmagny, E. CASGRAIN, Directeur, pour l'année 1873-74.

Localité.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de parcelles désignées au livre de Renvoi.	Date de l'envoi au Département des Terres de la Couronne.
	Milles.	Arpents.		
Village Montmagny.....	25	00	145	30 Juillet 1874.

APPENDICE No. 36.

BUREAU DU CADASTRE,

St. Jérôme, 3 Août 1874.

E. E. TACHÉ, ECR.,

Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, Québec,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant des opérations du bureau du cadastre dont j'ai la direction, depuis le 28 Juillet 1873, date du commencement des opérations, jusqu'au 30 Juin dernier, (1874), savoir : ouvrages faits et transmis au Département des terres de la couronne entre ces dates :

PAROISSE ST. JÉRÔME :

Superficie 16,738 arpents, 66 perches, nombre de lots... 654

VILLAGE ST. JÉRÔME :

Superficie 3,091 do 25 do do ... 499

PAROISSE ST. JANVIER (1) :

Superficie 13,783 do 34 do do ... 306

Totaux.....	53,613	do	25	do	do	1459
-------------	--------	----	----	----	----	------

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

J. A. HERVIEUX.

(1) Les plan et livre de renvoi de cette paroisse n'ont été signés que le 21 juillet dernier ; mais comme la plus grande partie de cet ouvrage était terminée au 30 juin dernier, je crois qu'il est plus régulier de l'entrer au présent rapport.

APPENDICE No. 36a.
 TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux du cadastre de Terrebonne, J. A. Hervieux, directeur, pour l'année 1873-74.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de parcelles désignées au livre de renvoi.	Date de l'envoi au Département des Terres de la Couronne.
	Arpents.	Perches.		
Paroisse St. Jérôme.....	36,738	66	654	3 août 1874.
Village ".....	3,091	25	499	
Paroisse St. Janvier.....	13,783	34	306	
Total.....	53,613	25	1,459	

APPENDICE No 37.

Québec, avril 1874.

A l'Honorable Commissaire des terres de la Couronne,
Québec,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai terminé l'arpentage de la seigneurie de Pabos, exécuté en vertu de vos instructions en date du 6 août 1873, et je puis maintenant vous présenter un rapport de mes opérations.

A la date de la réception de vos instructions, il m'eût été, pour ainsi dire, inutile de chercher à former un parti d'arpentage, car, à cette époque de l'année, les habitants, sur la côte de Gaspé, sont encore activement occupés à la pêche. Néanmoins, j'ai fait de suite les démarches nécessaires pour me procurer un premier chaîneur, avec les qualifications requises pour me donner l'assistance nécessaire dans une opération de cette importance.

Vers le 22 septembre, je commençai à engager une partie de mes hommes et à faire mes préparatifs de campagne, et le 4 octobre, je laissais le Bassin de Gaspé en route pour Percé et Pabos, où j'arrivai le 6 du même mois. Ayant, dans les deux jours suivants, complété mon parti d'hommes, et formé à divers endroits des dépôts de provisions, j'allai, le 9 du même mois, camper près de la grande ligne latérale ouest de la seigneurie, à une petite distance de la rivière de l'Anse-aux-Canards. Après avoir pris quelques observations pour déterminer la variation magnétique pendant que le parti, sous la conduite de mon assistant, renouvelait une certaine distance de la grande ligne seigneuriale, je commençai, dès le 11, le relevé du front de la seigneurie.

Comme les vents, la pluie ou la neige interrompaient quelquefois mes opérations sur les bords de la mer, je profitai de ces jours pour relever les lacs dans la péninsule de Pabos, en même temps que les contours de la baie du Grand Pabos, où je trouvais plus d'abris, utilisant aussi les jours même de mauvais temps où il n'était pas tout à fait impossible de travailler au dehors.

N'ayant aucun plan ni aucunes notes des arpentages antérieurs, faits dans cette seigneurie par MM. Legendre ou McDonald, pour les ci-devant propriétaires, et désirant, en même temps, reconnaître, autant que possible, la subdivision déjà commencée, pour la suivre quand il était possible, ou la modifier, sans trop déranger les occupants actuels qui se trouvaient dans le cadastre, j'ai dû conduire mes opérations avec beaucoup de précautions et de prudence, traçant de nouveau, chaînant et vérifiant toutes les lignes que je rencontrais, afin d'en former un premier plan qui pût me guider dans mes opérations ultérieures. Cependant, malgré le retard et les difficultés que j'éprouvais souvent dans la recherche d'anciennes lignes oblitérées, je terminai le 24 novembre le relevé du front de la seigneurie.

Pendant les jours suivants, je fus occupé à faire le relevé de la baie du petit Pabos, en même temps que celui des îles à l'entrée de cette rivière, et aussi le relevé d'une certaine distance de la rivière elle-même, pour me mettre en état de faire un projet de division sur les bords de cette rivière jusqu'au troisième rang, après quoi, le premier décembre, je commençai à opérer la division du deuxième rang, déjà en partie faite par Wm. McDonald, arpenteur provincial. J'ai adhéré strictement à la division telle que commencée par ce monsieur, laissant les poteaux de lots dans leur position actuelle, remplaçant ceux qui avaient disparu, inscrivant

sur chacun le numéro du lot respectif qui n'était marqué qu'en rouge, et posant entre chaque lot les poteaux d'alignement qui avaient été omis.

J'ai continué ainsi cette opération sur la ligne telle que déjà tracée pour déterminer la profondeur du premier rang à quarante arpents du bord de la mer en suivant toutes les sinuosités du rivage jusqu'à la rive est de la rivière Nord du Grand-Pabos, auquel point elle avait été abandonnée par Wm. McDonald.

Le 13 décembre, j'allai camper sur le deuxième rang, à peu près au milieu de la seigneurie, alors je jugeai à propos de tracer une ligne centrale jusqu'au quatrième rang, et de cette ligne centrale je commençai le tracé des grandes lignes de front des troisième et quatrième rangs des deux côtés, à l'Est et à l'Ouest.

Le 30 décembre, je laissai ce campement pour aller à la rivière du Petit Pabos, sur le lot No 22, et c'est alors que pendant les deux semaines suivantes, j'opérai la division des rangs Est et Ouest de cette rivière, traçant les lignes de limite en profondeur de ces deux rangs jusqu'à la troisième concession, adoptant le mode de division que je pensai convenir le mieux à la direction de la rivière vers l'Ouest et être le plus avantageux aux colons qui avaient déjà commencé des défrichements et dont la plupart résident sur les lieux mêmes.

C'est pendant que j'étais campé en cet endroit que je terminai le tracé de la ligne de front du troisième rang, jusqu'à l'intersection de la grande ligne latérale Est de la seigneurie, ayant fait poser tous les poteaux de lots dûment marqués, et des poteaux d'alignement à la division de chacun des lots, depuis la ligne seigneuriale jusqu'à la ligne centrale. Laissant le Petit Pabos le 10 janvier, j'allai camper, pour quelques jours, à l'entrée de la rivière du Grand Pabos, afin de faire le relevé des îles à l'embouchure des deux rivières du Nord et de l'Ouest, et en même temps, afin de tracer la division des lots dans les deux rangs Nord et Sud de l'Anse-aux-Canards, ainsi que dans les deux rangs Nord et Sud de la baie St. Hubert.

Je remontai ensuite la rivière du Nord jusqu'à une distance d'environ une demi-lieue au-dessus du ruisseau des Sept-Iles où je campai le 17 janvier.

C'est alors que je prolongeai et terminai la ligne de limite en profondeur du premier rang du point où l'avait abandonnée Wm. McDonald, écr., jusqu'à l'intersection de la grande ligne seigneuriale Ouest; ayant tracé cette ligne de limite sur une course Nord 61° 30' O. mag.: étant la course générale de cette partie de la rive Nord de la baie de Pabos. Je continuai ensuite les lignes de front du troisième et quatrième rang, depuis la ligne centrale vers l'Ouest, la première jusqu'à l'intersection de la ligne de limite en profondeur du rang Est de la rivière Pabos que j'avais tracé préalablement, et la seconde jusqu'à l'intersection de la grande ligne seigneuriale Ouest. Dans la ligne de front du troisième rang, j'ai fait planter tous les poteaux pour indiquer la division des lots avec les poteaux d'alignement; mais dans cette partie de la ligne de front du quatrième rang Ouest de la ligne centrale, le terrain étant très-montagneux, j'ai omis les poteaux de lots, comme ils ne pouvaient être d'aucune utilité pour un grand nombre d'années.

C'est pendant que j'étais campé en cet endroit, que j'ai opéré la division des rangs Est et Ouest de la rivière Grand Pabos, depuis No. 1 à No. 15 du côté Est, et de No. 1 à No 12. du côté Ouest; ne jugeant pas à propos de continuer ces deux rangs avant qu'il soit trouvé convenable de procéder à la subdivision des autres rangs de la seigneurie.

Avant de laisser cette localité, je traçai la ligne de division entre les lots Nos. 92 et 93 dans le premier rang pour déterminer la profondeur de cette partie de la première concession et fis le relevé des divers lacs près de la rivière de l'Ouest.

C'est le 9 Février que j'allai une dernière fois camper dans la troisième concession, sur le lot No. 10, en arrière du Petit Pabos, pour continuer et déterminer pendant les jours suivants la ligne de front du quatrième rang, où je fis poser tous les poteaux pour indiquer la division des lots depuis la ligne seigneuriale jusqu'à la ligne centrale.

Le 17 du même mois, je laissais définitivement le bois et ayant employé les deux jours suivants à chaîner et faire numéroter les lots dans la première concession depuis la rivière Costigan jusqu'à l'Anse à la Chaloupe, je terminai, le 20 Février, toutes mes opérations dans cette seigneurie.

SOL.

Dans toute la première concession depuis la seigneurie de la Grande Rivière jusqu'à la Rivière du Grand Pabos et dans la deuxième et la troisième concessions Est de la Ligne centrale ou de la Rivière du Petit Pabos, on trouve partout les indices d'un sol riche et utile, comprenant certaines étendues de terrains bas, très propres à la culture du foin ou herbe à fourrage qui croît déjà à l'état sauvage dans un grand nombre de prés naturels et lacs, qui assèchent pendant les chaleurs de l'été. Dans les terrains plus élevés et susceptibles de culture, on ne rencontre pas de roches, et tout porte à croire que le sol est d'une nature très productive, surtout dans cette partie comprise entre la seigneurie de la Grande Rivière et le ruisseau Têtu, où le terrain est plan et très avantageux à la colonisation.

Dans la péninsule de Pabos, le rang St. Hubert et cette partie de la première concession, au nord de la baie de Pabos, le sol est plus rocheux, et il n'y a que sur les bords de la baie, ou des lacs, et dans quelques endroits où les rochers ne se montrent pas immédiatement à la surface du sol, où l'on puisse trouver une étendue très limitée de terrain susceptible de culture.

Dans la deuxième concession, le terrain devient de plus en plus montagneux en approchant la rivière du Grand Pabos, dont les deux rangs de chaque côté peuvent être colonisés, en prenant avantage de certaines étendues de terrain plat qui se trouvent sur plusieurs des lots entre la rivière et le pied des montagnes. La troisième concession à l'Ouest de la rivière du Petit Pabos, est entrecoupée par un bras de cette rivière, et un grand nombre de ruisseaux qui y déchargent. Ces ruisseaux forment des ravins assez profonds dans les montagnes, et sur le sommet de ces montagnes on trouve quelques étendues de bon sol fertile, mais l'accès en est très difficile.

BOIS.

Il n'y a pas à en douter, cette seigneurie est encore riche en bois de commerce de toute espèce. Il est vrai de dire que l'ancienne compagnie de Pabos a enlevé une certaine partie du bois de pin, dans la partie de la seigneurie la plus rapprochée de la mer, mais il en reste encore dans l'intérieur, pour l'exploitation, pendant plusieurs années, si l'on en croit le rapport des coureurs de bois; mais il faut remarquer que la rivière du Grand Pabos ne traverse qu'une partie de la seigneurie et la rivière du Petit Pabos ne s'étend pas bien loin dans l'intérieur. On trouve encore en abondance, même dans les premiers rangs, tous les autres bois de commerce, tels que l'épinette, le sapin, le merisier, le cèdre et le frêne. Le cèdre est celui qui est le plus recherché par les habitants des localités voisines, aussi viennent-ils le couper en quantité assez considérable, pour la construction de leurs bateaux de pêche. Le merisier est abondant, fort gros et bien sain, il deviendra nécessairement un article important pour le commerce.

 CADASTRE.

Depuis la compilation du cadastre de la seigneurie en vertu de l'acte seigneurial de 1854, un assez grand nombre de colons ont pris des terres dans le premier et le second rang de cette seigneurie, les uns en vertu de baux octroyés par les derniers agents de la ci-devant "Gaspé, Fishing and Coal Mining Company;" les autres en vertu d'un simple permis de ces mêmes agents; d'autres enfin, comme de simples *squatters*, sans aucun permis ou titre quelconque, mais comme je n'ai pu trouver aucun record concernant les nouveaux baux ou titres octroyés par les seigneurs, depuis la compilation du cadastre, il devient presque inutile de chercher à établir, d'une manière exacte la période d'occupation des nouveaux colons depuis cette époque. D'un autre côté, comme il n'y a qu'un petit nombre des anciens censitaires qui aient conservé copie de leurs baux, et un plus petit nombre encore qui puisse exhiber les reçus pour les rentes payées, et il s'en suit qu'il est pour ainsi dire impossible de constater le montant dû pour arrérages de rente, par les propriétaires ou censitaires actuels. Il est à présumer cependant que les agents ou procureurs des seigneurs ont été assez fidèles à faire payer les censitaires jusqu'aux deux années dernières environ qui ont précédé l'époque de l'achat de la seigneurie par la couronne, et il est peu probable que le gouvernement s'occupe à collecter les arrérages pour une période aussi limitée, dans le cas même où les stipulations de la vente lui en donneraient le droit. J'ose même suggérer qu'on abandonne entièrement la collection des arrérages depuis la date du transport de la seigneurie à la couronne, et que les terres de cette seigneurie soient vendues aux colons actuels, aux mêmes conditions et aux mêmes taux que les terres dans les townships dans le district de Gaspé.

NUMÉRATION DES LOTS.

Dans le premier rang, les lots de terre ont été tellement divisés, par les anciens propriétaires qui en ont vendu certaines parties à de nouveaux acquéreurs, ou même transporté d'autres parties aux agents mêmes de la compagnie pour arrérages de rentes, qu'il devenait impossible de suivre la numération du cadastre dans la division des lots. Cependant, tout en adoptant une nouvelle numération, j'ai indiqué dans le tableau qui accompagne mes retours, vis-à-vis chaque lot, le numéro correspondant du cadastre, avec le nom du ci-devant propriétaire, en même temps que celui du propriétaire actuel.

Il est bon de remarquer aussi que la superficie des lots dans le cadastre ci-joint ne correspond pas toujours avec la superficie indiquée dans le cadastre seigneurial. Cette différence résulte des données peu exactes qui ont été fournies aux commissaires chargés de la compilation du cadastre, et qui n'avaient point d'arpenteur, paraît-il, pour vérifier la largeur ou la superficie du lot que le propriétaire fournissait généralement sous sa seule responsabilité.

En terminant ce rapport, je dois remarquer que j'ai été favorisé par la saison la plus propice pour ce genre d'opération. Un hiver remarquable pour le peu de neige et la douceur de la température, m'a permis de procéder avec beaucoup plus d'expédition que je n'aurais pu le faire dans une saison ordinaire. Aussi, comme il appert par mon journal, mes opérations n'ont été suspendues que durant cinq jours par le mauvais temps pendant toute la durée de cet arpentage. Ce peu de retard exceptionnel dans mes opérations sur le champ, joint à une économie stricte et judicieuse, et dans le transport et dans le nombre d'hommes, ont réduit le montant total des déboursés à un chiffre qui, j'ose l'espérer, rencontrera votre approbation.

Le tout humblement soumis,

ANT. PAINCHAUD,
A. P.

APPENDICE No. 38.

A l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, Québec,

MONSIEUR,

Conformément aux instructions relatives à l'arpentage des eaux supérieures de la rivière Grande-Bonaventure et ses tributaires, datées à Québec, le 12 décembre, 1873, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant, ainsi que le plan et les notes de cette opération. Après avoir terminé les préparatifs nécessaires, et engagé mon chaîneur, un cuisinier et un porte-drapeau, je laissai Québec le 18, par le train de 7 heures, a. m., et arrivai à Rimouski à 10 heures, p. m., où j'engageai des charretiers pour me rendre à Ste. Flavie, où j'arrivai le jour suivant, à 4 heures du matin.

J'engageai là les voitures de M. Fraser, pour tout le trajet que nous fîmes en employant le jour et la nuit et arrivâmes à Maria le 20 où nous fûmes forcés de laisser nos voitures d'hiver et prendre des voitures d'été afin de pouvoir continuer notre voyage. Je fus obligé de laisser mes hommes et le bagage à New-Richmond à cause du mauvais état des chemins, et me rendis à New-Carlisle, pour y acheter des provisions, etc. Mais, ainsi que je devais m'y attendre (à cause de la fermeture prématurée de la navigation), je trouvai qu'il y en avait guère plus qu'il n'en fallait pour les besoins de la population et des pêcheurs; mais heureusement, je pus me procurer la plus grande partie de ce qu'il m'en fallait à l'établissement de MM. Robin et Cie., à Paspébiac, ne pouvant en avoir en quantité suffisante à Bonaventure.

Le jour suivant, je fis transporter ces provisions chez M. Neil Campbell, dans le 3e rang du canton de Cox, étant le dernier des établissements de la rivière Bonaventure. Le 26, j'en fis transporter une partie à une courte distance sur la glace, et d'autres de mes hommes furent employés à débarrasser les anciens portages faits, il y a quelques années, par des gens de chantiers et qui sont maintenant obstrués par des arbres renversés.

Il y avait aussi autrefois un chemin de chantier, de New-Richmond à la branche ouest; mais les ponts et les pavés des divers ravins sont maintenant impassables ou ont été emportés par les inondations, et dans plusieurs endroits, les embarras ont presque complètement bouché la voie; et pour la rendre praticable il faudrait y faire des travaux considérables et très-dispendieux.

Les 1er, 2e et 3e jours de janvier, je fis transporter la plus grande partie de mes approvisionnements à environ six milles de la branche ouest, et partis avec l'intention d'aller camper à mon point de départ; mais je trouvai qu'au delà de l'île à l'Épine, il n'y avait plus de glace. Je fus, en conséquence, obligé de camper là; et le lendemain, je montai avec mon 1er chaîneur jusqu'à la branche ouest, où nous fîmes un radeau, qui nous transporta à notre camp: la rivière étant aussi libre de glace, pour l'espace de cinq milles, qu'au milieu de l'été. Ici, je fus obligé de couper des portages tout le long, ce qui a occasionné beaucoup de travail: les bords de la rivière étant couverts d'une épaisse venue de cèdres.

Tandis que mes hommes transportaient les approvisionnements, j'employai quelques jours à la recherche de l'arrière-ligne du canton de Hamilton, devant passer ainsi qu'il est dit dans mes instructions au pied de la montagne Pelée; mais je ne pus réussir à en trouver aucune trace. Les plus anciens colons, et ceux qui ont travaillé dans les chantiers, depuis trente ans, m'ont assuré qu'elle n'avait jamais été tirée plus loin que la ligne entre les 8e et 9e rangs du dit canton.

J'avais intention de commencer l'arpentage de la branche ouest, mais ce cours d'eau n'étant pas encore pris à glace, en raison des nombreux ruisseaux qui s'y jettent, non plus que la grande rivière, pour plusieurs milles plus bas, je dus abandonner ce projet.

Durant la plus grande partie de janvier, le temps a été très-défavorable ; il a plu presque tous les deux jours, et par intervalles, une gelée intense bouchait complètement la rivière de glaces, et, en plusieurs endroits, faisait refluer ses eaux plus de 15 pieds perpendiculairement.

En remontant la rivière principale, je traçai cinq milles sur la branche B ou 1ère branche ; des deux côtés, le terrain est accidenté et entre-coupé de vallées et de plateaux bien boisés de cèdre, épinette, peupliers et pin. On voit ça et là d'anciennes glissoires qui font voir qu'il s'y faisait autrefois du bois carré.

Voyant la douceur exceptionnelle de l'hiver, et craignant une débâcle prématurée, j'arrêtai mes opérations sur cette branche, et remontai la rivière principale, afin d'en atteindre les sources avant le printemps. Chemin faisant, je traçai six milles sur la 2de. est, ou branche C. A son embouchure, elle est aussi large que la grande rivière, mais en la suivant, elle diminue, et à 5 13/80 milles, elle se divise en deux.

Nous suivîmes la branche nord-est jusqu'au 6e mille. La branche sud-est est apparemment la plus considérable des deux. Toute cette région des deux côtés de ce tributaire, est inégale et montagneuse ; elle est boisée en épinette et en sapin. Il s'y faisait autrefois du bois carré. Il est possible que la fourche D ou branche ouest court aussi loin vers le nord que la grande rivière. Je n'en ai relevé qu'une petite partie en montant. Au-dessus de cette fourche, la grande rivière est très sinieuse, et le terrain, des deux côtés, est montagneux jusqu'au 20e mille ; mais de ce point au 26e mille, elle devient plus droite, et le terrain plus uni, si ce n'est sur le 23e mille où il y a deux fortes montagnes, dont une vers l'est, a environ sept cents pieds de hauteur, et l'autre se trouve à environ un demi-mille à l'ouest. Il s'y trouve cependant de forts beaux plateaux de terre, et l'original et le caribou y abondent.

Sur le 19e mille, les deux petits ruisseaux démontrés sur la carte de Sir William Logan prennent leur source dans le même cours d'eau, qui est d'une largeur considérable, et coule à une hauteur de plus de cent pieds. Le terrain au-dessus est en général raboteux et boisé en pin et épinette. Sur le 24e 34/80 mille, il y a un large cours d'eau à l'est, tel qu'il se trouve sur la 2de. copie de la carte de Sir Wm. Logan. Je le relevai la distance de quatre milles ; il longe une vallée de bonne terre entre des rangées de montagnes, richement boisées en sapin et épinette. A gauche du 2e piquet de mille, il y a cependant une forte montagne dénudée, d'une surface unie de plusieurs acres et élevée d'environ 60°. Sur le 27e et partiedu 28e milles, les vieux arbres entassés les uns sur les autres, obstruent le passage de l'eau de la rivière et la font couler sous terre, à travers un sol d'alluvion mouvant, pour reparaitre ensuite en divers petits cours d'eau, formant un groupe d'îles recouvertes d'une épaisse végétation de cèdres de haute futaie, et de 2 à 4 pieds de diamètre.

Du 28e au 46e milles, la rivière reprend son cours naturel, et sa largeur varie d'une chaîne et quart à trois quart de chaîne. Le terrain est accidenté et couvert d'épinette, cèdre, bouleau et quelques pins ; jusqu'au 34e mille, le sol est formé d'une terre glaise graveleuse, d'assez bonne qualité ; mais d'une étendue insuffisante pour y faire des établissements.

Il y a plusieurs cours d'eau dont je ne pourrais vous parler sans allonger.

considérablement ce rapport, mais pour la description desquels je vous renvoie au plan et livre de notes qui accompagnent ce rapport.

Depuis le 46e mille, la rivière est encore complètement bouchée par de vieux arbres et se divise en plusieurs petits cours d'eau jusqu'au 49e mille, d'où elle redevient claire, mais très rapide.

A 51 55,80 milles, il y a un lac de peu d'étendue et peu profond; il a 10 chaînes de largeur sur 22 de longueur, et du côté est de sa décharge, il y a un arbre plaqué et marqué ainsi: 1856 I. P. Ici les montagnes ne sont pas aussi escarpées qu'en bas, et le sol est de qualité inférieure et savaneuse. Sur les 52e et 53e milles on rencontre un grand lac, long de $\frac{3}{4}$ de mille, et variant en largeur de 10 à 25 chaînes, avec deux *recharges* à son extrémité nord; celle venant du N. E. me parut être la plus large, mais en la suivant pour environ 30 chaînes, je la trouvai à sec. L'autre, que je relevai jusqu'au 56 $\frac{1}{2}$ mille, coule vers le nord, et sur le 55. 61,80, elle contourne une montagne de forme conique, qui a plus de 1000 pieds de hauteur, et peut être considérée comme étant la source de la grande rivière Bonaventure. Je fus retenu ici pendant plusieurs jours à cause du temps pluvieux que nous eûmes au commencement de mars. Désirant prendre une observation sur le sommet de la montagne, je dus, dans ce but, gravir cette dernière le 12 de mars, mais j'en fus empêché par le vent et la pluie qui s'élevèrent tout-à-coup. Alors j'envoyai mes hommes avec le bagage et restai avec mon chaîneur pour explorer la contrée dans la direction des eaux opposées, mais il tomba une pluie et une neige incessantes qui firent manquer mon projet. J'en vis assez toutefois pour me convaincre qu'une rangée de montagnes court à peu près est et ouest, en ligne avec celle en forme conique ci-devant mentionnée, et d'où le terrain penche vers le nord. Le long de cette rangée de montagnes il y avait de 6 à 8 pieds de neige, tandis qu'à la Fourche E, ou piquet du 26e mille, il y en avait guère plus de 18 pouces. Je dois faire remarquer ici que tout le long de la rivière depuis la grève jusqu'au lac le plus éloigné, il n'y a pas une seule chute, mais c'est au contraire un rapide continu, libre de tout obstacle quelconque, excepté toutefois les deux embarras dont j'ai parlé plus loin.

La différence totale en latitude entre mon point de départ à l'embouchure de la branche ouest et la source de la rivière principale, est de 39 06,100 milles, et il n'y a que 22 $\frac{1}{2}$ chaînes de différence en longitude. Distance par la rivière, 56 $\frac{1}{2}$ milles, laquelle peut à-peu-près courir vrai nord.

En descendant, je relevai jusqu'à leurs sources, tous les cours d'eau qui se trouvent au-dessus des dernières fourches. La grande rivière était libre de glace depuis les lacs, en descendant, jusqu'à la seconde branche est. J'envoyai quelques-uns de mes hommes à la grande fourche D (où j'avais mis en dépôt quelques approvisionnements) pour y chercher des canots, et avec le reste de mon parti, je continuai, en montant, le relevé du tributaire ouest, tant que durèrent mes provisions. Je ne fis que 12 milles sur la branche principale, où, sur les derniers cinq milles, je ne rencontrai aucune glace. Il y a trois cours d'eau assez considérables qui se jettent dans cette branche, dont un a sept milles, et un autre quatre milles de longueur. Je relevai ces deux derniers jusqu'à leurs sources. La terre ici est meilleure que sur aucun des tributaires de la grande rivière Bonaventure, dont j'ai fait le relevé, à l'exception de la tête branche de l'ouest où le pin, le sapin, l'épinette et le cèdre abondent.

Le 6 d'avril, j'arrêtai l'ouvrage et laissai mes hommes pour descendre le bagage par la rivière, espérant rencontrer le parti que j'avais envoyé pour des canots, mais je m'aperçus qu'il y avait environ une dizaine de milles d'une glace solide. Je me décidai à partir pour aller examiner le bas de la rivière et voir si je pourrais m'y procurer des canots. Je trouvai la rivière libre depuis la branche

de l'ouest jusqu'au ruisseau appelé *deep water creek*; mais de là jusqu'à la grève, la glace était aussi bonne qu'en aucun temps de l'hiver. J'arrivai aux établissements le 8 et fis transporter en voitures à la rivière Duval, deux canots et autres nécessités, et de là jusqu'en eau profonde, nous fûmes obligés de traîner le tout sur la glace. Je commençai le 16 le relevé de la branche de l'ouest et le terminai le dernier jour du mois. Cette branche, à son embouchure, paraît être très-large, mais à 24 chaînes du point A., un grand cours d'eau s'y décharge, venant de l'ouest, et appelé McGinnis, où l'on a fait, il y a plusieurs années du bois d'écarrissage.

Plus haut que l'embouchure de ce ruisseau, la branche de l'ouest s'élargit, et forme des baies et des flaques d'eau ou marais, et un peu plus bas que le piquet du 1er mille, elle prend une direction est, mais il n'y a plus d'eau pour une bonne distance.

Sur les 2e et 3e milles, il a été fait jadis du bois d'écarrissage, et l'on y voit encore d'anciennes traces de chantier. Le long de la grande rivière jusqu'au 2e piquet de mille et sur la branche de l'ouest pour une bonne distance, il y a de magnifiques terres, d'une étendue d'environ dix mille acres. Les vallées sont bien boisées d'épinette, pin, sapin et peuplier, et sur les montagnes c'est de l'épinette blanche, quelques pins et merisiers blancs. Sur le 6e mille, le cours d'eau s'étend à travers un plateau de cèdres d'un demi-mille de largeur et l'eau disparaît pour plus d'un mille.

A 6 61/80 milles un grand cours d'eau vient de l'ouest, ainsi qu'un autre à 7 14/80 milles. Ce dernier est presque aussi considérable que la branche principale et est boisé d'épinette, sapin, cèdre, pin et peuplier; et à un demi-mille des fourches, il y a une belle chute de 25 pieds de hauteur, coulant entre deux côtes escarpées et hautes de plus de 50 pieds. La largeur de la vallée de la branche principale varie de 20 à 50 pieds, et est bien boisée d'épinette, sapin, cèdre, merisier blanc et quelques pins.

Un peu plus bas que le piquet du 10e mille, ce cours d'eau se divise encore, et sa branche principale coule vers le N. E. Au-delà du 10e mille, les montagnes se rapprochent, ne laissant qu'un étroit passage d'une à deux chaînes de largeur, et le long de la branche du nord-ouest, elles s'élèvent de cinq à six cents pieds au-dessus du niveau de l'eau.

Lorsque nous étions campés sur la branche de l'ouest, je grimpai sur la "montagne Pelée" qui est haute de 500 pieds, et du faite d'un grand arbre, sur le sommet d'icelle, j'avais une magnifique vue de la contrée environnante, d'un côté, vers le sud, la Baie-des-Chaleurs, et la côte du Nouveau-Brunswick; à l'ouest, les montagnes de Cascapédia, et bien loin vers le nord et l'est, des rangées de petites montagnes, groupées les unes sur les autres et couronnées des têtes bleues des monts Shick-Shocks et des montagnes à la tête de la rivière Port Daniel et du Bassin de Gaspé.

Le cèdre de la rivière Bonaventure mérite une mention spéciale; car je n'ai encore rien vu dans aucune partie de la province pour l'égalier, soit en dimensions, qualité ou quantité. Il y a aussi beaucoup de pin, épinette, sapin et peuplier, et suivant les rapports des explorateurs et faiseurs de bois qui ont visité les sources des rivières Hall, Duval et Creuse (*Deep water*), l'érable et le merisier abondent dans ces localités.

Je laissai le bois le 1er de mai, espérant pouvoir prendre immédiatement le bateau pour Québec. Mais je fus désappointé, car j'appris qu'il en était parti plus tard que d'ordinaire. Je pus cependant trouver, à Paspébiac, une goëlette en

destination de Québec, dans laquelle je m'embarquai le 9. Dans l'intervalle, je pris occasion de faire le relevé de la grève et du Barachois, et d'établir la position du nouveau pont, afin de pouvoir faire un plan exact des améliorations.

En terminant ce rapport, je ne puis m'empêcher d'exprimer ma surprise de voir l'agriculture dans un état aussi peu avancé, malgré qu'il y ait des avantages réels pour les colons, et le long de la côte, de New-Carlisle à New-Richmond, il n'y a que le premier rang d'établi, bien que, en différents endroits, depuis le 5^e au 10^e milles en arrière, le terrain soit bon et plan, et parait se continuer ainsi jusqu'à Port-Daniel.

La rivière Bonaventure ayant déjà été explorée par un géologue plus expérimenté que je ne le suis, il serait par conséquent superflu de prolonger davantage ce rapport et d'entrer dans de plus longs détails sur ses propriétés géologiques; je me bornerai à dire simplement que la roche d'ardoise y est partout prédominante.

Il n'y a jusqu'à présent que quatre tributaires dont l'exploration n'est pas terminée, si j'excepte cependant ceux qui se jettent dans la rivière Bonaventure, en bas de la branche de l'ouest; mais il est plus facile de les explorer en été qu'en hiver.

Tout l'ouvrage a été fait avec autant de diligence et de promptitude que le temps et les circonstances l'ont permis, et tous les rumbes de vents ont été pris par observations astronomiques, et de bons piquets équarris, plantés au bout de chaque mille arpenté.

Le tout humblement soumis par votre très-humble et obéissant serviteur:

(Signé,) HENRY O'SULLIVAN,
A. P.

Lorette, 28 juillet 1874.

APPENDICE No 39.

Résidue du canton de Carleton, par
P. Murison, A. P.

“ Le sol et le bois sont brûlés pour quelques deux à trois lots à l'ouest de la ligne centrale, dans le quatrième rang; mais le front et presque tout l'arrière du troisième rang, sont entièrement dévastés par le feu, dans le quatrième rang le terrain est généralement onduleux et uni, jusqu'à la rivière Stewart, hauteur des terres, et de cette rivière à travers le canton de Nouvelle, il est brisé et complètement impropre à la culture, mais le bois est bon, quoique pas très-gros; il consiste en merisier noir et blanc, épinette et sapin, et sur le penchant de la rivière Stewart, et vers l'ouest, il y a beaucoup de cèdre, le sol d'une même couleur rougeâtre, est très-propre à la culture, et là où le terrain n'est pas trop brisé dans les baisesurs de la rivière Stewart, les roches pénètrent à la surface, et l'inclinaison des couches (*strata*) est de 60° dans une direction N.-E. et S. O. et consiste en une pierre grise sablonneuse.

“ Au sujet du caractère physique du cinquième rang, depuis le lot No. 1 au lot No. 43, le terrain est onduleux et assez plan par endroits, le reste est inégal et raboteux, à l'exception de quelques lots vers l'ouest, dans les environs du canton de Nouvelle, où il est bon en quelques endroits, et est composé d'un mélange de marne rouge et blanche. Le versant de la côte de la branche ouest de la rivière Stewart est très-raboteux, et les roches se montrent à la surface en bien des endroits, et sont de la même description ou formation que celles du rang ci devant mentionné. Le bois dans tout ce rang n'est pas brûlé et consiste en merisier noir et blanc, épinette et sapin ; et dans le voisinage du lot No. 32, c'est en grande partie de l'épinette et du sapin ; le peu de merisier qu'il y a est sec sur pied ou en état de pourriture. Le bois sur les quelques lots qui avoisinent le canton de Maria, est de la même description que celui mentionné plus haut, avec de plus quelques érables.

“ Le sixième rang n'est pas aussi raboteux et brisé vers l'est par les rivières en dernier lieu mentionnées que ne l'est le précédent, ainsi que là où passe la ligne qui traverse le lot No. 41, où se trouvent les sources de la branche est de la rivière Stewart ; le terrain, le long de cette rivière, branche ouest, est très-inégal et impropre à la culture.

“ Il y a une quantité considérable de merisier noir et blanc, entremêlé de quelques cèdres qui poussent dans la vallée, des deux côtés de la rivière ; et vers le milieu de ce rang, depuis la branche ouest, le terrain est considérablement brisé par un large cours d'eau qui tombe dans la rivière ; depuis le lot 15 au lot 46, le terrain est onduleux et d'une surface généralement plane, et est peu rocheux et pourrait servir pour les fins de la colonisation ; la couleur du sol est à peu près la même que dans le rang précédent ; et je dois ajouter que c'est l'étendue la plus considérable de bonne terre qu'il y ait dans la partie arpentée de ce canton ; le reste, depuis le lot 47 à la ligne du canton Maria, est raboteux et impropre à la culture ; le bois y est bon et consiste en merisier noir et blanc, épinette et sapin. Depuis le lot 15 à 46, à peu de chose près, ce sont les mêmes espèces de bois, quoique d'une petite venue. La plus grande hauteur des terres dans ce canton se trouve dans les environs du lot 35, à en juger par la direction que prennent les différents cours d'eau.

“ Le 7e rang n'est pas aussi accidenté que le rang précédent, à l'exception toutefois de quelques lots dans le voisinage de la branche ouest de la rivière Stewart, et depuis le lot 43 à 48 qui sont passablement raboteux, le reste de ce rang est assez onduleux et plan, et le sol, vers la ligne centrale, n'est pas aussi bon qu'ailleurs, composé qu'il est d'une marne blanchâtre-graveleuse, et le bois, qui est d'une petite venue, comprend principalement l'épinette et le sapin ; il n'y a pas autant de merisier que sur le rang précédent.

“ En général, ce canton est inégal et accidenté, mais il y a de bonnes parties où bon nombre de colons pourraient s'établir, surtout du côté est et dans les rangs 5, 6 et partie du 7e. En continuant le chemin déjà ouvert depuis le front (marqué en rouge sur mon plan) jusqu'à son intersection avec la branche est de la rivière Stewart, le long de la vallée de cette rivière jusqu'à sa source, et en ouvrant des chemins de travers, le long des rangs 5 et 6, des côtés est et ouest de la dite rivière, par ce moyen, ce que je considère comme étant la meilleure partie du canton pourrait être offerte à la colonisation ; les abords de la branche ouest étant trop abrupts pour y construire des chemins.

“ Le bois dans ce canton, pour des objets de commerce, est trop petit, le pin manquant absolument et le merisier y est aussi trop petit.”

APPENDICE No. 40.

Canton de Callière, par Géd. Gagnon A. P.

“ Le terrain le long de la rivière Noire, comme je l'ai déjà fait remarquer dans mon rapport de l'année dernière, a une profondeur suffisante de bon terrain pour y faire des établissements jusqu'au 24ème lot. Les 4ème et 5ème rangs jusqu'au 16ème lot, sont généralement propres à la culture.

De bonnes places de moulins peuvent être trouvées en différents endroits sur la rivière Noire.”

APPENDICE No. 41.

Arpentage des rivières Windigo, au Saumon et de leurs principaux tributaires, par Gédéon Gagnon, A. P.

“ Le nombre de milles relevés et arpentés sur les rivières Windigo et au Saumon, et leurs portages, ainsi que sur les principaux tributaires de ces rivières, est de 515 milles.

“ Le feu qui a dévasté ces terrains dans toute l'étendue traversée par la rivière au Saumon, et ses tributaires et au delà, au-nord ouest, date de 50 à 60 ans. Il serait difficile de se faire une juste idée de l'immense quantité de bois important de toutes les espèces qui a été détruit dans cette localité. L'épinette blanche, le pin, le bouleau, le tremble se trouvent en abondance dans les endroits, où le feu n'a pas pénétré. Partout le bois était d'une belle venue, ce qui démontre que le sol est propre à la culture.

“ La branche nord-est de la rivière au Doré et ses tributaires traversent des terrains très-propres à la culture, couverts de bois franc et mou d'une belle pousse. En certains endroits, au nord-ouest, incendiés jadis et couverts aujourd'hui d'une seconde venue, le bois consiste en bouleau, sapin, épinette, et en quelques places, il y a quelques érables.

“ Le portage de la rivière Windigo est généralement uni de même que les alentours des lacs traversés par cette rivière. Depuis le 13e au 18e mille, les bois sont d'une belle pousse. L'épinette rouge domine autour des lacs, notamment, autour du lac Wabepelen, l'épinette est en grande quantité et d'un diamètre variant de 18 à 20 pouces. Le terrain est sablonneux et généralement rocheux. Certains espaces, ça et là, permettraient d'y faire des établissements.

DESCRIPTION DU SOL ET DU BOIS TRAVERSÉ PAR LA RIVIÈRE
WINDIGO ET SES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES.

“ Depuis l'embouchure de la rivière Kabetoga Omigum, la rivière Windigo, jusqu'au 14e mille, est bordée de montagnes dont la plupart sont nues et n'ont aucun bois de commerce.

“ Avant d'atteindre les sources de cette rivière, on rencontre un peu de bois vert, surtout du côté nord-ouest en quelques endroits, les alentours du lac Kawabashowa sont boisés de bois d'une belle venue. On y trouve de l'épinette blanche en assez grande quantité. Il n'y a pas de pin blanc sur ce tributaire, ni sur aucun autre tributaire de la rivière Windigo, en montant à ses sources.

“ Les espaces de terrains susceptibles de culture, traversés par ces derniers tributaires, sont de peu d'étendue.

“ La côte opposée de la rivière Windigo est une suite de montagnes dont la plupart sont couvertes d'une petite venue et le sol est peu propre à la culture.

“ Le lac Kakashguataman, ainsi que sa décharge jusqu'à la rivière Windigo, sont entourés de vallées magnifiques, quoique interceptées de montagnes ; elles sont surtout d'une assez grande étendue du côté ouest. Il n'y a pas de pin blanc, mais outre le sapin, le bouleau et l'épinette rouge y sont en grande quantité autour de ce lac.

“ Sur les autres tributaires, au nord-ouest de la rivière Windigo, depuis le 30ème mille, le pin blanc s'y trouve en assez grande quantité, de même que l'épinette blanche et rouge, jusqu'à l'embouchure de cette rivière.

“ Le sol dans cette distance est de terre jaune, très-propre à la culture du côté nord-ouest et 4 à 5 rangs pourraient être divisés avantageusement, lorsque la colonisation aura plus tard atteint ces localités. Dans la même distance, mais au nord-est de la rivière Windigo, le terrain propre à la culture permettrait d'y diviser deux rangs, ce qui donnerait une étendue d'environ 80,000 acres de terrain propre à la culture, comprise entre le 30ème et le 54ème milles du relevé de la rivière Windigo.

“ De bonnes places de moulins se trouvent en différents endroits, sur la rivière Windigo, depuis son embouchure jusqu'à ses sources.

“ Le terrain traversé par la branche nord-ouest de la rivière Windigo est généralement uni jusqu'au 15ème mille du relevé et paraît s'étendre vers le nord-est jusqu'à la rangée de montagnes qui bordent la rivière Windigo. C'est une bonne terre jaune, sablonneuse, sans roche, rendant cette partie très propre à la colonisation. Le pin blanc et l'épinette blanche particulièrement y sont en grande quantité, aussi loin que la vue peut s'étendre dans toutes les directions.

“ Les incendies ont aussi promené leurs ravages sur la plus grande partie des terrains traversés par la branche nord-ouest de la rivière Windigo, à partir du 26ème mille du relevé de cette rivière, en montant jusqu'à ses sources. Le sol dans cette dernière partie de cette rivière, est généralement sablonneux et rocheux et impropre à la culture.

“ Les espaces exemptés du feu sont boisés en bois franc et mou d'une belle venue. De bons pouvoirs d'eau se trouvent en différents endroits sur cette rivière.

“ La rivière Kakastingnougamag, tributaire au sud-ouest de cette dernière rivière, offrent beaucoup de bois de commerce. On trouve le pin blanc et l'épinette blanche le long de cette rivière et au loin.

“ Le sol est une terre jaune, grasse, et une terre noire dans les ravins, de même qu'autour du lac Kasaganobeskug, tributaire de la rivière susdite.

“ La Rivière Kakinevacoshenaneuric, tributaire de la même rivière, est encadrée de montagnes sur presque tout son parcours. Presque tout est en brûlé. Certains endroits, au sud-ouest, exemptés du feu, ont de l'épinette blanche de moyenne dimension et en assez grande quantité. Le sol est partout sablonneux et rocheux.

CONCLUSION.

“ L'étendue de terrain propre à la culture, traversée par la rivière au Saumon et ses principaux tributaires, à part du township Demeules, déjà arpenté, comprend environ 12 milles de front, à partir de l'embouchure de la rivière au Saumon, en montant la rivière Chamouchouan, sur 7 milles de profondeur, formant environ 50,000 acres; puis tout l'espace compris entre la rivière des Mousses, la rivière Franche et la rivière au Saumon, formant environ une étendue de 60 mille acres dont les trois quarts pourraient être divisés en lots.

“ Il n'y a pas de pin blanc sur la rivière au Saumon ni sur ses tributaires, mais le cyprès ou pin gris, d'une moyenne grosseur, s'y trouve en grande quantité en différents endroits. L'épinette blanche et rouge sur la plupart des tributaires de la rivière au Saumon, s'y trouvent en assez grande quantité.

PORTAGE DE LA RIVIÈRE WINDIGO.

“ A part quelques endroits traversés par le portage du Windigo, autour des lacs et le long des tributaires de la rivière Franche, il n'y a aucun bois de commerce. Le sol en général tout le long de ce portage est de terre sablonneuse et rocheuse, et impropre à la culture.

LA RIVIÈRE WINDIGO ET SES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES.

“ Depuis l'embouchure de la rivière Windigo jusqu'à 30 milles environ, compris la principale branche et ses tributaires, 100,000 acres de terre sont propres à la culture. Sur le reste de la rivière Windigo et ses tributaires, il n'y a pas de terrain propre à la culture pour y former des établissements. Il n'y a pas de pin blanc, mais on y trouve l'épinette blanche et rouge en assez grande quantité en avançant à ses sources; le terrain là paraît plus propre à la culture.

“ Le pin blanc est en assez grande quantité, de même que l'épinette blanche et rouge, sur la rivière Windigo et ses tributaires, depuis son embouchure jusqu'à 30 milles environ, mais pas au-delà ”

APPENDICE No. 42.

CANTON LEJEUNE PAR P. P. V. DU TREMBLAY.

“ Le terrain qui se trouve compris dans la partie sud-ouest du susdit canton Lejeune est d'un aspect assez uni, se compose d'un riche sol d'alluvion, très propre à la colonisation; mais la partie nord-est de ce canton est généralement montagneuse. Les montagnes que l'on y rencontre sont formées par des roches métamorphiques, comprenant presque exclusivement du gneiss quartzéux. Toutes ces terres sont couvertes d'une riche épinetière, de merisiers, d'érables, d'ormes, de frênes, de sapins, de cèdres, etc.

“ Le moyen de coloniser la partie sud-ouest du dit canton de Lejeune, qui comprend des terres très riches, serait d'en faire continuer l'arpentage, ainsi que le chemin de colonisation qui part des lacs Chicots pour se rendre au canton Mékinac. Ce chemin pourrait, plus tard, être continué jusqu'à la rivière St. Maurice ”

APPENDICE No. 43.

CANTON WARE, PAR E. D. HENDERSON, A. P.

“ Le sol dans les 6e, 7e et 8e rangs, est généralement pauvre, mais il est de meilleure qualité sur le bord de la rivière. Du 9e au 14e rangs, il est aussi de bonne qualité, peu rocheux, et boisé en grande partie de bois franc.

“ Dans les 10e et 11e rangs, quelques lots ont été pris, et sur le lot No. 3 de ce dernier rang, un nommé Olivier Thibodeau y a fait quelque défrichement. Je crois que les quatre lots de rivière situés au sud-est de la ligne extérieure S. E., et maintenant renversés, dans les 11e, 12e, 13e et 14e rangs, seraient bientôt pris, laissant ainsi la ligne extérieure S. E. pour servir de communication entre deux rangs, et le bon terrain serait par là même également réparti. Il y a de bien belles érablières dans les 10e et 11e rangs, et je crois qu'il y en a encore de plus belles dans les rangs 12 et 13, au sud-est de la dite ligne extérieure.

“ Tout le bois de commerce, sur le parcours de la rivière, a été enlevé ; il y reste cependant encore assez de bois d'épinette.”

APPENDICE No. 44.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,

En obéissance aux instructions de votre département, en date du 5 de septembre 1873, pour l'arpentage de partie de la rivière du Lièvre s'étendant de l'angle nord-ouest du canton de Campbell jusqu'aux Fourches, et delà en montant ses trois branches principales jusqu'à leurs sources, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant :

Après avoir organisé un parti d'hommes, et m'étant muni de canots et des approvisionnements nécessaires, nous laissâmes Québec, le 13 octobre, et Buckingham, le 17, ayant en même temps réparé les canots et empaqueté toutes choses d'une manière convenable pour les canots et les portages, nous arrivâmes au canton de Campbell, le 30.

Etant incapable de trouver le piquet, à l'angle nord-ouest de ce canton, ni aucun vestige de la ligne, à cause de la grande étendue des travaux des chantiers et des embarras qui se sont faits depuis que ce piquet a été placé (en 1846), je pris pour point de départ de mes opérations un endroit proéminent, appelé “ Cheval Blanc, ” qui est une grosse roche grise, qui se trouve au milieu de la rivière, à une petite distance plus bas que l'endroit où ce piquet aurait dû se trouver.

Nous fîmes en montant le relevé de la rivière, marquant les arbres de mille en mille à mesure que nous avançons, et arrivâmes aux Fourches, en canots, le 30 novembre, rencontrant de la glace tout du long de la route et faisant des portages partout où elle était arrêtée. Nos canots d'écorce, chargés comme ils l'étaient, n'auraient pas pu résister et auraient été inévitablement brisés si nous ne leur avions donné une couche de glace de trois pouces d'épaisseur, et lorsque nous en rencontrons de gros bancs, s'étendant sur toute la largeur de la rivière, et se brisant de chaque côté, nous tâchions de les éviter afin de n'être point écrasés entre eux et les bordages, en entrant dans les baies par un petit passage pratiqué à cette fin.

Depuis *Cheval Blanc* jusqu'aux Fourches, le terrain, dans le voisinage de la rivière, est plan et le sol généralement bon; on rencontre plusieurs terres là où le grain et le fourrage sont récoltés pour alimenter les chantiers. Les bords de la rivière sont bas et le courant en est assez fort, brisé ça et là par des rapides. Les bois sont l'épinette, le pin, le sapin, le merisier, l'orme, le cèdre et le fresne.

Depuis les Fourches, après avoir pris une observation pour la latitude et constater la variation, je tirai une ligne vrai sud-est pour intersecter la ligne d'exploration entre les rivières du Lièvre et St. Maurice, laquelle je rencontrai entre les piquets des 32e et 33e milles, tel que mentionné en mon livre de notes.

Cette ligne passe sur un terrain inégal et montagneux; on y rencontre plusieurs petits lacs et ruisseaux; le sol, en différents endroits, est médiocre et rocheux, les bois sont le sapin, l'épinette, le merisier, le bouleau, le cèdre, l'érable, l'épinette rouge et le pin: ce dernier abonde dans le voisinage des Fourches, dans les premiers deux et trois milles, mais il diminue en quantité vers le douzième mille, au-delà duquel il disparaît tout à fait.

Vers le milieu du 8e mille, la ligne traverse un chemin d'hiver, lequel était tout nouvellement ouvert, de la ferme *Tapanee* aux camps des chantiers, situés entre les 14e et 22e milles, au-dessus des Fourches, sur la branche-est. La distance des Fourches à la ligne d'exploration, est de vingt et un milles, et des piquets de mille sont plantés tout du long et numérotés depuis les dites Fourches.

Cette ligne étant complétée, nous retournâmes aux Fourches et fîmes sur la glace le relevé de la branche-est, jusqu'à la décharge du lac Nemicachingue, d'où nous continuâmes le relevé, par une petite rivière et la chaîne des lacs à travers la branche ouest, que nous relevâmes aussi depuis les fourches à sa source, ainsi que la branche secondaire nord-ouest qui coule dans la branche-est, vingt cinq milles au-dessus des Fourches.

Ces trois tributaires sont rapides et traversent plusieurs lacs, dont quelques-uns sont d'une assez grande étendue. L'aspect de cette région est partout le même c'est-à-dire accidenté, en maints endroits, montagneux et rocheux, le sol est pauvre et couvert de sapin, tremble, épinette rouge et pin; ce dernier abonde depuis les Fourches et pour 25 milles au-dessus, le long de la branches est, et au-delà, et diminue rapidement en quantité et est de qualité bien inférieure.

Il se trouve aussi en abondance en certains endroits, le long de la branche ouest, mais diminue graduellement en allant vers la tête du lac Mejomangoos, où il disparaît tout à fait.

De la tête de la branche-ouest, nous avons chaîné jusqu'à la branche-est de la Gatineau, relevant le grand lac appelé Manjobagoos, situé à son embouchure. De là nous avons traversé en chaînant jusqu'à la tête de la rivière au Ruban, que nous avons relevée de sa source à son confluent avec la rivière Matawan, près du St. Maurice, où nous avons terminé nos opérations.

Toute cette partie du territoire est inégale, accidentée et montagneuse, le sol est de médiocre qualité, sablonneux dans le voisinage des rivières et des lacs, et généralement rocheux sur les côtes. Il y a un brûlé assez considérable à l'entour du lac Manjobagoos et le long de la rivière au Ruban, et là où il n'est pas brûlé, le bois est le sapin, l'épinette, le bouleau, le cyprès, le tremble et l'épinette rouge.

Ayant terminé nos opérations, nous nous rendîmes au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, situé à Weymontachingue, et sous la charge de George McKenzie, Ecr., qui nous reçut et nous traita de la manière la plus affable et avec la plus grande bonté.

Le jour suivant, nous laissons Weymontachingue, descendant le St Maurice jusqu'à la Tuque, où nous fûmes retenus une journée et traités le plus hospitalièrement possible par MM. Ritchie et McGregor, qui nous conduisirent à notre chemin vers les Trois-Rivières, où nous arrivâmes le 11 avril.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur.

(Signé,) JOHN BIGNELL,

A. P.

APPENDICE No 45.

Canton d'Aumond, Par B. Magrath, A. P.

“ Le terrain dans les sixième et septième rangs est, sans exception, propre aux établissements, étant d'une surface unie, composé d'un sol calcaire sablonneux et couvert de bois francs (hêtre, érable, quelques merisiers et pins).

“ Une partie du sixième rang, c'est-à-dire environ les six dixièmes, est propre à la culture, et les quatre dixième restants se composent de montagnes arides, recouvertes d'un sol léger, où pousse un bois franc plus petit que celui des rangs six et sept. ”

APPENDICE No 46.

Vérification du premier rang du canton d'Aldfied, par John A. Snow, A. P.

“ Le caractère de cette partie du canton est très-montueux et rocheux, et le sol, bien que passablement bon, sera néanmoins excessivement difficile à cultiver.

“ La majorité des colons occupent leurs terres depuis bien des années et y ont des défrichements considérables, mais improductifs, et ils paraissent plutôt dépendre sur leur travail dans les chantiers que sur les produits de leurs terres. ”

APPENDICE No. 47.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

L'HONORABLE P. FORTIN,

Monsieur,

Pour me conformer à votre lettre d'instruction en date du 12 novembre 1873, me chargeant du relevé des rivières Ouiatchouan, partie de la Bostonais et de la rivière Batiscan et de ses tributaires, la rivière Jeannotte et partie de la rivière au Lard, la rivière Petite Bostonais et ses lacs, la rivière Croche et Ouiatchouanish, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport final de mes opérations, ainsi que le *field book* et le plan de tout le territoire exploré.

Après avoir engagé un parti d'hommes suffisant pour me permettre de mener à bonne fin mes travaux, nous avons commencé nos opérations au poteau planté par M. larpenteur Blaicklock, à l'extrémité nord-est de la ligne, venant de la Tuque, à l'angle nord-ouest du township Charlevoix ; relevant le rivage du Lac St. Jean jusqu'à l'embouchure de la rivière Ouiatchouan. J'ai établi à cet endroit la variation de l'aiguille aimantée. Sur la rive ouest de la Ouiatchouan, j'ai planté un poteau équarri pour marquer le point de départ du relevé de la dite rivière et continué le chaînage en remontant son cours jusqu'à sa source. J'ai relevé le portage de la grande chute sur le commencement du 2^e mille jusqu'au 3^e exclusivement, et continué ensuite sur la rivière jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lac Bouchette, où un nouveau portage que j'ai relevé nous conduit au lac des Commissaires, sur le 24^e mille ; à part le 2^e et le 3^e mille qui nous donne un terrain accidenté et rocheux, le sol est peu propre à la culture (le feu y a détruit presque tout le bois, le meilleur ayant déjà été enlevé pour le commerce et l'utilité des colons.)

Tout ce terrain, légèrement onduleux et composé d'un bon sol, sera d'un grand avantage plus tard, et facilitera l'agrandissement des cantons Charlevoix et Roberval, pour les fins de la colonisation. La rivière est coupée de temps à autre de rapides, dont le plus difficile est celui du Diable.

Le lac des Commissaires court du nord au sud et mesure 21 milles de longueur sur un mille plus ou moins de largeur. Plus des trois quarts du terrain qui l'environne est propre à la culture, bien boisé de toutes les essences de bois du Saguenay ; le commerce peut en retirer de beaux profits.

Plusieurs petites rivières, qui s'y déchargent en tous sens égouttent une grande superficie de terrain. La principale que j'ai relevée et qui est une continuation de la rivière Ouiatchouan, serpente en partant de l'extrémité sud du lac des Commissaires dans une vallée d'un mille environ de largeur, très-unie et composée d'un sol riche et fertile.

Sur le 49^e mille, la rivière prend la direction-est et passe dans une coupe de rochers qui accidentent son lit par une succession de rapides jusqu'au Kouakouagamissis, belle nappe d'eau formant le second et dernier plateau dans la vallée de cette rivière. Le terrain est généralement uni autour de ce lac, et le sol très-propre à la culture, les bois dominants sont l'épinette, le sapin, le bouleau et quelques pins. Le lac prend la direction primitive de la rivière courant au sud-ouest et reçoit d'un côté et de l'autre de petits tributaires qui l'alimentent. Le principal que nous avons relevé se compose d'une suite de lacs, jusqu'à la hauteur des terres dont le plus grand est le lac Écarté, formé de baies et de détours qui lui ont valu son nom. On s'aperçoit ici qu'on est parvenu avec peu d'effort sur la rime des

Laurentides. Sur la petite montagne, au sud-est du lac, près du Portage, on aperçoit les rives du lac St. Jean; la vallée de la rivière Bostonais et de la rivière Batiscan, est aussi en vue, ainsi qu'un vaste pays à l'est et à l'ouest légèrement onduleux et bien boisé.

La rivière Ouiatchouan, depuis son embouchure jusqu'à sa source a un parcours de relevé de 68 milles. Le portage, entre les eaux de cette rivière et celles de la rivière Bostonais, est de 47 chaînes de longueur, passant sur un terrain plan et bien boisé, même au lac des Perdrix, où commence le 1er mille du relevé de cette rivière. Les eaux de ces deux rivières sont ici à peu près de niveau. Le lac des Perdrix se décharge par une petite rivière en passant par le lac au Vison, dans le lac Bostonais à son extrémité nord; entre les deux premiers lacs il y a un portage pour éviter des rapides qui obstruent la navigation. Le terrain s'élève de chaque côté de cette petite rivière et est pourvu de bois long et très gros, tels que épinette, merisier et tremble, le pin en petite quantité.

Le lac Bostonais ayant été déjà relevé, j'ai chaîné sa longueur sur le milieu à peu près, et ai relevé la rivière de la Savane, se déchargeant au sud de ce lac sur le 13e mille; après avoir franchi la première chute au commencement du 14e mille, la rivière se trouve en eau morte, bordée d'épinette rouge et grise et de bouleau sur les hauteurs à droite; le terrain à gauche est plan et de bonne qualité; une seconde chute se trouve au 15e mille, et le dernier échelon sur le 22e mille est formé par un rapide d'environ 12 chaînes de longueur, et sur lequel les lacs à l'Etoile et Baptiste reçoivent les eaux des nombreux petits tributaires qui égouttent un vaste bassin, borné à l'est par les hauteurs en deçà de Metabetchouan, au sud par la berge de la rivière Batiscan, et à l'ouest par les montagnes nord du lac Edouard, les plus hautes de cette région. Ce bassin magnifiquement boisé est légèrement onduleux et bien propre à la culture, et peut contenir près de 20,000 acres de terre arable. Des hauteurs du lac Batiscan on aperçoit la chaîne de montagnes à l'ouest du St. Maurice, toute la superficie du lac Edouard, la vallée de la rivière Bostonais, et celle de Metabetchouan; la rivière mesure au-delà de 31 milles de longueur, le portage à celui de Batiscan est de un mille, cette dernière se trouve d'un niveau plus bas que la précédente parce que le portage, n'allant pas d'une source à l'autre, tombe à la Batiscan, plusieurs milles en bas de sa source. En sortant du portage on se trouve sur le lac Caribou, à l'embouchure d'un ruisseau qui s'y décharge; ce lac court du sud-ouest au nord-est et sort par la rivière Batiscan en passant par deux autres petits lacs qui se jettent dans le lac Edouard. Une rangée de montagnes borde cette rivière du côté sud-est jusqu'à ce lac et du côté nord-est continue jusqu'au-delà. Cette partie de la rivière est remplie de rapides dans l'intervalle des lacs; la dernière partie est en eau morte, et bordée des montagnes ci-haut mentionnées; les fonds de chaque côté de 15 à 20 chaînes sont de bonne terre et bien boisés.

Le lac Edouard est de forme irrégulière présentant d'abord l'apparence d'une large rivière, il change tout-à-coup d'aspect, les profondes baies qui l'entourent font souvent perdre de vue le chemin que doit suivre le voyageur pour parvenir à son extrémité, et les hauteurs qui le dominent par leur régularité et leur contour charmant, couvertes de magnifiques forêts de toutes les essences de bois, en font une des perspectives les plus belles, les plus pittoresques et en même temps un site invitant pour y fonder une colonie, avec l'avantage de posséder un excellent terrain et de jouir d'un climat aussi propice et salubre que possible.

La première décharge du lac Edouard se trouve sur le 13e mille de relevé de la rivière Batiscan, sur la rive est du lac; elle est pour ainsi dire cachée par les sinuosités du rivage, et il faut la connaître pour ne pas passer outre; même à une chaîne de son embouchure, on ne peut la découvrir. On y entre justement comme fait la clef pour entrer dans un anneau; cette entrée de 30 à 40 milles de largeur

se change en lac deux à trois chaînes plus loin et continue ainsi un mille et demi environ jusqu'au premier rapide où nous avons arrêté notre examen avant d'en faire le relevé, étant assuré que c'était bien une décharge et non une charge. Cette décharge remplit sa raison d'être seulement lorsque les eaux du lac montent au-dessus d'un certain niveau, autrement on peut dire que toutes ses eaux vont alimenter la rivière Jeannotte. Si le rapide plus haut mentionné coule vers le sud, ce sont les eaux des petits tributaires au-dessus du rapide, qui prennent cette direction. Il est vrai que lorsque j'y suis passé, le niveau de l'eau était au moins 3 pieds plus bas que la marque ordinaire, aussi ne restait-il que 6 à 8 pouces d'eau à l'entrée de la décharge et sans le moindre courant.

Avant de relever cette 1re décharge, profitant du beau temps et du peu de neige sur la glace du lac, je pris l'occasion de le relever immédiatement au lieu de le faire en revenant de l'autre côté de la rivière Jeannotte, ce qui me permit d'envoyer mes portageurs en avant pour porter les provisions jusqu'au premier bras est de Batiscan, et aussi en arrière chercher le restant du dépôt sur la Ouiatchouan. Le total du rivage du lac Edouard par le relevé que j'en ai fait mesure 61 milles sans compter le relevé de la grande île qui contient \quad acres en superficie, cette île est bien boisée et aux trois quarts forme un niveau de 5 à 10 pieds au-dessus du lac. La partie nord est beaucoup plus élevée et est dominée par deux petites montagnes, aux sommets arrondis et recouverts de bouleaux, merisiers, épinettes, sapins et quelques pins : le sol de cette île est composé comme la terre ferme, de terre grise et jaune, mélangée de sable et très propre à la culture. Il s'y rencontre aussi d'autres petites îles toutes bien boisées et de bonne terre ; plusieurs tributaires s'y déchargent, le principal vient du nord ; sur les 7e et 11e milles, deux rivières que j'ai explorées y déchargent une suite de lacs venant de l'est. Le côté nord et ouest du lac est plus élevé que celui du sud et de l'est, mais le terrain est de même qualité ainsi que le bois.

La première décharge est très peu accidentée : les rapides s'y rencontrent à longs intervalles, et jusqu'au lac à la Croix sur le 20e mille, le sol est parfaitement plan et de magnifique apparence. Au poteau du 21e mille sur le lac à la Croix, se décharge la rivière du nord-est que j'ai relevée sur une distance de plus de 6 milles, où elle est bordée en cet endroit de hautes montagnes et de rochers très accidentés et dépourvue de bonne terre, et se divisant en plusieurs petites branches qui vont dans toutes les directions N. E., E. et S. E., avec un lac sur cette rivière que je relevai, forme un total de $8\frac{1}{2}$ milles.

Après avoir relevé le lac à la Croix et un autre lac sur le 24e mille, j'ai continué la descente de la rivière Batiscan jusqu'au 34e mille, où se décharge la rivière de l'Est. Cette dernière partie du relevé, en ce qui regarde l'île du lac Edouard, est en tout semblable à la précédente, mais le côté est de la rivière, sans être montagneux est plus accidenté que la première partie. Les montagnes s'y rencontrent cependant sur le 29e mille, mais isolées et sans suite. Le pin sur les hauteurs, assez nombreux, nous a paru d'une bonne qualité, et en amont et au confluent de la rivière de l'Est, nous y avons vu le site du premier chantier qui a été exploité sur cette rivière.

La rivière Batiscan d'une largeur de 2 à 4 chaînes avec une profondeur moyenne de 3 à 6 pieds, forme ici et là par les accidents du terrain des chutes et rapides, (pouvoirs d'eau magnifiques) qui auront leur utilité un jour, lorsque cette vallée se colonisera.

J'ai relevé la rivière de l'Est jusqu'à l'extrémité supérieure du lac des Passes ; sur les deux premiers milles, cette rivière n'est qu'une suite de rapides et de chutes de 10 à 25 pieds de hauteur, et le plateau, où se trouve le lac des Passes, a plus de 400 pieds d'élévation au-dessus de la rivière Batiscan. Ce lac porte bien son

nom, tout le terrain qui l'entoure, à l'exception d'une partie au nord-est où j'ai terminé le relevé, est bien propre à la culture et forme comme un bassin de 2 à 3 milles de diamètre d'un terrain plan, bien boisé et composé d'un sol excellent. Revenant au 34e mille du relevé de Batiscan, j'ai continué le chaînage en descendant son cours qui se brise en cascade sur le 35e mille en gros rapides sur les 36e et 38e milles, et arrive en eau morte au confluent de la rivière du lac Batiscan avec une largeur de 3 à 6 chaînes, et une profondeur de 4 à 8 pieds.

L'aspect du côté est, est à peu près le même. Les montagnes quoique plus éloignées de la rivière (un demi-mille environ) sont plus élevées et plus rapprochées les unes des autres ; on dirait qu'elles s'éloignent ainsi pour donner place à celles que l'on trouve à quelques chaînes de la rivière, sur le côté de l'île Edouard, en approchant de la rivière de l'Est, et qui se continuent presque sans interruption jusqu'à la rivière Jeannotte, et de là jusqu'en bas du rapide des Trois-Roches où j'ai terminé mon exploration. Ces montagnes ont de 300 à 400 pieds d'élévation, et ne s'étendent pas dans l'intérieur de l'île ; elles bordent seulement la rivière en laissant entre elles des coupes faciles par où se déchargent les cours d'eau qui sortent des nombreux lacs de l'intérieur. Le sol y est bon quoique accidenté et le bois se montre sur toutes les hauteurs d'une longueur et d'une grosseur remarquables ; le pin et l'épinette grise y ont été exploités, mais il en reste encore beaucoup.

J'ai relevé la rivière du lac Batiscan qui se décharge sur le 41e mille ; ses rives sont accidentées, une chute de 35 pieds sur le 5e mille et une autre de 30 pieds sur le 10e mille forment les deux échelons qui nous montent sur les hauteurs où se trouvent enclavé le lac Batiscan. On dirait un aperçu de la rivière Saguenay avec ses monts gigantesques, ses masses de granit de 15 à 18 cents pieds perpendiculaires, et ses eaux unies et profondes ; (il y a des- endroits où la glace ne se fait pas.) Le long de son cours, un tiers de terrain est propre à la culture et le bois est bien poussé, le bouleau principalement y est long et gros. A l'extrémité sud-est du lac Batiscan, un gros ruisseau s'y décharge et un portage côtoie ce dernier jusqu'à la ligne du chemin de fer de Québec au lac St. Jean. Tout en cotoyant ce ruisseau il franchit une hauteur que j'ai estimée à 900 pieds au-dessus du lac Batiscan, dans l'espace d'un mille tout au plus. J'ai terminé le relevé de cette rivière justement à l'extrémité sud-est du petit lac qui se trouve sur la hauteur aux environs du poteau du 20e mille, suivant ce que nous avons constaté par le plan fourni par votre département. Ce poteau a probablement été renversé ou la hauteur de la neige (5 à 6 pieds) sur le flanc de la montagne où passe la ligne, dérobaît à nos recherches notre point d'arrêt. Nous avons planté un poteau à la charge du petit lac où la ligne du chemin cité plus haut la coupe, et nous avons exploré le terrain des alentours, constatant, à première vue, l'impossibilité d'y construire un chemin de fer avec les moyens que nous avons dans ce pays à notre disposition. Ce point se trouve à une hauteur d'au moins 1500 pieds au-dessus du lac St. Jean, et j'ai cru m'apercevoir que la ligne n'était pas encore rendue à la hauteur des terres. Le relevé de cette rivière, y compris le lac Batiscan, mesure 30½ milles de chaînage.

J'ai continué ensuite le relevé de la rivière Batiscan interrompu au 40e mille. Depuis la Fourche, en descendant, se trouve un grand rapide qui finit par une chute où des améliorations ont été faites pour faciliter la descente du bois. Sur le 44e mille, une petite rivière venant du côté ouest a aussi été exploitée pour le bois, un camp est bâti à son embouchure, mais il n'a pas servi à la coupe du bois l'hiver dernier, ni celui plus haut mentionné. La rivière continue ensuite en eau morte pour plusieurs milles, le terrain des deux côtés a bonne apparence, le bois mêlé, tels que merisier, bouleau, sapin, épinette et pin est d'une belle venue, la terre jaune et grise, mêlée de sable, qui compose le sol est d'excellente qualité, si j'en juge par la longueur et la grosseur du bois. Quelques rapides et une chute sur le 50e mille, et puis nous arrivons à la Fourche, ou jonction des

deux décharges du lac Edouard à la rivière Jeannotte. Les deux bras en se rencontrant forment une chute de 30 pieds environ sur la fin du 51e mille ; et quelques chaînes plus bas, une autre chute de 25 pieds suivie du gros rapide est la dernière qui se trouve sur notre ligne d'exploration de cette rivière.

Un vieux camp de chantier est en ruine à la décharge de la rivière Jeannotte, et un autre à celle de la rivière Meguik qui débouche du côté sud-est de la Batis-can sur le 56e mille. J'ai terminé le relevé de cette rivière à la ligne de prolongation du canton Roquemont au rapide des Trois-Roches. Cette ligne court magnétiquement.

Au-dessus de cet endroit la rivière descend près d'un mille en rapide suivant ce que j'ai pu voir. J'ai planté un poteau équarri à la ligne Roquemont, marqué du nombre de milles, 56, ainsi que la date et l'année. Depuis la Fourche, les hauteurs qui bordent la rivière en sont plus rapprochées et plus escarpées, surtout du côté ouest, le sol, à part les montagnes de roches, est bon et avantageux ; le bois se compose de merisier, bouleau, tremble, épinette, pin, quelques ormes, aulnes, etc. Du côté sud-est, en approchant de la rivière Meguik, le terrain est plus plan et fait mine de se continuer tel dans cette direction pour un certain espace, tant ce terrain est bien propre à la culture et d'un aspect agréable. Il y a un commencement de culture à l'embouchure de la rivière Meguik et des bâtisses, mais personne y réside.

Revenant à la rivière Jeannotte ou seconde décharge du lac Edouard, j'en ai fait le relevé en remontant son cours jusqu'au susdit lac. J'ai constaté le tirage de deux lignes de limite ou d'exploration, la première par l'arpenteur sur le 1er mille et la seconde par l'arpenteur sur le 7e mille.

Un chantier a fait des opérations sur cette rivière au 3e mille ; depuis la décharge jusqu'à ce camp, la rivière forme, pour ainsi dire, un rapide continu. Trois autres rapides au-dessus de cet endroit jusqu'au grand rapide, près du lac Edouard, sont les seuls obstacles que l'on y rencontre sur cette rivière. Le terrain de chaque côté est généralement plan et bien boisé, propre au défrichement et avantageusement situé.

J'ai exploré en passant une partie de la rivière et du lac au Lard, et ayant constaté que la direction de ce cours d'eau m'éloignait au lieu de me rapprocher de la Petite-Bostonais, j'ai jugé prudent de me servir de l'ancien portage. Le terrain arrosé par la rivière et le lac au Lard est de magnifique apparence, boisé en bois franc, bouleau et merisier, et légèrement onduleux, se compose de terre grise et jaune, sablonneuse, recouverte d'un humus très-riche.

Le lac au Castor, qui traverse la rivière Jeannotte, reçoit les eaux d'une autre rivière qui vient du nord, dont les bords tortueux, entrelacés d'aulnes et de bois rouges, et les eaux claires de glace m'ont décidé à passer outre sans le relever ; les derniers milles de la rivière Jeannotte ont été relevés sur le rivage faute de glace.

Après avoir terminé le relevé de la rivière Jeannotte jusqu'au lac Edouard, j'ai exploré aux environs de ce lac, pour y découvrir le portage mentionné dans vos instructions, et après bien des recherches, j'ai trouvé son point de départ à l'extrémité sud-ouest, j'ai suivi les indices et les vieilles *plaques* qui sont presque toutes disparues sous la croissance des arbres, jusqu'à la rivière des Aulnais plus haut mentionnée, après avoir passé une suite de petits lacs et franchi la hauteur des terres entre la rivière Jeannotte et la branche nord-ouest qui se décharge dans le lac au Castor. Remontant le cours de ce tributaire, je l'ai relevé jusqu'au delà du premier lac qui s'y rencontre, cherchant, le plan en mains, la suite du

portage de la Petite-Bostonais. Ayant constaté une erreur sur le plan, ou sur le terrain, j'ai décidé, après mûre réflexion, de piquer au plus court pour parvenir aux eaux du St. Maurice, les provisions s'épuisant promptement, quoiqu'à la ration il était prudent de ne pas perdre de temps à chercher un portage dont les plaques ou indices étaient disparus.

Prenant la direction sud-ouest à l'embouchure d'un ruisseau, sur la rive du petit lac Ecarté, je suis heureusement parvenu juste à la tête de la principale branche de la Petite-Bostonais.

Le terrain sur tout le parcours du portage est plus ou moins accidenté ; sans y avoir de montagne, le sol du côté nord est plus élevé que celui du sud qui est comparativement plan. Le sol, quoique coupé ici et là de rochers, n'en est pas moins propre à la culture, le bois est le même que déjà décrit pour les hauteurs, les fonds sont généralement boisés d'épinette grise, noire et rouge, sapin et aulnes. Le poteau du 9e mille se trouve sur la hauteur des terres et la descente se fait facilement et graduellement en passant par une suite de petits lacs de peu d'importance et qui forment une vallée étroite, limitée par une rangée de petites montagnes, des deux côtés, qui disparaissent sur le 16e mille pour faire place à un vaste plateau uni, limité à l'est par le Petit-Wayagamack, et à l'ouest, par le grand lac du même nom.

En continuant le relevé de la rivière, j'ai passé du côté ouest une branche venant du nord-ouest sur le 16e mille et j'ai rencontré au 17e mille la décharge du Petit-Wayagamack. Je me suis aperçu là que nous n'avions pas suivi la dernière partie du portage, sans cela nous serions arrivés au petit lac Wayagamack par la charge qui s'y trouve. J'ai pu m'assurer cependant que la branche que je venais de relever était plus longue et plus considérable que celle que nous aurions suivie si nous n'avions pas manqué le portage. Ça n'a pas empêché toutefois le relevé du Petit-Wayagamack qui est une jolie nappe d'eau abrité au nord-est par une chaîne isolée de montagnes qui sépare cette vallée de la Batiscan et qui court du nord au sud ; elle est bien boisée ; on y voit beaucoup de pin et d'épinette. Les rives du lac sont généralement onduleuses et formées de bonne terre jaune et grise : quelques rochers s'avancent sur le lac et forment une masse de granit. Ce lac est très-poissonneux : la truite qu'on y pêche sert au marché des Trois-Rivières. Il est généralement très-profond, excepté à sa décharge que des plantes marines ont envahie et qui recouvrent les bas-fonds.

J'ai ensuite continué la descente de la rivière jusqu'au grand lac Wayagamack que j'ai relevé dans toute son étendue, plantant des poteaux de milles du côté nord-ouest jusqu'à sa décharge, et de là par le portage au Goeland, du côté sud-ouest, jusqu'au St. Maurice où j'ai terminé le relevé de la Petite-Bostonais en plantant sur sa rive sud un poteau équarri marqué 37e mille.

Les alentours du grand lac Wayagamack se composent d'un sol semblable à celui du petit Wayagamack, le bois est de même essence ; et le tout présente tous les avantages propres à l'ouverture de nouveaux établissements, et paraît s'étendre sans obstacle jusqu'au St. Maurice sur le côté sud de la Petite-Bostonais. Le côté nord est montagneux et seulement propre à l'exploitation du bois de construction, tels que le pin et l'épinette. Les puières sur cette rivière ont déjà été exploitées, on a pour cette raison éclusé le lac à sa décharge avec chaussée et glissoire. On approche la rivière St Maurice par un plateau d'une hauteur de 100 pieds au moins au-dessus de la rivière, composé de sable et de terre jaune, reposant sur le fond d'argile qui forme le rivage. Des pointes de rivières mises en culture par les exploiters de bois, servent à alimenter les chantiers de foin et d'avoine. Ces fermes sont tenues avec soin, et on y voit dans leurs étables des animaux de race de magnifique apparence.

Le plateau plus haut mentionné est couvert d'une nouvelle pousse de petits cyprès que dominent quelques grands pins blancs et rouges que le feu a épargnés.

J'ai chaîné le St. Maurice en remontant jusqu'à la rivière Croche, afin de ne pas interrompre le cours suivi de mes opérations. Le rapide de la Tuque resserré entre deux rochers, réduit la largeur de la rivière à quelques chaînes, tandis qu'au-dessous et au-dessus elle mesure plus d'un quart de mille de largeur. Ce rapide a près de 80 pieds de hauteur, et dans les hautes eaux du printemps, il y passe une épaisseur d'eau de 15 à 20 pieds. La rive ouest du St. Maurice est escarpée et montagneuse, en partie passée au feu, mais on y voit encore beaucoup de pins intacts.

Au-dessus du rapide se décharge la rivière Bostonais ; elle serpente, avant d'y arriver, dans un terrain plan composé d'alluvion et d'argile recouvert d'un fond d'orme, de frêne, de saule et d'aulnes que borde de chaque côté, une chaîne de montagnes sur son parcours dans la direction du N.-E.

La chaîne du côté nord sépare la rivière Bostonais de la rivière Croche qui se décharge dans le St. Maurice quelques milles plus haut, et du même côté. De magnifiques terrains s'étendent depuis le St. Maurice jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur, laissant la chaîne de montagnes que je viens de parler comme une arête entre les rivières Croche et Bostonais.

Une grande partie de ce beau terrain appartient à M. G. B. Hall, de Beauport, qui y a fait faire des défrichements considérables près de son poste d'affaires ; la ferme y est tenue sur un bon pied et est bien tournée de bétail.

Le seul inconvénient est la crue des eaux le printemps. Eclusée, pour ainsi dire, par l'étroit rapide de la Tuque, la masse des eaux de la partie supérieure du St. Maurice monte rapidement, refoulant les eaux de la Croche et de la Bostonais, s'étendant ensuite sur les rives qu'elles recouvrent entièrement. Le printemps 1873 s'est surpassé, l'eau est montée presque au-dessus des fenêtres de la maison occupée par M. Alliot, agent de M. Hall : et grâce à la cheminée en pierre, si elle n'a pas été balayée par le torrent comme les autres bâtiments de la ferme.

Je dois à l'obligeance de ce Monsieur et de M. MacGregor, l'agent de M. Ritchie, à la Tuque, pour des renseignements importants sur cette rivière, et surtout pour les secours opportuns qu'il nous ont rendus en mettant à notre disposition les approvisionnements indispensables pour continuer nos opérations ; sans compter la généreuse hospitalité qui nous a été offerte de grand cœur et que nous avons acceptée avec gratitude.

N'ayant pu faire d'observations astronomiques à l'embouchure de la Croche, j'ai commencé le relevé de cette rivière. Partant mon point de départ à un gros orme sur la rive sud-est que j'ai marqué, dans ce but, plus propre à servir qu'un poteau que l'on peut enlever. La Croche est certainement une belle rivière ; semblable au serpent qui déploie ses anneaux mollement sur la plaine verdoyante, elle aussi décrit ses longs détours, qui reviennent et retournent incessamment vers sa source, dessinant dans la vallée unie et richement boisée qu'elle fertilise, les contours sinueux de son paisible et capricieux cours.

Sur le 4e mille une ferme considérable exploite les richesses de ce sol inépuisable. Jusqu'au delà du 60e mille, on pourrait en dire la même chose, si ce magnifique terrain était ouvert à la colonisation. La vallée a une largeur de trois quarts de mille à un mille et demi, boisée d'orme, de frêne, bouleau, tremble, peuplier, merisier, épinette, sapin, saule et aulne ; terre d'alluvion reposant sur un fond d'argile ; des prairies naturelles remplacent la forêt aux différents endroits que le feu a, pour ainsi dire, défrichés.

Il se rencontre sur son cours de distance en distance des petits tributaires qui descendent des hauteurs d'un côté et de l'autre, après avoir pris leur source dans les nombreux lacs des alentours, servant d'irrigation à cette vallée luxuriante. La principale est la petite rivière Croche sur le 50e mille, très-riche en pin de première qualité, et sur lequel on a exploité, l'hiver dernier, 15 à 20 mille billots. Sur le 42e mille, une jetée de 3000 billots sur le côté nord-ouest de la rivière, est la seule que nous ayons rencontrée sur cette rivière.

Le premier rapide sur le 33e mille, ainsi que le second sur le 49e mille ne sont que de quelques chaînes, et les hautes eaux du printemps les couvrent entièrement. La première chute sur le 55e mille, est formée par un rocher qui traverse complètement la vallée et ferme le passage de la rivière ; elle franchit cependant en deux ou trois bonds de 40 pieds de hauteur. Reprenant au-dessus son cours paisible, et sa vallée, un moment rétrécie, ne disparaît qu'au commencement du rapide des crans serrés sur le 65e mille. Les crans serrés font une crevasse dans la montagne de 200 à 300 pieds de profondeur, au fond de laquelle des roches énormes ont roulé du sommet et font écumer le torrent dans son lit étroit de 30 à 40 milles et d'un demi-mille de longueur. Au-dessus de ce rapide, le terrain change d'aspect, le sol est légèrement onduleux et les montagnes disparaissent. Le grand rapide sur le 69e mille est plutôt une suite de chutes variant de 10 à 25 pieds jusqu'au premier lac. Après avoir franchi le grand rapide, le plateau élevé que l'on contemple nous distrait heureusement des fatigues de la marche pénible que l'on vient de faire, et nous fait oublier les désordres de cette nature bouleversée.

Le lac de L'équerre est entouré d'un terrain légèrement onduleux, et peu au-dessus du niveau du lac, on aperçoit à droite, à gauche et en avant des issues qui nous laissent incertains de la direction que suit la rivière ; lorsque, tout à coup au détour d'une pointe à droite, la rivière vient de l'est et change de physionomie, prenant la forme de lacs plus ou moins larges, avec passes où le courant se fait très-peu sentir jusqu'au 85e mille, où se trouve la dernière chute que l'on rencontre sur cette partie du relevé que j'en ai fait. Je devrais dire les chutes ; la rivière ici, large de 8 chaînes, est remplis d'îlots qui forment autant de bras séparés, faisant toutes le même saut, mais avec plus ou moins de différence entre leur hauteur et leur volume d'eau.

Ces derniers échelons franchis, les lacs se suivent jusqu'au portage Ouiatchouanish, laissant sur le 89e mille la rivière Croche du côté nord, nous prenons le portage sur le côté sud-est du dernier lac au 90e mille. Cette rivière a encore une largeur moyenne où nous l'avons laissée d'une chaîne environ et paraît venir du nord-ouest, prenant ces lacs sur les mêmes hauteurs que celles de la rivière à l'Ours et au Saumon.

Depuis le premier lac jusqu'au portage, le terrain est généralement onduleux, quelques petites montagnes font diversion cependant à la monotonie du tableau et y ajoutent quelque variété par leur pittoresque. Le sol est composé de sable, terre jaune et gravier, des rochers se succèdent aux détours des pointes et aux passes des lacs, laissant des fonds de meilleure terre dans les intervalles. Le bois est plus petit et de qualité inférieure, le cyprès, l'épinette noire et le bouleau sont les essences qui y dominent.

Les tributaires sont sans importance, cela s'explique par le voisinage de la rivière qui la cotoie parallèlement à quelques milles de distance, depuis le St. Maurice, à l'ouest, la rivière Ouiatchouanish, qui vient jusque dans ces lacs, à peu de distance à l'est.

Le portage de la rivière Ouiatchouanish est plus long que je m'y attendais,

les Sauvages, ne pouvant se servir de cette rivière l'hiver, pour la raison que la glace s'y fait mauvaise, l'ont cotoyée jusqu'à son premier lac. J'ai suivi ce portage en le relevant soigneusement, estimant aussi approximativement que possible sa distance de la rivière, explorant le terrain et relevant les lacs sur le parcours.

L'espace entre les deux rivières Croche et Ouatouchouanish est rempli de petits monticules de sable et de terre jaune, recouverts de cyprès, sapin et bouleau d'une nouvelle pousse de bois ; le feu, par endroit, a entamé cette jeune forêt ; il ne serait pas impossible, avec peu de frais, de faire tomber les eaux de la Croche dans le lac St. Jean.

La rivière Ouatouchouanish, que j'ai relevée depuis son premier lac jusqu'au cordon supérieur de Roberval, coule paisiblement dans une vallée unie et large, un seul rapide s'y rencontre sur ce parcours.

Le sol est généralement bon ; terre mêlée, beau bois et égoût suffisant. Le pin ne se rencontre que plus bas ; ici l'épinette grise et rouge, le sapin, le bouleau et quelques merisiers sont les espèces les plus abondantes.

J'ai planté au *terminus* de mes travaux un poteau équarri marqué 108 $\frac{3}{4}$ milles, la date, etc., etc., tel que voulu par les instructions.

CONCLUSION.

L'ensemble des explorations faites dans cette partie du territoire du lac St. Jean et du St. Maurice donne une idée assez juste de l'importance relative de ces deux vallées, au point que l'on peut dire que l'une est presque la continuation de l'autre, tant sont insignifiants les obstacles qui se présentent entre elles. Les secrets de la géologie pourraient peut-être nous dire la date précise de leur séparation, car le lac St. Jean a dû, dans les temps reculés, décharger ses eaux dans le St. Maurice par la rivière Croche.

On peut certainement supposer que les terres que nous cultivons aujourd'hui dans le comté de Chicoutimi étaient autrefois le fond de ce lac, et que la belle et fertile vallée de la Croche servait de passage à ses eaux vers le St. Laurent par une voie tout opposée à celle qu'elles suivent maintenant, et se mêlaient aux eaux du St. Laurent plus intimement qu'elles le font à Tadoussac. Cela suffit pour démontrer grandement que la vallée du lac St. Jean n'est pas un bassin sans issue vers l'ouest, comme on l'avait cru d'abord, entourée de toutes parts par la chaîne élevée des Laurentides qui rendait l'ouverture des communications très-difficiles et impossibles surtout par voie ferrée, et isolait notre belle vallée de celle du St. Laurent et du St. Maurice par un espace de plus de cent milles de terre ingrate et stérile, entièrement impropre aux fins de la colonisation.

Nous avons nous-même traversé les Laurentides plusieurs fois dans des endroits reconnus les moins difficiles et les plus avantageux, mais chaque fois, nous sommes resté avec la certitude que ce vaste pays était uniquement propre à la chasse et à la pêche, convaincu, en même temps, de l'impossibilité d'y passer une voie ferrée, hormis d'y semer des millions.

Aujourd'hui, mettant en regard les explorations passées que nous avons faites et celles du moment, le contraste nous rassure, je vois une descente douce et presque sans obstacle vers le St. Laurent, cotoyant des montagnes et des précipices que nous regardions comme notre seule voie possible.

Nous y voyons aussi un terrain peu accidenté, bien propre à la culture et couvert de magnifiques bois de construction, avec facilité de transport ; un terrain

capable de recevoir et d'établir une population de plusieurs milliers d'âmes ; de nombreux pouvoirs d'eau disposés ici et là pour l'utilité et l'industrie de cette population ; un terrain qui peut permettre d'y poser un chemin de fer de plus de 1000 pieds au-dessous du tracé actuel, et surtout traversant une région fertile qui ne demande que des bras pour la remuer et pour devenir riche et prospère.

Les vallées de Ouatouchouan, Bostonais, Batiscan, Petite-Bostonais et de la Croche que j'ai explorées, contiennent près d'un million d'acres de terre arable avec un demi-million d'acres que renferme encore le comté de Chicoutimi. C'est bien plus que suffisant pour intéresser le gouvernement et les amis de la colonisation à favoriser et aider en même temps à l'établissement du vaste domaine que la province de Québec renferme, et qui peut si bien contribuer à son agrandissement et à sa prospérité.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Commissaire,
Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) P. H. DUMAIS, A. P.

APPENDICE No. 47.—*Continué.*

Notre-Dame d'Hébertville, 6 avril 1874.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'exploration et le relevé des rivières Ouatouchouan, partie de la Grande-Bostonais et Batiscan, comprenant l'île du lac Edouard et autres tributaires à l'est, la Petite Bostonais et partie de la rivière Croche et Ouatouchouanish, aidés d'un hiver exceptionnellement favorable, sont heureusement terminés.

Le résultat de mes travaux surpasse les espérances que j'entretenais sur la possibilité d'ouvrir à la colonisation une partie de ces vastes espaces qui nous séparent de la vallée du St. Laurent.

On peut dire aujourd'hui, sans crainte de se tromper, que dans un avenir peu éloigné, une longue suite d'établissements florissants, relèvera la colonie isolée du lac St. Jean aux belles paroisses du St. Laurent, entre Québec et les Trois-Rivières, et aussi à la vallée du St. Maurice. Les Laurentidesse sont pour ainsi dire effacées de cette région que j'ai explorée ; les plus hautes terres n'ont pas 600 pieds d'élévation au-dessus des eaux du lac St. Jean.

Lorsqu'on a franchi le premier échelon qui s'élève au sud du lac, sur le 2e mille, on est tout étonné de se trouver sur un plateau légèrement onduleux, s'étendant du nord au sud pour une grande distance ; au-delà du lac des Commissaires, un nouvel échelon, moindre que le premier, nous met au niveau de la hauteur des terres et forme le second et dernier plateau.

La descente vers le St. Laurent se fait insensiblement. La vallée est large et le coup-d'œil magnifique.

Pour le sol et le bois, l'essentiel, on serait satisfait à moins.

Le sol n'est pas, à la vérité, composé d'alluvion et d'argile comme la plus grande partie de la vallée du lac St. Jean se compose, non, une terre jaune et grise mêlée de sable en certains endroits et recouverte d'un humus très riche, promet beaucoup, si l'on doit compter pour un bon indice les luxuriantes forêts de toutes les essences de bois que l'on rencontre dans notre province, et se succède sans interruption d'une rivière à l'autre.

L'île du lac Edouard est la clef ou plutôt le trait-d'union entre les deux vallées du St. Laurent et du Saguenay.

La vallée de la rivière Croche est composée d'un sol plus riche. Des plates-bandes, si je puis m'exprimer ainsi, de près d'un demi-mille de large, recouvertes d'une riche végétation (le bois dominant est l'orme et le frêne), s'étendent de chaque côté de la rivière sur un parcours de 50 milles au moins. Il s'y rencontre plusieurs établissements qui y font d'abondantes récoltes de foin et d'avoine.

Le bois de construction et de commerce se rencontre sur le parcours de toutes ces rivières. Nous n'avons pas perdu les pins de vue depuis le canton Charlevoix, sur le lac St. Jean, jusqu'à la Tuque. La rivière Croche est très-riche en pin de 1^{re} qualité. M. Hall y fait tous les ans 25,000 billots, et à ce compte il en a encore pour un grand nombre d'années.

J'ai été peu agréablement surpris à l'aspect des bords du St. Maurice. C'est presque le Saguenay en miniature, avec ses bords escarpés et ses rochers nus. En vous disant qu'il n'y a pas de chemin praticable le long du St. Maurice ; que les maisons de commerce qui exploitent le haut du St. Maurice n'ont pas encore trouvé moyen d'ouvrir un chemin de communication avec les Piles, c'est vous dire que les avantages et les commodités qu'offre une partie de ce pays ne sont pas tout-à-fait au niveau de la description et des rapports encourageants que nous avons lus maintes fois sur cette intéressante vallée.

Après informations de personnes compétentes, agents des maisons de commerce plus haut mentionnées, résidant dans cette partie depuis plus de vingt ans, un chemin de fer est presque impossible où coûterait énormément, par la vallée du St. Maurice.

La voie naturelle, la moins dispendieuse (600 pieds au moins au-dessous du tracé de M. Sullivan sur les hauteurs) et traversant des espaces de plus d'un million d'acres de bonnes terres et boisés de magnifiques forêts, se rencontre seulement par la vallée de la rivière Batiscau. Un embranchement peut facilement relier le St. Maurice et la rivière Croche par la vallée de la Petite-Bostonnais, les rivières au Lard et Jeannotte.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé),

P. H. DUMAIS, A. P

APPENDICE No. 48.

REGLEMENT

CONCERNANT LA VENTE DES TERRES A BOIS DE CHAUFFAGE BASÉ SUR LES ORDRES EN CONSEIL,
PASSÉS LE 30 JANVIER, LE 17 AVRIL ET LE 20 MAI 1874.

Les terres impropres à la culture pourront être vendues à l'avenir comme terres à bois de chauffage, aux conditions qui suivent, et sans que les acquéreurs soient tenues aux conditions d'établissement, savoir :

1. Aucune telle terre ne pourra être ainsi vendue, tant qu'elle est et sera sous licence de coupe de bois.
2. Il ne sera permis à aucune personne d'acheter plus de cinquante acres en superficie ou environ, soit totalité, moitié, quart, ou autre partie aliquote d'un lot
3. Cette permission ne sera accordée qu'à celui qui est chef de famille ou de maison, et qui n'est pas déjà propriétaire d'une terre à bois, achetée de la Couronne
4. Il ne sera permis à qui que ce soit d'acheter une belle terre à bois de chauffage située à plus de vingt-cinq milles de sa résidence.

5. Ces terres à bois seront divisées en quatre catégories, d'après inspection, soit générale, soit spéciale, de l'agent local ou de tout autre qu'il plaira au Commissaire des Terres de la Couronne autoriser à cet effet, et à chacune des quatre catégories, sera assigné un prix spécial, le tout ainsi qu'il suit :

1^{ère} catégorie.—Terres où le bois franc domine, c'est-à-dire boisées presque en totalité d'érable, de merisier ou autre bois franc. Prix, une piastre par acre.

2^{me} catégorie.—Terres de bois mêlé, c'est-à-dire boisées de bois franc et de diverses sortes de bois mou, presque en égale quantité. Prix, soixante-et-quinze centins par acre.

3^{me} catégorie.—Terres où le bois mou domine, c'est-à-dire boisées presque en totalité, d'épinette, de sapin ou autres bois mous. Prix, quarante centins par acre

4^{me} catégorie.—Cette catégorie comprend les terres dont se composent les trois autres catégories, mais sur lesquelles se trouve un nombre assez notable d'arbres de pin et d'épinette ou autres bois propres au commerce, (le bois de chauffage excepté), pour augmenter la valeur de la terre ; prix additionnel, c'est-à-dire à être ajouté au prix déjà fixé pour chaque catégorie respective, variant suivant la quantité, qualité et valeur de ces bois de commerce. Lequel prix additionnel sera déterminé par le Commissaire des Terres de la Couronne d'après les rapports d'inspection de ces terrains que lui feront ses agents ou autres officiers auxquels il pourra donner des instructions à cet effet.

6. Outre le prix de ces terres fixé comme susdit, l'acheteur devra payer en achetant, les frais d'inspection de son lot, lorsqu'il y aura eu une inspection spéciale, et sa quote-part d'inspection générale, lorsqu'il y aura lieu, le tout à être réglé par le Commissaire des Terres de la Couronne.

7. Le prix de ces terres sera payable, au choix et option de l'acquéreur, au comptant ou en cinq versements égaux ou annuels, dont l'un payable lors de la vente, et les quatre autres annuellement avec intérêt, ainsi qu'il est de règle et

d'usage dans les ventes aux conditions d'établissement ; mais si l'acquéreur choisit le paiement par versements, il ne lui sera permis de couper et prendre du bois sur son lot, avant le paiement du dernier et final versement que pour son propre besoin, sans pouvoir en vendre, ni faire aucun commerce, ni en disposer d'aucune manière en faveur de qui que ce soit sous peine de révocation de la vente ; et s'il néglige ou refuse de payer aucun des versements dûs, la permission de couper du bois sur ce lot, même pour son propre usage, sera révoquée.

8. Dans aucuns cas, les lettres-patentes n'émaneront avant le paiement complet du lot, et, avant l'émission des dites lettres-patentes, aucun transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu, et se sera une condition telle, que, en cas de tel transport, la vente du terrain pourra être révoquée par le dit Commissaire des Terres pour défaut d'accomplissement des conditions de la vente, et ce, en vertu des lois permettant telle révocation, à moins toutefois que le dit Commissaire ne juge à propos d'approuver tel transport, pour des raisons justes et équitables.

9. Il sera loisible aux personnes qui ont acheté des terres aux conditions d'établissement et qui n'ont pas encore rempli ces conditions d'acquérir cent acres de ces dites terres, si elles sont impropres à la culture en payant la différence entre le prix du premier achat, et le prix fixé pour les terres à bois, pourvu que ces terres n'aient pas été distraites d'un territoire sous licence de coupe de bois.

APPENDICE No. 49.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 12 Mai 1874.

RÈGLEMENT

TOUCHANT LA VENTE DES TERRES POUR L'EXPLORATION DES MINÉRAIS, APPROUVÉ
PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL LE 11 MAI 1874..

10. Toutes étendues de terre comprises dans un territoire non arpenté qui seront à l'avenir vendues pour l'exploitation des minerais, en vertu du présent règlement consisteront dans des lopins de la forme et superficie ci-après spécifiées, et seront appelées "locations minières."

20. Il ne sera fait à une même personne, aucune vente de locations minières comprenant plus que quatre cents acres en superficie.

30. Il y aura, à l'avenir, trois classes de locations minières dont la forme et les dimensions seront comme suit, savoir : Première classe, quatre cents acres ; deuxième classe, deux cents acres ; et troisième classe, cent acres en superficie, plus l'allouance ordinaire de cinq par cent pour les chemins, dans chaque cas. Les locations de la première classe auront 52 chaînes, celles de la seconde 26 et celles de la troisième 13 de largeur ; toutes trois ayant une profondeur uniforme de 80 chaînes et 80 chaînons.

40. Dans les cantons subdivisés ces diverses classes de locations minières comprendront respectivement un, deux et quatre lots tels que régulièrement divisés ; ou plus ou moins, selon le cas, si les lois étant de figure irrégulière, contenaient plus ou moins que cent acres en superficie chaque.

50. Dans les cantons, seulement projetés, les lignes latérales de ces locations seront parallèles aux lignes latérales de ces mêmes cantons, et les lignes en front et en profondeur devront coïncider avec les lignes de rang telles que projetées.

60. Dans les territoires non arpentés, la direction des lignes extérieures de toutes locations minières sera déterminée par le Commissaire des Terres de la Couronne.

70. Toutes locations minières comprises dans un territoire non arpenté, seront déterminées sur le terrain par un arpenteur provincial agissant sous les instructions du Département des Terres de la Couronne, et devront être unies avec quelque point déjà établi par un arpentage antérieur, afin de pouvoir être rapportées sur les cartes de ce territoire de record dans ce département. Ces opérations seront faites aux frais des requérants qui devront fournir avec leur demande pour achat, le plan de l'arpenteur établissant la position et la dimension des locations qu'ils désirent acquérir, avec les notes d'arpentage et procès-verbaux concernant les dites opérations ; le tout conforme au présent règlement et à la satisfaction du Commissaire des Terres de la Couronne.

80. Lors de telles demandes pour achat, et de la production des documents ci-dessus indiqués, les requérants seront tenus de payer à ce département le prix entier de la ou des locations minières dont ils veulent faire l'acquisition, au taux de une piastre par acre, ou à un taux plus élevé, c'est-à-dire, au même taux que les autres terres dans le même canton, si c'est dans un canton érigé où le prix est plus haut qu'une piastre par acre.

90. Lorsque les locations minières, dans les territoires non arpentés, se trouveront sur le bord des lacs ou des rivières, elles auront leur front sur tels lacs et rivières, et seront sujettes, dans tous les cas, aux droits publics sur les eaux navigables et flottables. De plus, le long de tel lac ou rivière, il sera réservé un droit de chemin d'une chaîne de largeur, lequel droit à être compris dans l'allouance de cinq par cent spécifiée dans la troisième section du présent règlement.

100. Dans les cantons érigés comme dans les territoires non arpentés, aucunes terres ne seront vendues en conformité et vertu du présent règlement à moins qu'elles ne présentent des indications réelles de minéraux ; et la preuve de ces indications devra être produite par l'exhibition des spécimens de minerais qui se trouvent sur ou dans les dites terres, accompagnés d'affidavits de personnes compétentes et dignes de foi constatant que les échantillons produits proviennent de telles terres.

110. Toutes ventes et patentes de locations minières, à l'avenir, seront sujettes aux conditions établies par la septième section des règlements concernant la vente et l'administration des bois sur les terres de la Couronne, approuvés par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil le 17 février 1874 ;—laquelle section est ainsi conçue :

“ Les propriétaires de limites pourront, en vertu de leurs licences, retenir le privilège de couper l'épinette et le pin marchands qui croissent sur tous les lots de mines vendus et patentés après le 17 février 1874, compris dans le territoire maintenant sous licence ; mais ces permis devront finalement expirer après une période de trois ans à dater de l'émission des lettres-patentes des dits terrains.”

120. Les patentes pour toutes terres de la Couronne qui seront ci-après vendues comme locations minières dans le sens du présent règlement, contiendront une clause réservant tous les arbres de pin et d'épinette mesurant sur la souche

douze pouces de diamètre et au-dessus ; lesquels arbres de pin et d'épinette continueront à être la propriété de la Couronne qui pourra en outre disposer en faveur de qui que ce soit du droit d'entrer sur les dites terres, couper et enlever les arbres ainsi réservés, et faire et entretenir à travers les dites locations minières tous chemins nécessaires pour ces opérations ; cependant les acquéreurs ou propriétaires de telles locations minières pourront couper et prendre pour leur propre usage telles quantités des dits arbres qui leur seront nécessaires pour la construction des bâtisses et dépendances nécessaires à leurs opérations.

130. Les dispositions précédentes ne s'appliquent qu'aux terres propres à l'exploitation du minerai de métaux inférieurs et non à celles qui contiennent du minerai d'or ; mais elles s'appliquent aussi aux terres propres à l'exploitation de toutes carrières de pierres de quelque espèce qu'elles soient.

140. Dans les divisions aurifères, les terres propres à l'exploitation du minerai d'or demeureront, nonobstant la vente d'icelles, sujettes aux dispositions de l'acte des mines d'or de 1864 et de ses amendements.

150. En vendant les terres dans les divisions aurifères, le Département devra, autant que possible, discerner les acheteurs qui veulent s'y établir *bonâ fide* comme colons pour les fins agricoles, de ceux qui ne les achèteront que pour y exploiter le minerai d'or. A ces derniers les dites terres seront vendues au prix de une piastre par acre, payable comptant et à la condition expresse de, par eux, prouver l'indication du dit minerai d'or de la manière pourvue par la dixième section du présent règlement ; et aux colons qui veulent s'établir pour les fins agricoles, les terres seront vendues aux prix et conditions ordinaires ; mais si, en aucun temps après la vente, il est établi qu'on exploite, sur les mêmes terres, le minerai d'or dans le sens de l'acte des mines d'or, une somme additionnelle sera exigée comptant de l'acquéreur ou de ceux qui seront à ses droits, de manière à élever le prix au même taux de une piastre par acre ; et une clause ou condition à cet effet devra être insérée dans les lettres-patentes qui émaneront à l'avenir pour icelles terres.

160. Dans aucun cas, il ne sera vendu de locations minières, ou de terres, spécialement pour l'exploitation du minerai d'or, en vertu du présent règlement, par les agents locaux ; lesquels, lorsque la demande leur en sera faite, devront toujours soumettre le cas au Département.

170. Tous règlements et ordres en conseil antérieurs à celui-ci, concernant la vente des terres pour l'exploitation des minerais sont par le présent révoqués.

APPENDICE No. 50.

ETAT

DES

LIMITES A BOIS

ACTUELLEMENT SOUS LICENCES,

PRÉPARÉ CONFORMÉMENT A UNE ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGIS-
LATIVE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 1873.

ETAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, les noms des possesseurs, la date de l'octroi, &c.; distinction spéciale étant faite de celles vendues à l'encan et de celles concédées par vente privée.

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR					
Allan, Gilmour, d Glasgow, Eccesse, John Gilmour de Québec, Canada, et Allan Gilmour d Ottawa, Cana- da, formant la Société de Gilmour & Cie.	Rivière Gatineau, Piskatoshin	40	8 avril 1872	A vente privée.	
do	Rivière Pickanock, Gatineau	14	31 juillet 1845	Sous l'Association Gatineau.	
do	do	43	do	do	
do	do	32	15 août 1846	do	
do	do	4	7 octobre 1851	do	
do	do	23	7 janvier 1847	Par ordre en conseil.	
do	do	25	do	do	
do	do	25	Partie do et partie } 29 avril 1864	do	
do	do	11	7 janvier 1847	do	
do	Rivière du Sable.	50	7 mars 1853.	do	
do	Rivière St. Joseph.	40	1844	Sous l'Association Gatineau.	
do	do	17½	1843	do	
do	Ruisseau Philémon.	15	5 mars 1853	Par ordre en conseil.	
do	Rivière Désert.	41	29 novembre 1852	A vente publique.	
John Gilmour.	do	41	do	do	
Allan Gilmour.	Rivière Gatineau.	50	31 juillet 1845	Sous l'Association Gatineau.	
do	do	25	25 juillet 1845	do	
Gilmour et Cie.	Riv. Piskatoshin, Gatineau	25	21 mars 1865	Par ordre en conseil.	
do	Rivière Baskatong.	50	9 octobre 1850	Association Gatineau.	
Allan Gilmour.	Rivière Gatineau.	50	25 juillet 1845	Sous l'Association Gatineau.	
Gilmour et Cie.	do	50	do	do	
Allan Gilmour.	do	50	31 juillet 1845	do	
Gilmour et Cie.	do	10	25 juillet 1845	do	
Allan Gilmour.	do	41½	do	Incertain	
Gilmour et Cie.	do	24	7 mars 1853	Par ordre en conseil.	

do							
do							
Allan Gilmour.		Ruisseau Ignace, Gatineau.	48	21 Mars 1865.			do
Gilmour et Cie.		do	45	do			do
Allan Gilmour.		do et Riv. Tomasine, do	48	do			do
do		Rivière Tomasine	42	do			do
do		do	50	do			do
do		do	50	do			do
do		do	47	do			do
do		do	50	do			do
do		Rivière Jean de Terre.	25	31 Mars 1865.			do
do		do	30	do			do
Gilmour et Cie.		do	25	27 Avril 1852.			do
do		Rivière Gatineau.	18	17 Juin 1867.			do
do		Jean de Terre, Gatineau.	5	2 Juin 1871.		A vente privée.	
do		do	20	7 Juin 1871.		do	
do		Rivière Gatineau.	19	26 Décembre 1871.		do	
do		do Ruisseau au Sable.	22	8 Avril 1872.		do	
do		do	45	do		do	
Allan Gilmour.		Rivière Pickanock.	50	31 Juillet 1845.		Par ordre en conseil.	
Gilmour et Cie.		Lac Ste. Marie, Gatineau.	25	do		Sous l'Association Gatineau.	
do		Canton Wakefield, Rivière					
do		Gatineau.	30	do		do	
do		Pichogan, Gatineau.	8	15 Août 1846.		do	
do		Lac Poisson Blanc, do	25	15 Août 1846.		do	
do		Arrière Litchfield.	2	27 Avril 1852.		A vente privée.	
do		do	15	1844.		Incertain.	
Allan Gilmour.		Rivière Quyon.	8	1843.		do	
do		Lac Contéagama, Gatineau.	22	31 Juillet 1845.		Association Gatineau.	
do		Ruisseau Kakabonga, do	50	do		do	
do		do	30	do		do	
do		do	28	Partie de et partie 8		do	
do		Riv Pickanock	38	31 Juillet 1845.		do	
Gilmour et Cie.		Rivière Piskatoshin.	25	22 Septembre 1851.		Par ordre en conseil.	
James & John McLaren.		Stag Creek Gatineau, Canton					
		de Low.	8	31 Juillet 1845.		Octroi spécial.	
James & John McLaren for- mant la société James McLaren et Cie.		Canton Wakefield.	0	do		Sous l'Association Gatineau.	
James McLaren et Cie.		Rivière Gatineau.	11	do		do	
do		Canton Eardley et Masham	8	31 Juillet 1846.		do	
George Benson Hall et Mme. Marie Hall, curateurs de la succession P. Paterson.		Rivière Pickanock, Gatineau.	8	15 Août 1846.		do	
Total			1789				

ETAT DES LIMITES A Bois actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
	Suite.	1,789½			
George B. Hall et Mme Marie Hall, curateurs de la succession Peter Paterson.	Rivière Contéagama, Gallineau.	13	7 Janvier 1846.	Sous l'association Gatineau.	
do	Rivière Pictanock, do	11	do	do	
do	Rivière Aigle.	50	31 Juillet 1845.	do	
do	do	50	do	do	
do	do	36	7 Octobre 1851.	do	
do	do	25	do	do	
do	Rivière Desert.	50	31 Juillet 1845.	do	
do	do	50	do	do	
do	Rivière Hibou.	50	31 Juillet 1846.	do	
do	do	50	do	do	
do	Rivière Aigle.	25	31 Juillet 1845.	do	
do	do	50	do	do	
do	Ruisseau à la Tortue, Gatineau.	50	23 Novembre 1852.	Octroi spécial par le commissaire.	
do	Riv. Tomassine, do	50	do	Par ordre en conseil.	
do	do	50	do	do	
do	Rivière Desert.	9	31 Juillet 1845.	Sous l'Association Gatineau.	
do	Blue sea Creek, do	43	do	do	
do	do	43	do	do	
G. B. Hall.	"old woman" Rivière Desert.	25	29 Mars 1855.	Par ordre en conseil.	
do	Rivières Desert et Aigle.	20	21 Mars 1865.	do	
do	Ruisseau Hibou, Gatineau.	37½	do	do	
Chancey W. Bangs.	Canton Wakefield.	4	2 Novembre 1860.	A vente publique.	
do	do	1	2 Novembre 1870.	do	
do	Rivière Gatineau.	10	31 Juillet 1845.	Sous l'association Gatineau.	
Hamilton, Frères.	do	39	do	do	
do	do	39	1844	do	
do	do	25½	31 Juillet 1845.	do	
do	do	44½	1844	do	
do	do	13½	31 Juillet 1845.	do	
do	do	15	1844	do	
do	do	4	11 Septembre 1850.	do	
do	Rivière Gatineau, Lac Grand.	50	31 Décembre 1871.	A vente privée.	
R. W. Cruice.	Rivière Gatineau.	50	do	do	
do	Rivière Gatineau et Ottawa.	15	do	do	

Hugh Frederick McLachlin, John Harrington Mc- Lachlin et Daniel Mc- Lachlin, curateurs de la succession Daniel Mc- Lachlin.	Rivières Gatineau et Coulonge	47	21 mars 1865.	Par ordre en conseil.
do do do	do do do	47	do	do
Mme Elizabeth Carmichael. A. H. Murphy.	Rivière Coulonge. Rivière Gatineau, Jean de Terre. }	30	1842	Incertain.
do do do	do do do	50	15 Oct. 1872.	A vente privée.
do do do	Rivières Gatineau et Ottawa. do do do	50	do	do
do do do	do do do	50	do	do
Robert Hamilton et John Ha- milton, formant la société Hamilton, frères.	Lac Piskatoshin, Gatineau. Rivière Coulonge, branche Est Riv. Gatineau, Jean de Terre. Rivière Gatineau.	45	7 Mars 1853.	Par ordre en conseil.
do do do	Riv. Tomassine, Jean de Terre. do do do	45	31 janvier 1846.	A vente privée par ordre en conseil.
do do do	do do do	12	29 avril 1867.	A vente privée par ordre en conseil.
do do do	Rivière Gatineau.	25	17 novembre 1866.	Par ordre en conseil.
do do do	do do do	50	31 mars 1865.	do
do do do	do do do	49	do	do
do do do	Rivière Gatineau.	8	do	do
do do do	do do do	22	29 avril 1867.	A vente privée par ordre en conseil.
do do do	do do do	20	do	do
do do do	Rivière Piskatoshin, Gatineau Island Lake, R. Jean de Terre.	9	do	do
do do do	do do do	25	17 novembre 1866.	Par ordre en conseil.
do do do	do do do	30	11 mai 1867.	do
do do do	do do do	30	do	do
do do do	do do do	40	do	do
do do do	Rivière Gatineau.	50	17 novembre 1866.	do
do do do	Riv. Jean de Terre, Gatineau. Rivière Gatineau.	25	28 mars 1865.	do
do do do	Rivière Jean de Terre. do do do	25	15 novembre 1852.	do
do do do	do do do	25	27 avril 1852.	do
do do do	do do do	50	28 avril 1854.	do
do do do	do do do	50	do	do
do do do	do do do	50	do	do
do do do	Ruisseau Ignace, Riv. Désert. Jean de Terre, arrière limite sud.	8	do	do
do do do	Riv Jean de Terre, Gatineau. do do do	43	21 décembre 1864.	A vente privée par ordre en conseil.
do do do	Rivière Piskatoshin, do Rivière Gatineau.	45	29 juin 1867.	do
do do do	Rivière Dumoine.	20	do	do
do do do	do do do	8	do	do
do do do	do do do	50	17 juin 1867.	Par ordre en conseil.
do do do	do do do	25	do	do
do do do	do do do	25	15 août 1842.	Incertain.
		4071		

James. K. Ward.	Rivière Coulonge, Br. Est.	42	7 Octobre 1868.	A vente publique.
do	do	39	do	do
Henry Atkinson et Cie.	Rivière Coulonge, Branche Est	50	7 Octobre 1868.	do
Henry Atkinson.	Rivière Aigle, Gatineau.	24	20 Septembre 1864.	Octroi spécial.
Alexander Fraser.	Rivière Jean de Terre.	27	8 Octobre 1853.	Par ordre en conseil.
	Rivière Creuse Ottawa.	14	1841	Incertain.
	Canton Sheen.	14		
James K. Ward.	Rivière Coulonge Limite	50	7 Octobre 1868.	A vente publique.
do	do	50	do	do
David Moore.	Rivière Keepawa Limite No 4.	35	do	do
do	do	26	do	do
do et W. R. Thistle.	do	50	2 Août 1870.	A vente privée.
do	do	50	do	do
do	do	50	25 Septembre 1869.	do
do	do	50	do	do
Willis Russell.	Rivière Gatineau.	55	29 Juin 1872.	do
do	do	58	do	do
do	Rivière Ottawa	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	Rivière Gatineau.	56	do	do
do	do	48	do	do
do	do	41	do	do
do	do	36	do	do
do	do	38	do	do
James A. Gouin.	Rivière Gatineau.	50	16 Novembre 1872.	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	15	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	Rivière Ottawa et Gatineau	50	do	do
do	Rivière Ottawa.	35	do	do
Honorable Geo. Bryson et	do	25	20 Mai 1872.	do
John Foupore.	Lac Temis-			
do	camingue.	48	do	do
do	(Quinze)	17	do	do
do	Limite H. I.	43	do	do
do	do	50	27 Mai 1872.	do
Honorable Geo. Bryson et	Arrière Coulonge.			
Norman McCuaig.	do	50	do	do
do	do	50	do	do
		9509		

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc. — Suite.

ms de Possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées	Remarques.
Honorable Geo. Bryson.	(Suite.) Keepawa No. 1	9509½	15 Novembre 1870.	do	
do	do No. 2	50	7 Octobre 1868.	A vente publique.	
Honorable Geo. Bryson.....	do No. 3	40	do	do	
do	Lac Temiscamingue, arrière Limite No. 41 }	20	30 Avril 1869.	A vente privée.	
do	Rivière Noire.	16	1841.	Incertain.	
do	Lac Coulonge, et Canton Mansfield. }	6	31 Juillet 1846.	do	
do	Lac Coulonge et Canton Mansfield. }	8	1842.	Incertain.	
do	do do	8	1842.	do	
John Bryson.	Rivière Keepawa, Gore No. 2	6	15 Novembre 1870.	A vente privée.	
do	Rivière Keepawa.	50	28 Avril 1866.	do	
George Bryson, jr.	Rivière Coulonge et Noire.	7	29 Décembre 1870.	A vente privée.	
John Poupore et George Bryson, jr. }	Nord de la Rivière Coulonge Limite F. I. }	30	24 Novembre 1870.	do	
do	do G. I. }	30	do	do	
Marie E. Lamontagné, étant la société Archer et Cie. }	Rivière Ottawa.	43	16 Avril 1872.	do	
do	Limite No. 1 }	32	do	do	
do	do do 2 }	29	do	do	
do	do do 3 }	50	do	do	
do	do do 4 }	39½	do	do	
do	do do 5 }	28½	do	do	
do	do do 6 }	43	2 Novembre 1872.	do	
G. Taillon, d'Ottawa.	Stag Creek, Riv. Ottawa. }				
Alexander Caldwell.	Rivière Noire.	25	29 Mars 1866.	do	
do	do	21½	12 Septembre 1868.	do	
do	do	26½	29 Mars 1866.	do	
do	do	26½	7 Mai 1858.	do	
do	do	50	29 Mars 1866.	do	
J. et B. Grier.	Keepawa Limite No. 9	44	7 Octobre 1868.	A vente publique.	
Hamilton frères.	Rivière Gatineau.	25	31 Juillet 1845.	Sous l'association Gatineau.	
William R. Thistle et Jonathan Francis. }	Riv. Keepawa Limite No. 29	50	7 Octobre 1868.	A vente publique.	
Roderick Ryan et Wm. R. Thistle. }	do " " 45 }	50	do	do	

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Étendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
Henry F. Bronson, Wm. C. Bronson et Abijah Weston, formant la société Bronson et Weston.	(<i>Suite.</i>) Rivière Creuse.	11727 30	1841	Incertain.	
do do	Rivière Noire	26	1842	do	
do do	" Oiseau Creek.	30	1844	do	
do do	Rivière Swego.	46	1841	A vente privée en vertu des réglem.	
Bronson et Cie.	Rivières Ottawa et Dumoine arrière limite.	15	5 Mars 1868	do	
Roderick Ryan.	Rivière Ottawa.	18	15 Août 1846.	do	
do do	do do	50	31 Juillet 1845.	Incertain.	
do do	Rivière du Moine.	40	12 Septembre 1860.	A vente publique.	
do do	do do	28	15 Septembre 1859.	Octroyée sur application.	
do do	do do	27½	15 Août 1846.	Incertain.	
do do	do do	8	28 Septembre 1866.	A vente privée.	
Bronson et Weston.	do do	8	27 Avril 1867.	do	
do do	Arrière Limite Ouest.	42½	do	do	
do do	do do	37½	do	do	
do do	do do	50	do	do	
do do	do do	50	do	do	
do do	do do	50	25 Avril 1867.	do	
Lévi Young.	Rivière Coulonge.	45	29 Mars 1866.	do	
do do	do do	50	do	do	
do do	Rivière Ottawa, Lac Temis-caming.	43½	23 Novembre 1872.	A vente privée.	
A. H. Baldwin.	Rivière Ottawa.	25	10 Juillet 1860.	A vente publique.	
G. A. Austin.	do do	40	1844	Incertain.	
do do	do do	26½	4 Novembre 1852.	A vente privée.	
John Lackie.	Rivière Ottawa.	8	15 Octobre 1861.	do	
George Bryson.	Canton Chichester Rivière Ottawa.	24	1841	Incertain.	
John Poupore.	Rivière Ottawa.	10	1842	do	
Alex. Barnet, W. Bannerman et W. McKay, formant la société de Barnet, Bannerman et Cie., de Renfrew.	Rivière Coulonge Limite C.	50	7 Octobre 1868.	A vente publique.	

do	do	Limite	D.	50	7 octobre 1868.	A vente publique.
John R. Booth et John R. Canton.	Rivière Ottawa.			13	5 décembre 1870.	A vente privée.
William Stubbs.	Arrière Limite Ouest, Limite No 50.			33	29 août 1870.	A vente privée.
do	do	"		30	do	do
do	do	"		28 ³	do	do
do	do	"		2 ⁴	do	do
J. K. Ward, de Trois-Rivières.	Limite Keepawa No. 16			27	7 octobre 1868.	A vente publique.
do	do	" 17		29	do	do
Honorable George Bryson.	Rivières Noire et Dumoine.			35	do	do
do	do	" 18		41 ¹	28 avril 1866	A vente privée.
do	do	do		43 ¹	do	do
Robert Christopher Mills et Samuel McDougall.	Rivière Keepawa			50	3 août 1870.	do
Alexander Fraser.	Limite No. 63			22	1841.	Incertain.
do	Rivière Ottawa et Riv. Noire.			9	4 août 1862.	A vente privée.
do	Riv. Noire, Canton Mansfield.			8	9 octobre 1863.	A vente publique.
do	Riv. Quyon Canton Thorne.			20	1845.	Incertain.
do	Rivière Coulonge.			30	30 Mars 1866.	A vente privée.
do	Rivière Dumoine.			20	15 août 1846.	do
do	Rivière Coulonge.			14	10 septembre 1851.	do
do	Rivière Noire.			56	31 Juillet 1845.	do
do	do			50	do	do
do	Rivière Swégo.			28	15 août 1846.	do
do	Rivière Noire.			50	31 juillet 1845.	do
do	Riv. Coulonge, branche Ouest.			28	27 avril 1852.	do
do	Rivière Coulonge.			22 ¹	15 août 1846.	do
do	do Branche Ouest.			32 ²	do	do
do	Rivière Noire.			32	12 août 1850.	do
do	do Coulonge (arrière limite).			35	12 juin 1850.	do
do	Rivière Creuse.			24	1841.	Incertain.
do	Rivière Coulonge.			35	31 juillet 1844.	A vente privée.
do	Rivières Noire et Coulonge.			15	30 mars 1866.	do
do	Rivière Dumoine, limite A. I.			50	21 octobre 1870.	do
John Fraser et Andrew McCormick.	do			37 ¹	do	do
do	Rivière Noire.			15	31 juillet 1845.	Incertain.
Pouppore et Fraser.	Rivière Dumoine.			50	1er mars 1852.	A vente privée.
Alfred F. A. Knight, curateur de la succession David Douglas Young.						

13693

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des Possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
Alfred F. A. Knight, Curateur de la succession David Douglas Young.	(<i>Suite.</i>) Rivière Dumoine.	13693 50	1er Mars 1852.	A vente privée.	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
Alexander Fraser.	Rivière Noire.	15	15 Août 1846.	Incertain.	
do	do	50	15 Novembre 1854.	A vente privée.	
do	do	50	30 Mars 1866.	do	
do	do	20	1841.	Incertain.	
Honorable George Bryson et Alexander Fraser.	Ruisseau McGillivray Rivière Noire.	54	29 Décembre 1870.	A vente privée.	
Honorable Geo. Bryson.	do	50	27 Mai 1872.	do	
Honorable Geo. Bryson et Alexander Fraser.	Rivière Coufonge, limite K I	37	do	do	
do	Rivière Ottawa, limite L I	45	6 Décembre 1859.	A vente publique.	
Edward Wright.	Lac Témiscamingue.	26	7 Octobre 1868.	do	
Allan Grant.	Keepawa, limite No. 15.	45	2 Novembre 1860.	do	
do	Rivière Dumoine, branche Ouest.	34	12 Septembre 1860.	do	
do	do	28	7 Octobre 1868.	do	
do	Keepawa, limite No. 6.	46	do	do	
do	do " 11.	50	do	do	
do	do " 30.	50	do	do	
Allan Grant	Riv : Keepawa limite No. 31	50	do	do	
do	do do 32	50	do	do	
do	do do 33	50	do	do	
John Roche	Partie inférieure Keepawa } limite No. 61 et 61 a }	27	29 Septembre 1871.	A vente privée.	
do	Partie Sup. Keepawa No. 61.	35	do	do	
do	Lac Témiscamingue	50	9 Octobre 1863.	A vente publique.	
do	Lac Témiscamingue arrière } limite No. 38. }	26	29 Octobre 1869.	A vente privée.	
do	do do 42	19	do	do	
do	Riv. Quinze limite No. 42.	27	30 Janvier 1871.	do	
do	Témiscamingue do 48	35	14 Décembre 1870.	do	

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc. — *Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Étendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
	(<i>Suite.</i>)	15864			
Wm. Hamilton Stubbs	Rivière Keepawa, limite 48.	50	11 octobre 1870.	A vente privée.	
do	do 49.	30	do	do	
do	do 55.	50	11 octobre 1870.	do	
do	do 54.	30	do	do	
	Rivière Gatineau.	50	25 juillet 1872.	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
do	do	27½	22 novembre 1872.	do	
do	do	25	8 janvier 1853.	do	
David Bell, Andrew Thompson White, et Peter White Jr., formant la société Bell et Whites de Pembroke.	Rivière Maganacippi.				
Bell et Whites.	do	50	12 septembre 1863.	do	
do	do	50	11 février 1856.	A vente publique.	
do	do	50	28 avril 1866.	A vente privée.	
do	do	50	do	do	
do	do	30	16 février 1850.	do	
do	do	17½	11 novembre 1851.	do	
do	do	50	6 août 1846.	do	
do	Riv. Ottawa et Maganacippi.	26	4 décembre 1869.	A vente privée.	
do	Rivière Maganacippi.	9	1841	Incertain.	
do	Rivière Noire.	30	22 mai 1850.	A vente privée.	
do	do	50	31 juillet 1845.	Incertain.	
do	do	50	do	do	
Héliar Vavasour Noël.	Rivière Ottawa.	25	10 février 1857.	A vente publique.	
James B. Dixon et S. B. Dixon	Riv. Dumoine, arrière limite O.	23	24 août 1867.	A vente privée.	
do	do	40	2 novembre 1860.	A vente publique.	
Daniel Hilliard Young Scott et Robert Dixon, curateurs de la succession Samuel Dixon.	Riv. Keepawa, Limite No. 20.	45	3 juin 1870.	A vente privée.	
do	Rivière Ottawa.	20	4 juillet 1860.	A vente publique.	
do	do	16	12 septembre 1860.	do	
do	do et Keepawa.	37	30 avril 1869.	A vente privée.	

Richard W. Scott.	Rivière Dumoine, arrière limite Est.	50	30 avril 1869.	A vente privée.
do	do	50	do	do
John Coghlin.	Rivière Dumoine et rivière Noire.	8	do	do
James G. Ross, étant la société Ross et Cie., de Québec.	Rivière Coulonge, limite F.	50	7 octobre 1868.	A vente publique.
do	do	50	do	do
Robert H. Wilson.	do	41	do	do
do	Keepawa, limite No. 10.	40	do	do
do	do	33	do	do
do	do	46	do	do
James et John McLaren.	Rivières Pickanock et Conté-cagama.	10	31 janvier 1866.	Par ordre en conseil.
James McLaren.	Rivière Ottawa, lac Temiscamingue.	25	10 février 1857.	A vente publique.
do	do	25	12 septembre 1860.	do
do	do	32½	Partie do et partie le 31 juillet 1845.	Partie do et partie octroyée sur demande.
James et John McLaren, formant la société J. McLaren et Cie., de Gatineau.	Rivière à l'Ours.	52½	12 septembre 1860.	A vente publique.
Wm. Wild Welch et John Yeats Welch, de Québec.	Rivière Coulonge, limite K.	50	9 juin 1870.	A vente privée.
do	Lac Pemechange, rivière Gatineau.	14	8 septembre 1847.	do
do	Rivière Jean de Terre.	50	29 mars 1855.	Par ordre en conseil.
Alpheus et James Colton.	Rivière Dumoine, limite V.	50	31 mars 1870.	A vente privée.
John Roche et James Conolly.	Rivière Coulonge, limite E.	50	7 octobre 1868.	A vente publique.
do	do	41	do	do
do	limite H.	50	do	do
James et John McLaren.	do	47	1844	Sous l'association Gatineau.
John Roche et James Conolly.	Grand lac Gatineau.	50	7 octobre 1868.	A vente publique.
John Roche.	Rivière Coulonge, limite J.	50	do	do
do	Rivière Coulonge.	50	16 novembre 1864.	A vente privée.
do	do	50	11 mars 1861.	do
do	Rivière Coulonge, branche ouest.	50	30 décembre 1864.	do
do	Rivières Noire et Coulonge.	20	15 septembre 1864.	do
Henry Thomas et Jackson Rae.	Canton Wakefield.	7½	6 mars 1852.	do
Henry Atkinson.	Rivière Coulonge.	50	1843	Incertain.
		18,087½		

LICENCES EN SUSPENS DANS L'AGENCE DE L'OTTAWA SUPERIEUR, SAISON 1873-74.

Hamilton Frères. do Calais Laframboise. James Connolly. Benjamin Moore. John Poupore.	Rivière Pêche. do Canton Litchfield et arrière Litchfield. } Rivière Keepawa. Rivière Ottawa P. Q. } Haut Ottawa.	27 33 4 50 60 400 574	31 Juillet 1845. do 17 Octobre 1849. 9 Octobre 1866. 27 Septembre 1871. 29 Mai 1872.	Sous l'association Gaineau. do A vente privée. A vente privée. A vente privée. do	En suspens.
RECAPITULATION.					

Etendue des limites dont les licences ont été émanées en 1873-74, 18,947 $\frac{1}{2}$
do do sont en suspens. 574

Etendue totale sous licences dans l'agence de l'Ottawa Supérieur 19,521 $\frac{1}{2}$ milles carrés.

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR.

Otis Sheppard. James O. Pope. Edwin Pope et George W. Pope Lewis H. Halltans de Boston Etats-Unis et for- mant la société de "L'As- sompition Lumber Co."	Wexford. do Rivière Lac-Ouareau. do et Chilton. Chertsey et Wexford. Riv. du Nord $\frac{1}{2}$ N. E. d'Ar- chambeault. } Rivière Lac-Ouareau. do do do do do Howard. Rivière Lac-Ouareau.	9 2 $\frac{1}{2}$ 50 18 13 $\frac{1}{2}$ 50 7 22 50 30 15 18 20 $\frac{1}{2}$ 30 335 $\frac{1}{2}$	5 Septembre 1860. do 16 Septembre 1868. do do do Antérieur à 1856. do do do do do 16 Septembre 1868. Antérieur à 1856.	A vente privée. do A vente publique. do do do Incertain. do do do do do A vente publique. Incertain.
--	--	--	---	---

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
L'Assomption Lumber Co.	(<i>Suite.</i>) Riv. Nord $\frac{1}{2}$ S. O. d'Archambault.	335 $\frac{3}{4}$ 50	16 septembre 1868.	A vente publique.	
do	Doncaster.	37 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	Cathcart.	9	15 juillet 1871.	A vente privée.	
do	Wexford.	17	16 septembre 1868.	A vente publique.	
do	Morin.	2 $\frac{1}{2}$	16 septembre 1868.	do	
do	do	2	do	do	
Theophilus Hamilton Cushing et Charles Breck Cushing, de Repentigny.	Rivière l'Assomption.	13 $\frac{1}{2}$	Antérieur à 1856.	Incertain.	
do	do	17 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	do	14	do	do	
do	do	18	do	do	
do	do	25	do	do	
do	do	25	do	do	
do	do	12	do	do	
do	Rivière Noire.	12	do	do	
do	do	12	do	do	
do	do	12 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	do	15 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	do	3 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	Kilkenny et Wexford.	12	3 janvier 1863.	A vente privée.	
Héritiers C. E. Scallon.	Rivière Maskinongé.	24 $\frac{1}{2}$	16 septembre 1868.	A vente publique.	
Messieurs Cushing.	do	27	do	do	
do	Rivière l'Assomption.	24 $\frac{3}{4}$	do	do	
do	Doncaster.	27	do	do	
do	Rivière l'Assomption.	27	do	do	
do	Rivière Lac-Ouareau.	50	do	do	
do	Wexford.	4	22 octobre 1864.	A vente privée.	
do	Wexford et Chertsey.	7	22 septembre 1866.	do	
do	Wexford.	14 $\frac{1}{2}$	21 février 1870.	do	
do	Rivière Petite Nation.	11	Antérieur à 1856.	Incertain.	
Allan Gilmour d'Ottawa.	do	3	do	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
do	do	22 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	do	10 $\frac{1}{2}$	do	do	
Cushing Frères.	Rivière Ducharme.	27 $\frac{1}{2}$	do	do	
Allan Gilmour.	Rivière Petite Nation.	35	do	do	
do	do	35	do	do	
do	do	20	11 septembre 1862.	A vente publique.	

Allan Gilmour. Gilmour et Cie.	Rivière Petite Nation. do do do do	25 18 $\frac{1}{2}$ 18 11 $\frac{1}{2}$ 50	Antérieur à 1856. do do do do	Incertain. do do do do
Gilmour et Cie.	Rivière Petite Nation. do	50	Antérieur à 1856.	Incertain.
John A. Cameron et cie., de Thurso, Edward Jas. McLaren, de Buckingham et John McLaren, formant la société James McLaren et cie.	Rivière Petite Nation. Rivière Petite Nation. Suffolk, P $\frac{1}{2}$ sud. Rivière du Lièvre. do do	13 $\frac{1}{2}$ 36 25 10 39 $\frac{1}{2}$ 21 $\frac{1}{2}$ 19 $\frac{1}{2}$ 19 $\frac{1}{2}$	Antérieur à 1856. 6 novembre 1863. Antérieur à 1856. 7 mars 1872. 16 novembre 1871. Antérieur à 1856. do do	Incertain. A vente publique. Incertain. A vente privée. do do do
do Antoine Gaudet. John Thompson et Andrew Thompson et John Cook formant la société Thomp- son et cie.	Deiry. Chertsey. Rivière du Lièvre et Portland.	8 2 5 $\frac{1}{2}$	11 septembre 1862. 7 décembre 1871. Antérieur à 1856.	A vente publique. A vente privée. Incertain.
Thompson et Cie.	Rivière du Lièvre. do	21 $\frac{1}{2}$ 39	do do	Incertain. do
do	Rivière du Lièvre. do	24 $\frac{1}{2}$ 25	do do	do do
do	do	37 $\frac{1}{2}$	do	do
do	do	15	do	do
do	do	25	do	do
do	do	20	do	do
do	do	46	do	do
do	do	36	do	do
do	do	37 $\frac{1}{2}$	do	do
do	Tapance creek. Rivière du Lièvre et Tapance creek.	50 13	do do	do do
do	Wentworth.	50	do	do
Richard H. Coan lin. John A. Cameron. Cameron et Edwards.	Buckingham. Rivière Blanche. do do do	11 $\frac{1}{2}$ 14 $\frac{1}{2}$ 22 21 $\frac{1}{2}$ 30 48	17 février 1871. 18 septembre 1863. Antérieur à 1856. do do do do	A vente privée. do Incertain. do do do do
		2043		

James McLaren et cie.	do	483	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	50	do	do
do	do	25	do	do
James K. Ward (de	Rivière Petite Nation.	50	5 mai 1868.	A vente publique.
Do (Montréal.)	Montcalm.	12	11 septembre 1862.	do
do	do	14	do	do
do	do	10	do	do
James K. Ward.	Harrington.	4	17 juin 1867.	A vente privée.
do	Arundel.	11	2 septembre 1862.	A vente publique.
do	DeSalaberry.	41	23 septembre 1863.	A vente privée.
do	do	13	26 novembre 1863.	do
do	Grenville.	11	29 novembre 1869.	do
A. D. McMaster	Wentworth.	31	17 février 1870.	do
Duncan McLean de	Grenville.	1	9 novembre 1869.	do
George A. Gouin des	Rivière Rouge.	50	7 mars 1872.	A vente privée.
Trois-Rivières.	do	47	do	do
do	do	31	do	do
do	do	42	do	do
do	do	24	do	do
do	Rivière du Lièvre.	50	do	do
do	do	46	do	do
do	DeSalaberry.	4	11 septembre 1862.	do
do	do	15	do	do
James K. Ward.	Rivière Petite Nation.	15	5 septembre 1860.	do
do	do	10	21 décembre 1866.	do
do	Ponsonby.	23	11 septembre 1862.	A vente publique.
do	do	23	21 décembre 1866.	A vente privée.
do	do	11	13 octobre 1863.	do
do	Amherst.	24	11 septembre 1862.	A vente publique.
do	Amherst et Clyde.	34	15 décembre 1866.	A vente privée.
James K. Ward	Arundel.	12	11 septembre 1862.	A vente publique
do	do.	10	do	do
		4166		

ETAT DES LIMITES A Bois actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
James K. Ward.	(<i>Suite.</i>) Rivière Petite Nation.	4166	16 Aout. 1871.	A vente privée.	
do	Rivière Maskalonge.	33	25 Juillet 1867.	do	
do	Ruisseau Maskalonge.	38	do	do	
Hamilton Frères.	Ruisseau Maskalonge.	50	do	do	
do	Rivière-Rouge.	7½	Antérieur à 1856.	Incertain.	
do	do	15	10 Janvier 1865.	A vente privée.	
do	do	40	do	do	
do	do	40	25 Juillet 1867.	do	
do	do	38	do	do	
do	do	24	do	do	
do	do	6½	21 Mars 1867.	do	
do	do	11	do	do	
do	do	24½	do	do	
do	do	35	do	do	
Alexander Baptist.	Rivière Maskinongé.	30	16 Septembre 1868.	A vente publique.	
do	do	25	do	do	
do	do	27	do	do	
J. F. Gaudet des Trois-Rivières.	Rivière du Lièvre.	44	30 Décembre 1871.	A vente privée.	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
Quiggan et Graves.	Rivière Maskinongé.	49	22 Février 1864.	do	
do	do	19	do	do	
Sharples, Fils et cie.	Riv. du Lièvre Br. du milieu.	50	12 Janvier 1872.	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
John Sharples Junior.	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
O. et L. C. Leduc de Québec.	Rivière du Lièvre.	50	2 Décembre 1872.	do	
do	do	50	do	do	
George M. Bradford.	De Salaberry.	5	14 Décembre 1872.	do	
John Ross de Québec.	Rivière-Rouge.	26	16 Février 1872.	do	
do	do	33	do	do	
do	do	30½	do	do	
do	do	25	do	do	
do	Rivière Kiamika.	38½	do	do	
					Lic. non renouvelée.

ÉTAT DES LIMITES A Bois actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
J. Little et A. R. Christie.	<i>Suite.</i> Sud St. Maurice No 3 Est	709	6 Octobre 1857.	A vente publique.	
George B. Hall.	do do 3 do	25	20 Octobre 1852.	do	
G. Baptiste et Fils.	do do 4 do	50	29 Mars 1853.	A vente privée.	
do	do do 5 do	50	18 Octobre 1860.	do	
John Ross.	do do 6 do	50	1er Octobre 1856.	A vente publique.	
Andrew Thompson.	St. Maurice, No. 7, Est.	50	4 octobre 1864.	A vente publique.	
J. G. Reading, O. Watson et cie.	Riv. St. Maurice, No. 8, Est.	50	14 juin 1860.	A vente privée.	
John Ross.	do do 9, do	50	19 octobre 1852.	do	
Henry Atkinson.	do do 10, do	42	19 septembre 1867.	do	
Charles Broster.	do do 11, do	48	14 mai 1872.	do	
G. Baptist et Fils.	Arrière do do 2, Ouest	36	2 mars 1864.	do	
John Ross.	do do do 5, do	50	1er octobre 1856.	do	
do	do do do 8, do	50	13 juillet 1853.	do	
B. Bennett et cie.	do do do 13, do	25	2 septembre 1868.	A vente publique.	
do	do do do 14, do	40	do	do	
do	do do do 25, do	25	do	do	
do	do do do D, do	42	do	do	
do	do do do E, do	50	29 septembre 1868.	do	
Reading, Watson et Perkins.	do do do 4, Est.	23	20 juillet 1860.	do	
do	do do do 5, do	33	10 septembre 1859.	do	
do	do do do 6, do	45	do	do	
do	do do do 7, do	15	2 septembre 1868.	do	
Andrew Thompson.	do do do 2, do	50	20 octobre 1852.	do	
John Ross.	Rivière Mékinak, do 1, Nord.	50	1er octobre 1856.	do	
do	do do do 2, do	50	20 juillet 1860.	do	
Reading, Watson et Perkins.	do do do 3, do	50	do	do	
do	do do do 1, Sud.	50	do	do	
do	do do do 2, do	50	do	do	
do	do do do 3, do	50	4 octobre 1864.	do	
Price, Frères et cie.	Arrière do do A, do	34	20 juillet 1860.	do	
do	do do do 1, do	40	4 octobre 1864.	do	
Reading, Watson et Perkins.	do do Mékinak, do 2, Sud.	50	13 janvier 1866.	A vente privée.	
do	do do do 3, do	36	25 août 1863.	A vente publique.	
Charles Broster.	Riv. Bostonnais, do 1, Nord.	32	19 décembre 1866.	A vente privée.	
Reading, Watson et Perkins.	do do do 2, do	25	14 mai 1872.	do	
John Ross.	do do do 3, do	25	25 août 1863.	A vente publique.	
do	do do do 2, do	50	20 octobre 1852.	do	
Joseph Reynar.	do do do 3, do	25	2 septembre 1868.	A vente privée.	
do	do do do 4, do	25	2 novembre 1872.	do	

Charles Broster.	do	do	1, Sud.	50	14 mai 1872.	do
John Ross.	do	do	do 2, do	50	4 février 1868.	do
do	do	do	do 3, do	50	do	do
Joseph Reynar.	do	do	do 4, do	20	2 novembre 1872.	do
Charles Broster.	Arrière	do	do 1, do	50	14 mai 1872.	do
Joseph Reynar.	do	do	do 2, do	40	2 novembre 1872.	do
do	do	do	do 3, do	45	do	do
do	do	do	do B, do	15	do	do
George B. Hall.	Rivière Croche	do	do 1, Est.	28	29 septembre 1868.	A vente publique.
Reading, Watson et Perkins.	do	do	do 2, do	50	10 septembre 1868.	do
Charles Broster.	Arrière Bostonnais	A, Sud.	do 1, Sud.	50	14 mai 1872.	A vente privée.
Joseph Reynar.	do	C, do	do	30	2 novembre 1872.	do
do	Isle Bostonnais.	No. 3, Est.	do	10	do	do
George B. Hall.	Rivière Croche	do 4, do	do	50	20 octobre 1852.	A vente publique.
Reading, Watson et Perkins.	do	do 1, Ouest.	do	50	20 juillet 1860.	do
do	do	do 2, do	do	22	do	do
do	do	do 3, do	do	29	do	do
George B. Hall.	do	do 4, do	do	50	20 octobre 1852.	do
John Ross.	do	do 2, Est.	do	50	4 février 1868.	A vente privée.
Reading, Watson et Perkins.	Arrière	do 3, do	do	17	9 septembre 1862.	A vente publique.
George B. Hall.	do	do 4, do	do	50	6 octobre 1857.	do
John Ross.	do	do A, do	do	50	4 février 1868.	A vente privée.
do	do	do B, do	do	40	do	do
do	Rivière Trenche	do 1, do	do	50	do	do
Joseph Reynar.	do	do 2, do	do	42	22 avril 1868.	do
Henry Atkinson.	do	do 1, Ouest.	do	35	2 novembre 1872.	do
John Ross.	do	do 2, do	do	32	19 septembre 1867.	do
Joseph Reynar.	Riv. Pierriche	do 1, Est.	do	50	22 avril 1868.	do
G. Baptist et Fils.	Riv. Matawin	do 1, Nord.	do	35	2 novembre 1872.	do
do	do	do 2, do	do	35	19 octobre 1852.	do
do	do	do 3, do	do	22	22 mars 1853.	do
George B. Hall.	do	do 4, do	do	47	10 septembre 1859.	A vente publique.
do	do	do 5, do	do	50	20 octobre 1852.	do
do	do	do 6, do	do	50	20 juillet 1860.	do
do	do	do 7, do	do	36	do	do
do	do	do 8, do	do	50	14 novembre 1863.	A vente privée.
do	do	do 9, do	do	50	4 janvier 1867.	do
do	do	do 10, do	do	50	do	do
G. Baptist et Fils,	do	do 1, Sud.	do	50	2 septembre 1868.	A vente publique
do	do	do 2, do	do	35	10 septembre 1859.	do
do	do	do 3, do	do	18	22 mars 1853	A vente privée
George B. Hall.	do	do 4, do	do	50	20 octobre 1852.	A vente publique.
do	do	do 4, do	do	50	6 octobre 1857.	do

ETAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
George B. Hall.	<i>Suite.</i> Riv. Matawin, no 5	3933	4 octobre 1864.	A vente publique.	
do	do 6	50	25 août 1863.	do	
do	do 7	35	14 novembre 1863.	A vente privée.	
do	do 8	50	27 juillet 1866.	do	
do	do 9	50	2 septembre 1868.	A vente publique.	
do	do 10	50	do	do	
G. Baptist et fils.	Arrière	36	25 août 1864.	do	
do	do 1	20	1er août 1856.	do	
Hunterstown Lumber Co.	do 2	50	1er octobre 1856	do	
do	do 3	50	9 septembre 1862.	do	
do	do 4	50	25 août 1863.	do	
do	do 5	50	do	do	
George B. Hall.	do 6	35	4 octobre 1864.	do	
do	do 7	50	do	do	
do	do 8	50	2 septembre 1868.	do	
do	do 9	50	do	do	
do	do 10	50	do	do	
G. Baptist et fils.	do 2 Nord.	26	9 septembre 1862.	do	
John Ross.	do 3	50	4 janvier 1867.	A vente privée.	
George B. Hall.	do 4 E.	25	2 septembre 1868.	A vente publique.	
do	do 4 O.	25	14 juillet 1853.	do	
G. Baptist et fils.	do 6	45	25 août 1863.	do	
do	do 7	48	4 octobre 1864.	do	
George B. Hall.	do 8	50	4 janvier 1867.	A vente privée.	
do	do 9	50	do	do	
George B. Hall.	Arrière Matawin No. 10 nord	50	2 septembre 1868.	A vente publique.	
John Ross.	do 1 E. A.	18	4 octobre 1864.	do	
G. Baptist et fils.	do 1 O. A.	16	do	do	
George B. Hall.	do 1 O. B.	50	do	do	
do	do 1 O. C.	50	do	do	
John Ross.	do 1 B. D.	20	do	do	
G. Baptist et fils.	do 1 O. D.	20	do	do	
George B. Hall.	do 1 O. E.	50	do	do	
do	do 1 O. F.	46	do	do	
John Ross.	do 1 O. G.	8	do	do	
G. Baptist et fils.	do 1 O. A.	8	do	do	
do	Wessonnew	45	28 juin 1864.	A vente privée.	
do	do	40	9 septembre 1862.	A vente publique.	

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
Wm. Stoddard.	Riv. Manotian no 6 sud.	7256	12 janvier 1872.	A vente privée.	
do	do do 7 do	45	do	do	
do	do do 8 do	50	do	do	
do	do do 9 do	45	do	do	
do	do do 10 do	35	do	do	
do	do do 11 do	30	12 janvier 1872.	do	
do	Arrière do do 3 nord.	25	do	do	
do	do do do 4 do	30	do	do	
do	do do do 4 sud	30	do	do	
do	do do do 4 C. nord	45	do	do	
do	do do do 4 D. do	50	do	do	
do	do do do 4 E. do	50	do	do	
do	do do do 4 F. do	50	do	do	
Benson Bennett et cie.	do do do 2 sud.	40	do	do	
H. Atkinson.	do do do A. do	44	2 septembre 1868.	A vente publique.	
G. Baptist et fils.	do do do A. do	40	19 septembre 1867.	A vente privée.	
do	Rivière Couasacouta, Est	20	23 janvier 1865.	do	
do	do do Ouest.	40	do	do	
Little et Christie.	Rivière Pabeloganang.	40	25 août 1863.	A vente publique.	
George B. Hall.	Rivière du Milieu No. 1 Est.	50	4 octobre 1864.	do	
Reading Watson et Perkins.	do do 2 do	50	do	do	
do	do do 3 do	50	do	do	
G. Baptist et fils.	do do 1 Ouest	50	do	do	
Reading Watson et Perkins.	do do 2 do	50	do	do	
Reading Watson et Perkins.	do do 3 do	50	do	do	
G. Baptist et fils.	Arrière do do 1 do	36	2 septembre 1868.	do	
George B. Hall.	Lac Clair do do 2 Est.	50	25 août 1863	do	
G. Baptist et fils.	do do 3 do	35	do	do	
George B. Hall.	do do do 2 Ouest	50	do	do	
George Baptist et fils.	do do do 3 do	30	do	do	
do	Lac Long do do 1 Est.	18	4 octobre 1864.	do	
J. Sharples, fils et cie.	do do do 4 do	50	2 septembre 1868.	do	
G. Baptist et fils.	do do do 1 Ouest	50	4 octobre 1864.	do	
George B. Hall.	do do do 4 do.	50	2 septembre 1868.	do	
G. Baptist et fils.	Arrière do do 1 do	27	4 octobre 1864.	do	
Hunterstown Lumber Co.	Rivière du Loup No. 1 Est.	30	16 octobre 1854.	do	
do	do do 2 do	25	do	do	
do	do do 3 do	30	do	do	

ÉTAT DES LIMITES A Bois actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques
H. Atkinson.	Rocmnot, $\frac{1}{2}$ Est.	10303	1 ^{er} octobre 1757.	A vente privée.	
George B. Hall.	Stoneham.	25	10 novembre 1864.	do	
do	do	17	do	do	
do	do	12	do	do	
James Connolly.	Tewkesbury.	8	10 mai 1869.	do	
do	do	20	do	do	
do	do	20	do	do	
do	do	20	do	do	
do	do	20	do	do	
George B. Hall.	Stoneham.	20	do	do	
do	do	20	do	do	
do	do	12	10 mai 1869.	do	
H. Atkinson.	Gosford	16	9 septembre 1862.	A vente publique.	
do	do	8	5 décembre 1872.	A vente privée.	
do	do	8	2 janvier 1857.	do	
James Connolly.	St. Gabriel	50	do	do	
do	do	46	do	do	
do	do	50	10 mai 1869.	do	
do	do	50	do	do	
do	do	50	do	do	
Wm. Gerard Ross.	Riv. du Milieu, Arr. 2 ouest.	50	28 juin 1871.	do	
do	do	50	do	do	En suspens.
Etendue totale sous licences dans l'agence du St. Maurice.		10777	milles carrés.		
AGENCE D'ARTHABASKA.					
Charles King.	Wolfsown et augmentation.	15	3 décembre 1852.	A vente privée.	
do	Wolfsown.	13 $\frac{1}{2}$	do	do	
Henry E. Hall.	Maddington et Aston.	14 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	Augmentation de Somerset.	14 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	Bulstrode.	8	do	do	
do	Stanfield et augmentation.	15	do	do	
do	Bulstrode.	16	do	do	
do	do et augmentation.	15	do	do	
Geo. B. Hall.	Ham et Wotton.	11 $\frac{1}{2}$	17 décembre 1870.	do	
Louis Bauché.	Maddington et Blandford.	15	3 décembre 1862.	do	
Eric Marchand.	Blandford.	5	7 novembre 1870.	do	
E. F. Farewell et cie.	Wotton.	10	18 septembre 1870.	do	

Charles Côté.	Blandford.	4	30 janvier 1871.	do
Antoine Mayrand.	Horton.	3	3 décembre 1862.	do
do	Maddington, Bulstrode et } Horton.	6	19 décembre 1870.	do
C. S. Clarke et cie.	Garthby.	10	20 décembre 1859.	do
do	do	9	do	do
do	do	21	do	do
do	do	15	do	do
do	do	19 $\frac{1}{2}$	do	do
do	do	9 $\frac{1}{2}$	do	do
do	do	10 $\frac{1}{2}$	do	do
do	do	14 $\frac{3}{4}$	do	do
Willis Russell.	do	24	23 septembre 1870.	do
Représentants de J. W. Curry.	Ham Sud, Ham Nord et } Wolfstown.	6 $\frac{1}{2}$	1 décembre 1862.	do
do	Arthabaska, Bulstrode et } Warwick.	15 $\frac{1}{2}$	do	do
do	Ham Nord.	7 $\frac{1}{4}$	do	do
do	Wolfstown.	9	do	do
Baby et Downes, succes- } seurs de T. Girouard.	Tingwick et Ham.	10 $\frac{1}{2}$	23 décembre 1870.	do
Jacques Picard,	Wolfstown, Chester, Hail- } fax et Bulstrode.	9	do	do
	Ham Sud, Wotton et St. } Camille.	9	8 juin 1872.	do
Etendue totale sous licences dans l'agence d'Arthabaska :		356 $\frac{3}{4}$	milles carrés.	
AGENCE DE ST. FRANÇOIS.				
C. S. Clark et Cie.	Rivière Spider, Gore de } Woburn.	25	5 novembre 1863.	A vente privée.
do	Winslow.	69 $\frac{1}{2}$	14 février 1855.	do
do	Weedon.	7 $\frac{1}{2}$	10 septembre 1853.	do
do	Ditton.	8 $\frac{3}{4}$	do	do
do	Hampden.	14 $\frac{1}{2}$	do	do
do	Whitton (Nord-est).	14	5 novembre 1863.	do
J. D. Morin.	Ditchfield.	5	13 février 1871.	A vente privée.
Withall Ross et Cie.	do	19 $\frac{1}{2}$	26 octobre 1860.	A vente publique
do	Ditton.	19 $\frac{1}{2}$	7 octobre 1872.	A vente privée.
do	Hampden.	107 $\frac{1}{2}$	do	do
		197 $\frac{1}{2}$		

ETAT DES LIMITES A Bois actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—Suite.

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
G. H. Weston et G. Addie.	Suite. Dudswell. Whitton. Marston. Chesham. Ditchfield. Woburn. Whitton (Nord-es). Spalding. Hampten.	19 $\frac{1}{2}$	29 novembre 1871.	A vente privée.	
G. B. Hall.		24	20 août 1872.	do	
do		76	do	do	
do		32	do	do	
do		46	do	do	
do		49	do	do	
James Gibb Ross.		34 $\frac{1}{2}$	5 novembre 1863.	do	
do		52 $\frac{1}{2}$	do	do	
do		4 $\frac{1}{2}$	7 octobre 1872.	do	
John Scott.		543 $\frac{1}{2}$	milles carrés.	do	
Etendue totale actuel sous lic. dans l'agence de St. François :					
AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.					
Charles King.	Broughton et Thetford.	15 $\frac{1}{2}$	23 novembre 1860.	A vente publique.	
do	Thetford.	14	do	do	
Représ. Whithall, Ross et Cie.	Watford.	14	25 déc. '71 et 10 jan. '72	A vente privée.	
do	do	24	do	do	
do	do	21	Antérieur à 1854.	do	
do	do	20	do	do	
do	Marlow.	30	do	do	
do	do	21	do	do	
do	do	41	25 déc. '71 et 10 jan. '72.	A vente privée.	
do	Risborough.	29	do	do	
do	do	29	Antérieur à 1854.	do	
do	do	32	do	do	
do	Linère.	13	do	do	
do	do	22	do	do	
do	do	26	25 déc. '71 et 10 jan. '72	A vente privée.	
do	Gayhurst.	24	do	do	
do	do	21	do	do	
do	Shenly.	48	Antérieur à 1854.	do	
do	Tring.	8	25 déc. '71 et 10 jan. '72	A vente privée.	
do	Ware.	9	Antérieur à 1854.	do	
do	do	9	do	do	
Henri Atkinson.					
do					

Henri Atkinson.	do	14	do	do
W. Cunliffe et Stevens.	Canton Langevin.	26	8 octobre 1870.	do
do	do	30	do	do
do	do	12	do	do
do	do	8	do	do
C. S. Clark et Cie.	do	24	Antérieur à 1854.	do
do	Adstock.	25	do	do
do	Price.	20	do	do
do	do	19	do	do
do	Colrairie.	16	do	do
do	do	20½	do	do
do	Forsyth.	14	do	do
C. S. Clarke et Cie.	Canton Lambton.	12	Antérieur à 1854.	A vente privée.
do	do	13½	do	do
J. H. Pope.	do	15	do	do
G. Benson Hall.	do	17	20 août 1871.	do
do	Langevin et Buokland.	33	do	do
do	do	43½	do	do
Etendue totale sous licences dans l'agence de la Chaudière.		857		

AGENCE DE MONTMAGNY.

Léandre Méthot.	Canton Patton.	24	6 décembre 1859.	A vente privée.
do	do	30	2 février 1861.	do
do	Bourdages.	18½	do	do
do	do	15	do	do
do	do	23½	do	do
do	Arago.	18	do	do
do	do	21	do	do
do	Fournier.	8½	do	do
do	do	12½	do	do
do	Arago.	13	do	do
do	Bourdages.	2½	do	do
do	do	18	3 février 1863.	A vente publique.
do	Patton.	9	do	do
Charles King	do	18	do	do
do	Ashford.	9	do	do
do	do	18	do	do
do	do	25	do	do
do	Lafontaine.	14	do	do
do	do	270½		

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
Charles King.	<i>Suite.</i> Canton Garneau	270½	3 février 1863.	A vente publique.	
do	do Ashford.	14	do	do	
George B. Hall.	do Daaquam et Belle- chasse.	21 15	20 août 1872.	A vente privée.	
do	do Roux.	49	do		
Cunliffe et Stevens.	do Dionne.	20	8 octobre 1870.	A vente privée.	
do	do do	15	do	do	
do	do Panet et Bellechasse.	20	do	do	
do	do Daaquam.	20	do	do	
do	do do	12	do	do	
do	do Talon.	25	do	do	
do	do do	25	do	do	
Cunliffe et Stevens.	Canton Casgrain.	25	26 janvier 1870.	A vente privée.	
do	do Casgrain, Leverrier et Arago.	38 50	do	do	
do	do do do	8½	do	do	
do	do Leverrier et Arago.	38½	do	do	
do	do do	25	do	do	
Morrow et Connors.	do Panet et Daaquam.	20	5 décembre 1870.	do	
do	do Panet.	25½	do	do	
do	do do	25	do	do	
Price, Frères et Cie.	do Montminy, Armagh et Ashburton.	24	20 mai 1869.	do	
do	do Armagh.	21	do	do	
Hon. Wm. Muirhead.	do Dionne.	20	10 juillet 1872.	do	
do	do do	27	do	do	
do	do Panet et Rolette.	13	do	do	
do	do Rolette.	20	do	do	
do	do Rolette, Bellechasse et Panet, Bellechasse et Daaquam.	20 20	do	do	
Etendue totale sous licences dans l'agence de Montmagny :		902			

AGENCE DE GRANDVILLE.

Charles King.	Canton Ixworth.	20	22 novembre 1861.	A vente privée.	
do	do	25	do	do	
do	do	25	do	do	
Ed. H. Baker.	Chapais.	26	do	do	
Cunliffe et Stevens.	do Armand.	14	Décembre 1871.	do	
do	do Escourt.	8	10 novembre 1873.	A vente publique.	
do	do Capano.	16	do	do	
Charles Bertrand.	do	38	do	do	
Ed. Marchmont.	do Denonville.	14	1838	A vente privée.	
do	do	13	do	do	
do	do Hocquart.	18	do	do	
Ed. Marchmont.	Canton Hocquart.	18	do	do	
do	do Demers.	22	do	A vente privée.	
do	do	6	do	do	
do	do Bégon.	23	do	do	
do	do	25	do	do	
do	Rivière Boisbouscache.	25	do	do	
do	do	25	do	do	
do	do	20	do	do	
Morrow et Woodman.	Trois Pistoles, Est.	37	Décembre 1871.	do	
do	Canton Estcourt.	29	do	do	
do	do Cabano.	24	do	do	
do	do	24	do	do	
do	do Pohénagamook.	26	do	do	
Hon. W. Muirhead	do Estcourt.	24	13 juillet 1872.	do	
do	do Chabot et Painchaud.	25	do	do	
do	do Chabot.	20	do	do	
do	do Painchaud.	20	do	do	
do	do	17	do	do	
do	do	20	do	do	
do	do	20	do	do	
do	Painchaud et Chapais.	20	do	do	
do	do	20	do	do	
do	Chapais.	20	do	do	
do	do	20	do	do	
do	do	20	do	do	
Carbray & Routh.	do	20	23 octobre 1872.	do	
do	Whitworth.	23	do	do	
do	do	15	do	do	
do	Viger.	12	do	do	
do	do	13	do	do	
do	Parke.	29	do	do	
do	do	30	22 octobre 1872.	do	
Thomas Glover.	do Woodbridge.	30	do	do	
do	do	45	do	do	
do	Bungay.	13	do	do	
do	do Chabot.	13	do	do	
do	do	32	do	do	
do	do Painchaud.	32	do	do	
Etendue totale sous licences dans l'agence de Grandville :				893	milles carrés.

ETAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

AGENCE DE RIMOUSKI.

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
Théodore J. Lamontagne. Henri Chs. Bossé. Edouard Vachon, William Ritchie et John Ross, formant la société Edouard Vachon et cie.	Dalibert Ouest.	45	21 octobre 1873.	A vente publique.	
	Matane Nord.	36	do	do	
	Romieux Est.	41	do	do	
do	Romieux Ouest.	41	do	do	
	Dalibert Est.	43	do	do	
	Arrière Romieux No. 1.	42	do	do	
	Arrière Dalibert No. 1.	47	do	do	
	Arrière Cherbourg No. 1.	45	do	do	
Henry King et John Breaky formant la société de Henry King et cie.	St Denis.	27	do	do	
	MacNider, nord.	36	do	do	
do	do sud.	40	do	do	
	Cabot.	40	do	do	
Price, frères et cie.	Arrière St. Denis No. 1.	50	do	do	
	do No. 2.	44	do	do	
do	Tessier.	36	do	do	
	Arrière Tessier No. 1.	49	do	do	
do	Matane, sud.	54	do	do	
	Arrière Matane No. 1.	40	do	do	
do	do 2.	42	do	do	
	do 3.	65	do	do	
	do 4.	62	do	do	
	Rivière MacNider.	12	12 novembre 1866.	A vente privée.	
do	do	12	do	do	
	Rivière Grand Matane.	36	do	do	
do	Rivière Petit Matane.	36	do	do	
	do	36	do	do	
do	Rivière à la Truite.	36	23 novembre 1868.	do	
	Riv. Rimonski, Branche Est.	36	2 janvier 1857.	do	
do	do	36	do	do	

Price, frères et cie.	Branches	Area (milles carrés)	Date	Notes
do	Branches	36	2 janvier 1857.	A vente privée.
do	do	30	23 novembre 1868.	
do	do	36	2 janvier 1857.	
do	do	30	23 novembre 1868.	
do	Canton Matane.	1 1/2	3 avril 1872.	
O. Auguste Lamontagne.	Rivière Grand Mechin.	8	21 mai 1872.	
G. B. Hall.	Lac Macpès et lac Chaud.	18 1/2	27 mai 1868.	
do	Rivière Ferrée.	8	do	
do	Rivière Rimouski, branche est.	8	do	
do	do	18	19 novembre 1858.	
do	do	18	do	
Ieaié Ritchoit.	Ruisseau Sauvage.	36	24 août 1868.	
Wm. E. Butchart.	Rivière Rimouski.	8	3 mai 1872.	
do	Rivière Petit Rimouski.	8	16 mai 1872.	
Tobie Michaud.	Canton Neigette.	32 1/2	28 juin 1872.	
Etendue totale sous licence dans l'agence de Rimouski.		145 1/2	milles carrés.	

AGENCE DE BONAVENTURE.				
Owner	Branches	Area (milles carrés)	Date	Notes
Girouard et Beaudet.	Canton Port Daniel nord ouest	19 1/2	28 octobre 1872.	A vente privée.
	do	8	do	
	do	34	do	
	Lim. Est Port Daniel No. 1 Est.	23 1/2	do	
	do	33	do	
	do	22	do	
	do	23	do	
	do	30	do	
	do	50	do	
	do	50	do	
Louis Robitaille.	Rivière Cascapédia do 1 Est.	30	17 octobre 1872.	Les licences pour ces limites n'ont pas encore été émises.
	do	2	do	
	do	3	do	
	do	1	do	
	do	2	do	
	Cascapédia Centrale.	50	do	
	Rivière Bonaventure No. 1 Est	50	do	
	Arrière do No. 1 do	44 1/2	do	
	Riv. Bonaventure No. 1 Ouest	47	do	
	do No. 2 Est.	50	do	
do No. 2 Ouest	50	do		
do Bonaventure No. A.	50	do		
do do B.	45 1/2	do		
		739 1/2		

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite*.

Noms des possesseurs.	Localité.	Étendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
Louis Robitaille.	<i>Suite</i>	739 $\frac{1}{2}$			
do	Riv. Bonaventure, No. C.	6	12 septembre 1872.	A vente privée.	Les licences pour ces limites n'ont pas encore été émises.
do	Arrière Bonaventure No. 2 est	19 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	do do 3 do	50	do	do	
do	do do 4 do	50	do	do	
do	do No. 3 Ouest.	50	do	do	
do	do No. 4 do	50	do	do	
do	do do 1 do	21	do	do	
do	do do 2 do	21	do	do	
do	Rivière Duval Est.	30	do	do	
E. C. Ennis.	Glidden's Brook, Matapédia.	8	18 nov. et 26 déc. 1872	do	
Robert H. Montgomery.	Rivière Grande Caspédia.	8	27 octobre 1769.	do	
Étendue totale sous licences dans l'agence de Bonaventure		1053 $\frac{1}{2}$			
AGENCE DE GASPÉ.					
Lowndes, Frères.	Rivière St. Jean, nord.	18	4 décembre 1869.	A vente privée.	
do	do do sud.	22 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	do York, do	13 $\frac{1}{2}$	do	do	
do	do do nord.	9	do	do	
do	Dartmouth, sud.	27	do	do	
do	do nord	15	do	do	
do	Baie de Gaspé, nord.	12 $\frac{1}{2}$	17 novembre 1873.	A vente publique.	
do	Sydenham, sud.	22	do	do	
do	Arrière Dartmouth, no. 1.	30	do	do	
do	Baie de Gaspé, sud.	11	do	do	
D. C. Thompson, de Québec.	Fortin, nord.	36	do	do	
do	Malbaie, nord-ouest.	16	do	do	
T. J. Lamontagne.	Rivière Ste. Anne des Monts.	10	29 octobre 1870.	A vente privée.	
do	Rivière Marsous.	12	do	do	
E. Vachon et Cie.	Rivière Madeleine, no. 1, est.	50	28 octobre 1870.	do	
do	do do sud.	50	do	do	
do	do do ouest	50	do	do	
do	do no. 2, do	50	22 octobre 1871.	do	

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, &c.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
Price, frères et Cie.	<i>Sutle.</i> Lac Kinogami,	313	Antérieur à 1852.	A vente privée.	
do	do	24	do	do	
do	do	10	do	do	
do	Rivière Pikoba,	18	do	do	
do	do	12	do	do	
do	do	12	do	do	
do	Rivière aux Ecorces,	20	13 juin 1872.	do	
do	do	21	Antérieur à 1852.	do	
do	Canton Kinogami,	48	Part. antérieure à 1852	do	
do	do	47	et part. le 13 juin 1872.	do	
do	do	28½	Antérieur à 1852.	do	
do	do	25	do	do	
do	do Labarre,	20	13 juin 1872.	do	
do	do Mésy,	26	do	do	
do	Lac Belle Rivière,	27	Part. antérieure à 1852	do	
do	Riv. Metabetchouan,	27	et part. le 13 juin 1872.	do	
do	do	47	do	do	
do	Canton Caron	20	13 juin 1872.	do	
do	Canton Caron	25	Partie antérieure à 1852	A vente privée.	
do	do	30	et partie 13 Juin, 1872.	do	
do	Canton Signai.	30	Antérieur à 1852.	do	
do	Metabetchouan	20	do	do	
do	do	22½	do	do	
do	do	15	do	do	
do	Charlevoix	10	5 Septembre 1872.	A vente publique.	
do	Roberval,	35	Antérieur à 1852.	A vente privée.	
do	Ashouapmouchouan,	18	do	do	
do	do	37	do	do	
do	Rivière au Saumon,	20	do	do	
do	Canton Parent,	23	13 Juin 1872.	do	
do	do	40	do	do	
do	Péribonka,	16	Antérieur à 1852.	do	
do	do	41	do	do	
do	do	42	do	do	
do	do	30	do	do	
do	do	43	do	do	
do	do	44	do	do	
do	do	33	do	do	
do	do	45	Partie antérieure à 1852	do	
do	do	30	et partie 13 Juin, 1872.	do	
do	do	52	Antérieur à 1852.	do	
do	Ile d Alma,	10	do	do	

ETAT DES LIMITES A BOIS actuellement sans licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue, etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Etendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
(Charles Broster	<i>Suite.</i> Rivière Malbaie no. 4 ouest.	874	15 juin 1869.	A vente privée.	
do	do 5 do	32	do	do	
do	do 6 do	38	do	do	
do	do 7 do	45	do	do	
do	do 8 do	40	do	do	
do	do 9 do	58	do	do	
do	do 10 do	45	do	do	
do	do 11 do	36	do	do	
do	do 12 do	42	do	do	
do	do 13 do	35	do	do	
do	do 14 do	37	do	do	
"Titanic Iron company"	Rivière du gouffre.	20	2 décembre 1871.	do	
do	do	34	do	do	
Joseph Radford.	Canton Tadousac No. 92.	2	1er décembre 1871.	do	
Alfred Larouche.	Bergeronne No. 1 Est	25	27 octobre 1871.	do	
Succession N. Têtu et cie.	Rivière Escoumains } limite No. 93. }	65	16 avril.	do	
do	Rivière Escoumains } No. 1 ouest. }	28	do	do	
Succession de N. Têtu et Cie.	Riv. Escoumains, no 3, ouest.	51	17 septembre 1854.	A vente publique.	
do	do no. 4, do	25	do	do	
do	do no. 1.	34	17 septembre 1874.	do	
do	do no. 2.	34	do	do	
do	do no. 7.	34	do	do	
do	do no. 8.	4	do	do	
do	do no. B.	2	10 janvier 1859.	A vente privée.	
do	Riv. Petite Escoumains, no. 32.	4	do	do	
do	Canton Escoumains.	55	17 septembre 1874.	A vente publique.	
do	do no. 1, est.	50	do	do	
do	do no. 2, do	25	do	do	
do	Canton d'Iberville, no. 79.	3	15 janvier 1859.	A vente privée.	
do	Rivière-au-Castor, no. 80.	5	do	do	
do	do no. 81.	5	do	do	
do	R. Saut-au-Mouton, no. 1, ouest.	47	17 septembre 1874.	A vente publique.	
do	do no. 1, est.	30	do	do	
Girouard et Beaudet.	Riv. Manicouagan, no. 1, do	8	14 mai 1872.	A vente privée.	
do	do no. 1, ouest	18	do	do	

ÉTAT DES LIMITES A BOIS actuellement sous licences, indiquant l'endroit où sont les limites, leur étendue etc.—*Suite.*

Noms des possesseurs.	Localité.	Étendue en milles carrés.	Date de l'octroi.	Comment octroyées.	Remarques.
Léandre Méthot.	<i>Suite.</i> Riv. Marguerite do 4 Est.	3380½	8 octobre 1872.	A vente privée.	
do	do do 5 Est.	20	do	do	
Carbray et Routh.	Rivière Pentecote do 1 Est.	15	23 octobre 1872.	do	
do	do do 1 Ouest.	10	do	do	
do	Riv. du Bassin do 1 Nord.	20	do	do	
do	do do No. 1 Sud.	20	do	do	
do	Rivière du Lac Profond No. 1 Nord.	20	do	do	
do	do do No. 1 Sud.	20	do	do	
do	Riv. au Crapaud No. 1 Nord.	6	do	do	
do	do do No. 1 Sud.	6	do	do	
do	Riv. Shattogama No. 1 Nord.	20	do	do	
Corbray et Routh.	Riv. Shattogama No. 1 Sud.	20	23 octobre 1872.	do	
do	Riv. du Serpent do 1 nord.	12	do	do	
do	do do 1 sud.	12	do	do	
do	Branche Est Rivière Pentecote no. 1 nord.	20	do	do	
do	do do no. 1 sud.	20	do	do	
do	Branche Est Riv. Pentecote no. 2 nord.	20	do	do	
do	Branche Est Riv. Pentecote no. 2 sud.	20	do	do	
do	Branche Ouest do No. A.	30	do	do	
Etendue totale sous licences dans l'agence du Saguenay...		3,736½ milles carrés.			

RECAPITULATION.

		Milles carrés.
Etendue totale actuellement sous licences dans l'agence de l'Ottawa Supérieur.....	do	19,521½
do do do de l'Ottawa Inférieur.....	do	6,037½
do do do du St. Maurice.....	do	10,777
do do do d'Arthabaska.....	do	356½
do do do de St. François.....	do	545½
do do do de la Chaudière.....	do	857
do do do de Montmagny.....	do	902
do do do de Grandville.....	do	893½
do do do de Rimouski.....	do	1,461½
do do do de Bonaventure.....	do	1,053½
do do do de Gaspé.....	do	1,313½
do do do du Lac St. Jean.....	do	3,362
do do do du Saguenay.....	do	3,736½
Etendue totale du territoire actuellement sous licences dans la Province de Québec.....		50,815½

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne
Bois et Forêts.
Québec, 4 Novembre 1874.